

---

---

# MÉMORIAL

DES

## SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

---

---

Vingt-quatrième séance – Mardi 22 novembre 2011, à 17 h

**Présidence de M<sup>me</sup> Alexandra Rys, présidente**

La séance est ouverte à 17 h dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *MM. Michel Amaudruz, Soli Pardo* et *M<sup>me</sup> Maria Pérez*.

Assistent à la séance: *M. Pierre Maudet*, maire, *M. Rémy Pagani*, vice-président, *M<sup>mes</sup> Sandrine Salerno, Esther Alder* et *M. Sami Kanaan*, conseillers administratifs.

### CONVOCATION

Par lettre du 11 novembre 2011, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour mardi 22 novembre et mercredi 23 novembre 2011, à 17 h et 20 h 30.

## 1. Communications du Conseil administratif.

**M. Pierre Maudet, maire.** Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, j'aimerais vous signaler, comme de coutume, que je tiens à disposition des conseillères municipales et des conseillers municipaux qui le souhaiteraient la liste des présidents et vice-présidents des locaux de vote pour l'année 2012. Comme vous le savez, le Conseil administratif a procédé comme chaque année, au mois de novembre, à leur désignation formelle. Cette liste est rendue publique, mais elle est présentée en primeur aux conseillers municipaux. Je la tiens donc à disposition et je la remettrai ensuite, Madame la présidente, à la cheffe du Service du secrétariat du Conseil municipal.

## 2. Communications du bureau du Conseil municipal.

**La présidente.** Je vous rappelle que, suite au vote, le 1<sup>er</sup> novembre dernier, de la motion M-982, les 87 anciennes propositions des membres de ce Conseil qui n'ont pas été traitées sont renvoyées sans débat en commission, selon la répartition qui a été faite le 17 novembre en séance du bureau et des chefs de groupe. La motion M-982 fait donc l'objet d'une réponse sous forme d'une liste de ces propositions avec le nom de la commission concernée pour chacune d'entre elles. Cette liste vous sera transmise par voie électronique. Les objets figureront au *Mémorial* après l'annonce des pétitions.

Je vous donne maintenant une information de service en vous priant, au nom de l'administration qui s'occupe de cette salle, de bien vouloir vous refréner lorsque vous avez envie de taper vos pupitres, car cela déconnecte les boîtiers de vote électronique. Je vous remercie donc de modérer vos ardeurs.

Je vais à présent demander à M. Rémy Burri de donner lecture de la lettre de démission de M<sup>me</sup> Aurélie Seguin.

*Lecture de la lettre:*

Genève, le 15 novembre 2011

Madame la présidente,  
Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux,

Par la présente, je vous demande de prendre acte de ma démission de conseillère municipale, effective dès le 21 novembre 2011.

Cette décision, difficile, n'est pas sans laisser en moi un sentiment désagréable. Au près des personnes qui m'ont apporté leur suffrage, ainsi que de celles qui m'ont soutenue, je tiens, ici, à exprimer mes regrets.

Étudiante en médecine, je dois me rendre à l'évidence: concilier des études impliquant un rythme de travail très soutenu et participer activement à la vie du Conseil municipal est peu compatible.

Par ailleurs, ma conception, novice, de l'exercice de la démocratie s'est vue confrontée à une réalité décevante, voire inquiétante. Les séances du Conseil municipal ressemblent trop souvent, au mieux, à une cour de récréation qui se prolonge sans cesse, mais, surtout, elles reflètent l'image étonnante, voire dange-reuse, que certains ont de l'exercice d'un mandat électif.

Je ne suis absolument pas certaine qu'au terme de mon mandat j'aurais pu affirmer que mon engagement ait servi le bien public. C'est pourtant, me semble-t-il, le but premier de l'engagement en politique.

Future médecin, je pense qu'à ce moment-là j'apporterai davantage à la collectivité. C'est là un constat amer, mais réaliste. Mon engagement dans la vie publique ne s'arrêtera peut-être pas sur cette conclusion, mais j'avoue que, dans mes rêves, j'en avais une autre image.

Vous souhaitant bonne réception de la présente, je vous prie d'agréer, Madame la présidente, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, l'expression de mes cordiales salutations, teintées d'une certaine déception.

*Aurélie Seguin*

**La présidente.** J'ai le plaisir de saluer à la tribune du public notre ancien collègue, M. André Fischer. (*Applaudissements.*)

**3. Prestation de serment de M<sup>me</sup> Marie Gobits, remplaçant M<sup>me</sup> Aurélie Seguin, conseillère municipale démissionnaire.**

*M<sup>me</sup> Marie Gobits est assermentée. (Applaudissements.)*

#### 4. Questions orales.

**M<sup>me</sup> Salika Wenger** (EàG). Je pense que beaucoup ou, en tout cas, certains d'entre vous, ont déjà entendu parler de cette collection qui est faite par le propriétaire d'A la Clef d'Or... (*Brouhaha.*)

*Des voix.* On n'entend rien. Parle plus fort!

*M<sup>me</sup> Salika Wenger.* Bien, alors, je recommence. Il existe dans cette République une remarquable collection de clés, de 1602 clés, comme par hasard. Parmi ces clés, il en existe d'incomparables et d'unique au monde. La personne qui a fait cette collection pendant quarante ans aimerait en faire cadeau à la Ville et voir ces clés exposées un jour quelque part. Alors, je pose la question au Conseil administratif, car j'imagine que chacun a vu la collection ainsi que le travail remarquable qui a été accompli par cette personne: est-il envisageable ou non de pouvoir montrer un jour ce travail à la population, puisque l'un des emblèmes de Genève, c'est justement la clé?

**M. Pierre Maudet, maire.** Je ne suis pas absolument certain d'avoir compris la totalité de la question, car il y avait un certain tumulte, mais je vais regarder l'interpellatrice, qui opinera du chef, le cas échéant. Il s'agit donc de savoir, si j'ai bien compris, dans quelles conditions la Ville pourrait entrer en matière pour accepter une donation qui consisterait en une collection de clés. J'imagine que vous faites référence à ce petit artisan de la rue Piachaud, que nous connaissons, effectivement, et dont j'apprécie en particulier le travail.

S'agissant de cette collection, à ma connaissance, il a été proposé au prédécesseur de M. Kanaan d'accepter cette donation, mais je ne sais pas si cela s'est fait de façon formelle ou non. Je crois qu'il n'a pas été donné suite à cette proposition et, si cela devait se vérifier, je le regrette.

Quelle est la procédure en cas de donation? Eh bien, le Conseil administratif prend une décision à peu près trois à quatre fois par année sur des propositions de donations. Parfois, elles sont refusées parce qu'elles sont grevées de charges ou de servitudes; parfois elles sont acceptées. L'idée, c'est d'accepter les donations quand nous pouvons ensuite exposer les pièces, et quand elles présentent une valeur patrimoniale qui fait l'objet d'une expertise en amont, en général, par les conservateurs du Musée d'art et d'histoire.

Par conséquent, si la personne en question souhaite toujours – ce qui me réjouirait – faire donation de sa collection à la Ville de Genève, il faut l'inciter

à faire une proposition formelle au Conseil administratif, lequel étudiera de très près cette proposition via un conservateur du Musée d'art et d'histoire. Ensuite, le magistrat en charge de la culture préavisera, et le Conseil administratif décidera. Mais sachez qu'une fois sur deux nous acceptons les donations.

**La présidente.** Mesdames et Messieurs, je ne donnerai la parole au prochain orateur que lorsque le niveau sonore de cette salle sera redescendu.

**M<sup>me</sup> Nicole Valiquer Grecuccio (S).** Ma question s'adresse au magistrat, M. Rémy Pagani. Elle concerne la parcelle de la caserne des Vernets. Vous savez que c'est une parcelle importante qui, certes, appartient à l'Etat, mais sur laquelle la Ville de Genève a évidemment tout intérêt à avoir son mot à dire. Elle est située dans le périmètre Praille-Acacias-Vernets, qui a fait l'objet d'une concertation et d'un plan de déclassement admis par le Grand Conseil. Or, aujourd'hui, les rumeurs circulent selon lesquelles un projet exclusivement mené par une entreprise privée se développerait sur cette grande parcelle. Alors, certes, il s'agirait peut-être de construire du logement, mais pouvez-vous nous donner une information, car, pour le Parti socialiste, ce serait vraiment regrettable que des projets qui ne soient pas portés par un concours ou par une ambition partagée, dans lesquels les collectivités ne seraient pas complètement parties prenantes, se développent sur une parcelle en mains publiques?

**M. Rémy Pagani, conseiller administratif.** Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, comme vous le savez, nous avons l'intention de continuer à être tout à fait transparents. Effectivement, un projet m'a été présenté. (*Brouhaha.*) Je ne ferai, à ce stade, aucun commentaire si ce n'est de vous donner les informations que j'ai en ma possession. L'Etat de Genève deviendrait propriétaire de manière anticipée, c'est-à-dire qu'il pourrait agir très rapidement sur ce terrain, contrairement à ce que nous imaginions. Je m'excuse, mais on ne s'entend pas, on est à 80 décibels, ou même à 85...

L'Etat pourrait donc disposer de ce terrain beaucoup plus rapidement que prévu parce que l'armée remettrait ce terrain à disposition de manière anticipée. Une entité, pour ne pas dire autre chose, a décidé de mener un projet. Des maquettes et des plans m'ont déjà été présentés. Il y aurait plus de 1000 logements à disposition, réalisés en collaboration très étroite avec un projet de haut niveau mené par l'Université. En conséquence, nous ne pourrions pas faire ce que nous imaginions, à savoir délocaliser dans ces lieux un certain nombre d'entreprises et en déplacer d'autres ailleurs, c'est-à-dire de faire une sorte de domino.

J'ai encore une autre information. Les critères qui ont été négociés, en ce qui concerne l'ensemble du périmètre déclassé de Praille-Acacias-Vernets, seraient donc appliqués, s'agissant du ratio entre logements et bureaux et du type de logements, à savoir propriétés par étages et logements sociaux. Voilà quelle est, à ma connaissance, la situation de ce terrain, à ce stade.

**M. Julien Cart (Ve).** Ma question s'adresse à M. le maire. Elle concerne les indignés et plus particulièrement la demande d'autorisation d'utilisation de l'espace public qui a été demandée par M. le maire, alors que les indignés campent aux Bastions de manière pacifique, sans problèmes, et respectent un contrat de confiance qui a été signé avec la Ville. Ils se sont engagés à respecter les lieux tout en usant de leur liberté d'expression.

Le problème avec la demande d'autorisation d'utilisation de l'espace public, c'est, comme vous le savez, qu'il faut des responsables. Or, ce n'est pas possible d'en avoir dans le mouvement des indignés, car c'est un mouvement mondial, sans *leaders*. Le problème, c'est aussi de devoir formuler une durée. Or, l'indignation n'est pas quantifiable de manière précise, puisque, tant qu'il y aura des problèmes socio-économiques dans le monde, il y aura des indignés.

**La présidente.** Votre temps de parole est épuisé.

*M. Julien Cart.* Alors, ma question est: qu'est-ce que la Ville propose? Cette demande d'autorisation d'utilisation de l'espace public ne sera-t-elle pas en porte-à-faux avec ce qui a été signé dans le contrat de confiance?

**M. Pierre Maudet, maire.** Alors, précisément, rien n'a été signé, et c'est bien ce qui pose problème. Il n'y a ni contrat de confiance ni signature. Pour le moment il y a une tolérance à bien plaisir, et c'est la raison pour laquelle, sur ma proposition, le Conseil administratif a demandé à ce mouvement d'entrer dans la logique dans laquelle entrent tous les groupements quels qu'ils soient – qu'ils soient de gauche ou de droite, que ce soient des syndicats ou différents partis – qui revendiquent l'espace public à bon droit pour faire usage de leur liberté d'expression. Le Conseil administratif a également imparti à ce mouvement un délai à la fin de ce mois pour qu'il fasse une demande d'autorisation et, précisément, comme vous l'indiquez dans votre question, pour qu'il y ait une signature, un engagement.

Par ailleurs, nous avons demandé, par ma voix, que ce mouvement reprenne les limites qui lui avaient été données, notamment au niveau géographique, et

## Questions orales

ceci dans un délai à aujourd'hui. J'attends donc maintenant d'avoir un retour à ce propos, mais la gestion de ce mouvement fait l'objet – je vous l'assure – d'une attention particulière de notre part.

La demande d'autorisation a été demandée; nous espérons qu'elle sera déposée. A défaut, eh bien, nous aviserons.

**M. Adrien Genecand (LR).** Ma question s'adresse à M. Pagani. Cela fait maintenant plusieurs mois que nous avons accepté le crédit de rénovation pour la villa Freundler. Où en sommes-nous? Merci.

**M. Rémy Pagani, conseiller administratif.** La question étant courte, je répondrai très concrètement et très simplement que les travaux devraient commencer, si tout se passe comme prévu et comme je l'espère, et vous savez qu'en ces termes c'est ma détermination qui fait foi. Le 1<sup>er</sup> janvier, voire le 15 janvier, au plus tard, ces travaux seront effectifs à la villa Freundler.

**M<sup>me</sup> Vera Figurek (EàG).** Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, mon collègue Julien Cart a posé une question sur le même sujet que celui sur lequel je m'interrogeais. Je vais donc essayer d'en profiter pour rebondir. J'ai bien entendu le maire, M. Maudet, répondre tout à l'heure que ce mouvement d'indignés, par la voix de ses porte-parole, devait demander une autorisation pour utiliser le domaine public et que, dans le cas contraire, il aviserait. Je suis un peu interloquée, car ce campement est là depuis déjà plus d'un mois et le dialogue avec la Ville de Genève est plutôt constructif. Le Conseil administratif a donné son soutien à ce mouvement, dans le sens qu'il a autorisé ce campement...

**La présidente.** Votre temps de parole est épuisé. Votre question, s'il vous plaît?

*M<sup>me</sup> Vera Figurek.* Quel est le but de cette demande d'autorisation? Alors même que le dialogue était constructif et que la Ville était en harmonie avec ces citoyennes et ces citoyens, pourquoi, par ailleurs, donne-t-on des ordres et des contre-ordres...

**La présidente.** Votre temps de parole est épuisé. M. le maire va peut-être vous répondre.

*M<sup>me</sup> Vera Figurek.* ...par rapport au contrôle et autre?

**La présidente.** Madame Figurek, c'est une minute! Cela fait maintenant deux minutes et demie que vous parlez. M. le maire vous répond.

**M. Pierre Maudet, maire.** Madame la conseillère municipale, l'un de vos facétieux collègues me soufflait en aparté que c'est difficile, à juste titre, de demander une autorisation s'il n'y a personne. (*Exclamations.*) Je le laisse responsable de ses propos, mais je dois dire que je ne suis pas loin de les partager. Cela venait de ce côté-ci...

Il me semble, jusqu'à preuve du contraire, qu'il n'est pas destructif ou, à l'inverse, qu'il n'est pas non constructif, de simplement demander d'entrer dans la procédure ordinaire, comme pour n'importe quel groupement, n'importe quel citoyen, n'importe quel mouvement – et donc, évidemment, de se désigner, puisque demander une autorisation suppose de dire qui on est – et de faire comme le font de très nombreux groupements. Je ne vois pas en quoi cela tuerait le dialogue, bien au contraire!

Le Conseil administratif, et là je m'inscris en faux, n'a, à aucun moment, soutenu le mouvement; il a toléré qu'il soit présent. Le Conseil administratif est attaché à la liberté d'expression dans les limites, notamment, de la sécurité et de la salubrité. Il a indiqué une série de conditions à travers lesquelles le site devait être respecté. Il s'agit d'un parc qui appartient à tous les Genevois. Il n'est pas question que certains seulement en aient un usage privatif et, au bout d'un moment, surtout s'il y a des velléités de pérennisation, la moindre des choses, c'est précisément d'entrer dans une logique de demande d'autorisation, et cela ne tue en rien le dialogue. Si ce minimum n'est pas possible, eh bien, je ne préjuge pas de la décision du Conseil administratif, mais je pense que cela va se gâter.

**La présidente.** Je rappelle aux orateurs que le temps pour poser la question est d'une minute, autrement dit de soixante secondes... La parole est à M<sup>me</sup> Danièle Magnin.

**M<sup>me</sup> Danièle Magnin (MCG).** Les gens qui se sentent concernés par les arbres, aussi bien les associations que les habitants, notamment dans le quartier de Champel, s'inquiètent et s'étonnent d'avoir vu tous les arbres marqués d'un point vert. Cela indique qu'ils vont être abattus, et ils vont l'être, même pas pour

creuser le trou sur lequel la gare du CEVA s'élèvera par la suite, mais pour entreposer des machines. Alors, je me demande, Monsieur Maudet, ce que vous entreprendrez pour sauver ce qui peut l'être, notamment les séquoias plus que centenaires, car ces arbres vont être abattus, comme beaucoup d'autres à Genève, pour le simple plaisir de les abattre.

**M. Pierre Maudet, maire.** Je vous rassure, Madame la conseillère municipale, la Ville n'a jamais eu et n'aura jamais l'intention d'abattre des arbres pour le plaisir de les abattre, au contraire! En témoigne ce que je vais vous dire sur le cas précis que vous citez, à savoir les abattages d'arbres prévus sur le tracé de la future liaison ferroviaire Cornavin–Eaux-Vives–Annemasse (CEVA), plus précisément en dessus des chantiers, puisque ceux-ci se passeront en partie en tunnel, mais aussi en surface s'agissant du plateau de Champel.

La semaine passée encore, mon collègue Pagani et moi-même avons interpellé le conseiller d'Etat en charge des constructions et des technologies de l'information – et nous le ferons à nouveau cette semaine – parce que nous sommes inquiets – et, là, nous partageons votre préoccupation – quant à la pratique développée par le maître d'ouvrage du CEVA, les Chemins de fer fédéraux (CFF). Cela consiste – on l'a vu dans d'autres cantons, et nous le soupçonnons, ici, aussi – à pratiquer une série d'abattages d'arbres au départ du chantier, et à le faire nonobstant la persistance d'éventuels recours et, surtout, nonobstant un échéancier qui prévoit le début des travaux dans un intervalle relativement long.

Il serait pour nous inacceptable – et nous l'avons signifié par écrit aux instances cantonales – que l'on abatte des arbres au plateau de Champel, mais que le chantier ne démarre que dans six mois. Alors, évidemment, cela pose un petit problème, car on ne peut pas abattre des arbres n'importe quand, notamment au printemps. C'est interdit par la législation pour des raisons liées à la vie de l'arbre ou à la sève. A priori, on est obligé de les abattre plutôt en période automnale ou hivernale. Mais, pour nous, il est exclu qu'on abatte des arbres sur le domaine privé de la Ville, par hypothèse, sur le plateau de Champel, s'il n'y a pas une obligation absolue liée à un démarrage concomitant des travaux.

Ceci dit, nous avons une marge de manœuvre relativement limitée parce que nous sommes sous législation fédérale – puisqu'il s'agit des travaux du CEVA – avec une pratique qui se fait par ordonnance, avec toute une série d'avis qui sont déjà parus et une possibilité relative de déposer des recours. Mais je peux vous assurer – c'est mon propos conclusif – que mon collègue et moi-même faisons tout notre possible pour éviter que l'on abatte inutilement ou prématurément des arbres dans le cadre de ce chantier.

**M<sup>me</sup> Olga Baranova (S).** Ma question s'adresse à l'ensemble du Conseil administratif, puisque plusieurs services sont concernés. Elle porte sur l'école des Allobroges et les problèmes de disparition des arbres, d'augmentation du bruit, notamment la nuit suite au goudronnage du terrain de jeu sur le périmètre de l'école et, enfin, sur les problèmes d'accumulation des déchets dans ce lieu. Ce sont des problèmes auxquels les habitants des immeubles adjacents doivent faire face depuis 2007.

Plusieurs demandes, notamment sous forme de pétitions, ont été adressées aux autorités de la commune de Carouge, ainsi qu'aux conseillers administratifs de la Ville de Genève. Pour l'instant, aucune amélioration de la situation n'a été constatée. J'aimerais juste savoir si le Conseil administratif entreprendra quand même quelques démarches pour améliorer la qualité de vie des habitants de ces immeubles et, surtout, dans quel délai.

**M. Pierre Maudet, maire.** J'imagine que ma collègue, Esther Alder, complètera la réponse s'agissant de l'entretien et des déchets qu'il peut y avoir dans les écoles, puisque cela dépend notamment des responsables des bâtiments scolaires et des contrats signés avec des entreprises privées. Ce que je peux vous dire, de façon générale, par rapport au quartier des Acacias, c'est que c'est un quartier que nous connaissons bien sous l'angle des nuisances sonores et des nuisances de type déchets à la sortie des bars et, surtout, des boîtes de nuit. A cet égard, nous avons entrepris une série d'actions qui se sont révélées fructueuses pour une partie d'entre elles, notamment par rapport à l'usage accru du parc des Acacias, qui a longtemps été très fortement utilisé en pleine nuit pour des beuveries, avec l'abandon de bouteilles, des bris de verre et des nuisances diverses et variées.

A ma connaissance, nous avons réduit un peu le phénomène, mais, comme souvent, lorsqu'on réduit un phénomène d'un côté, cela le reporte de l'autre côté de la rue. Si je prends la rue Simon-Durand, qui est l'épicentre de ces problématiques dans le quartier, du côté du parc des Acacias, ce que nous avons réussi à réduire – pas totalement supprimé – s'est précisément reporté depuis quelques mois, sinon depuis un ou deux ans, du côté de l'école des Allobroges.

Il s'agit de cette école à cheval entre la Ville de Genève et la Ville de Carouge dont le préau donne en amphithéâtre sur des immeubles, dans laquelle nous avons régulièrement des bris de verre et des portes abîmées, voire fracturées – je le sais parce que les rapports me reviennent – et où le préau couvert est utilisé de façon intempestive à toute heure du jour, mais plutôt la nuit et les week-end.

Alors, il faut confesser, Madame la conseillère municipale, que les pétitions auxquelles vous faisiez référence préconisaient un moyen auquel, pour le moment, nous nous sommes refusés, ce que je déplore – je l'ai dit à la commis-

## Questions orales

sion des pétitions – c’est la fermeture du préau. Il est possible aujourd’hui de fermer ce préau assez facilement, puisque sa configuration le permet. Cette fermeture du préau, en tout cas en période nocturne et, le cas échéant, certains jours le week-end, permettrait de limiter les coûts de nettoyage et d’éviter les désagréments générés par des personnes qui sont franchement assez peu respectueuses des lieux.

Nous devons prochainement nous en entretenir avec ma collègue, Esther Alder, car cette problématique des fermetures de préaux se pose en ville de façon générale. Nous l’avons traitée l’autre jour encore du côté de Saint-Jean, mais je pense qu’il y aurait là, à tout le moins, une solution rapide qui permettrait de faire descendre la pression. Mais cela ne fera que la reporter, et c’est pourquoi il faudra un jour s’interroger – et, là, la Ville n’a pas de capacité d’action – sur les nuisances générées notamment par l’exploitation de ces boîtes de nuit et sur la responsabilité qu’elles portent. C’est une affaire qui relève en bonne partie de l’Etat et du Service du commerce avec lesquels nous travaillons, mais à un rythme assez lent, et je le regrette.

**M. Eric Bertinat** (UDC). Au mois de juin, nous avons accepté la proposition PR-799 qui traitait de l’aménagement du square de Chantepoulet. Dans ce square, j’ai relevé le problème des places de parking pour les automobiles, mais aussi celui du parking des deux-roues motorisés. Dans le même périmètre, nous avons la gare de Cornavin avec un parking pour deux-roues motorisés qui est toujours complet et où les motos se mettent un peu n’importe où. Cette question avait été abordée lors du débat sur cette proposition PR-799, mais nous n’avons pas eu de réponse. Nous avons reçu une vague réponse, s’agissant des voitures, de la part de M. Pagani qui espérait trouver une solution dans les parkings environnants. Mais, pour les deux-roues motorisés, il n’y a pas eu réponse. Au square de Chantepoulet, il y a actuellement une trentaine de places – et encore, en se parquant mal – qui peuvent venir au secours de celles de la gare de Cornavin.

Alors, j’aimerais entendre M. Pagani sur le problème que pose le parage de ces deux-roues motorisés pour les personnes qui doivent prendre le train et s’absenter de Genève une bonne demi-journée, si ce n’est une journée complète. A voir ce qui se passe en ce moment, le problème me semble insoluble, et il y aurait urgence à y répondre.

**M. Rémy Pagani, conseiller administratif.** Sur le fond, vous avez entièrement raison, Monsieur le conseiller municipal. Il y a eu un problème de pollution très importante, il y a dix ans, avec l’augmentation des deux-roues motorisés disposant d’un moteur à deux temps. Aujourd’hui, nous avons des quatre temps qui

posent un peu moins de problèmes, et j'espère que nous irons très rapidement – j'ai essayé dernièrement un scooter électrique – vers une électrification des deux-roues motorisés. Cela posera encore moins de problèmes dans la mesure où ils seront compensés par de l'énergie solaire ou de l'énergie renouvelable.

Nous sommes en train de revoir l'ensemble de la politique des places de stationnement pour deux-roues motorisés et nous revenons de loin, puisque, je le rappelle, il y a cinq ans, le parking de Cornavin avait affecté un certain nombre de places aux deux-roues motorisés, et que cela avait été une catastrophe, car personne n'utilisait ces places, pourtant à l'abri du vandalisme et de la pluie. Maintenant, c'est devenu tout à fait commun de louer une place de parking pour ces deux-roues motorisés.

Nous allons aller de l'avant. Je pense qu'il faut simplement nous donner le temps de pouvoir notamment négocier avec la Direction générale de la mobilité et certains partis que vous soutenez, Monsieur le conseiller municipal, en vue de remplacer des places de parking par des places pour deux-roues motorisés. En tout cas, en termes de places, on y gagnera certainement.

**M. Mathias Buschbeck** (Ve). Ma question s'adresse à M. Kanaan. Elle concerne les terrains de football synthétiques qui sont prévus au stade du Bout-du-Monde et aux stades de Vessy. Selon le plan financier d'investissement, nous aurions dû être saisis d'un crédit pour Vessy en 2011. Or, je constate aujourd'hui qu'il n'y a pas de demandes de crédit pour ces stades dans l'ordre du jour. En 2012, nous devrions avoir les prochaines demandes de crédit pour le stade du Bout-du-Monde. Maintenant que l'année 2011 est écoulée, nous présenterez-vous une proposition «multipack» pour les stades du Bout-du-Monde et de Vessy, et qui arriverait en janvier 2012, par exemple?

**M. Sami Kanaan, conseiller administratif.** Monsieur le conseiller municipal, effectivement, nous sommes légèrement en retard sur l'objet qui devait être déposé en 2011. Ils seront tous les deux déposés durant les premiers mois de 2012, au premier trimestre. Vous aurez donc le plaisir d'avoir un «multipack» pour les terrains sportifs.

**M. Alexandre Chevalier** (HP). Mesdames et Messieurs, ma question s'adresse à notre magistrate en charge des finances. A l'heure où les Etats sont en crise, où les gouvernements politiques sont remplacés successivement, les uns et les autres, par des gouvernements dits techniques chargés, en fait, de sauver les politiques publiques, nous apprenons – en tout cas, nous, qui ne sommes

## Questions orales

pas en commission des finances – que la Ville présentera un budget déficitaire d’approximativement 12 millions de francs. Nous voudrions savoir quand le Conseil administratif présentera un plan de rigueur, comme c’est le cas dans d’autres collectivités ou dans d’autres pays, et à quelles échéances il le mettra en place?

**M<sup>me</sup> Sandrine Salerno, conseillère administrative.** Monsieur le conseiller municipal, nous l’avons fait avec le dépôt du projet de budget rectifié devant la commission des finances. Nous avons déposé un budget financier quadriennal avec un retour à l’équilibre sur quatre ans.

**M. Grégoire Carasso (S).** J’ai une petite question. Une fois n’est pas coutume, je vais tâcher de la formuler de manière très brève. Cette question s’adresse au conseiller administratif et maire, M. Pierre Maudet. Il se dit jusque dans la presse, ce qui n’est jamais très bon signe – et le Conseil administratif en sait quelque chose – que la vie n’est pas tout à fait rose au Service des espaces verts... Voilà, ma question, Madame la présidente.

**M. Pierre Maudet, maire.** Ecoutez, je suis très emprunté pour vous répondre, car je dois vous avouer mon daltonisme total. (*Rires.*) Alors, sous l’angle du changement de magistrat, effectivement, et malgré les tons de ma cravate et de ma chemise, le rose n’est plus de rigueur, puisque ce n’est plus notre regretté conseiller administratif et désormais conseiller national, Manuel Tornare – regretté en Ville de Genève, à tout le moins – qui s’occupe du Service des espaces verts, mais votre serviteur.

Je vais essayer d’interpréter votre question, car je présume que vous faites référence à un article paru dans le *Courrier*. (*M. Carasso confirme.*) Vous l’avez lu, et je vous en félicite. (*Rires.*) Alors, il y aurait des inquiétudes chez des employés – mais cela a été contredit par la commission du personnel du Service des espaces verts qui, avec son président, est représentative du personnel – liées aux projets de réforme et de prise en charge différenciée des questions de propreté et d’entretien dans les parcs.

L’ennui, c’est que ces inquiétudes ne reposent que sur des sources anonymes assez peu étayées dans l’article auquel vous vous référez et, au demeurant, qui ont été invalidées par le président de la commission du personnel du Service des espaces verts. Je ne peux donc guère vous en dire davantage si ce n’est qu’il y a là quelques affabulations auxquelles il ne faut pas accorder davantage de crédit. Toutefois, je peux vous dire que je suis très attentif aux réactions du personnel et à

la construction, ensemble, de solutions nouvelles et d'adaptation des services. Si d'aventure il devait y avoir des inquiétudes réelles – les gens le savent dans mon département et dans tous les services – ma porte est toujours ouverte, et j'utilise à fond, dans le cadre du partenariat social, les cinq commissions du personnel qui coiffent les six services de mon département.

**M<sup>me</sup> Sarah Klopmann** (Ve). Ma question s'adresse à M. Pagani. Elle concerne cette voie cyclable, ce projet de passerelle que nous attendons depuis de nombreuses années sur le pont du Mont-Blanc. Dans un article du *Courrier* du 14 septembre, il est rappelé que pour bénéficier des subventions fédérales, à hauteur de 40% des coûts, les travaux doivent débiter avant 2014. A cela vous répondez qu'en déposant le projet avant la fin de l'année au Conseil municipal, c'était «tout à fait jouable». Or, nous sommes à la dernière séance de l'année. Le projet n'est toujours pas là. Que cela signifie-t-il?

**M. Rémy Pagani, conseiller administratif.** Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je répète que nous avons lancé le concours – je crois que c'était hier – et que nous allons dépouiller ses résultats à la fin de cette année. Vous les aurez en primeur en venant au forum Faubourg, l'ancienne petite salle du Faubourg, pour découvrir les projets. J'invite d'ailleurs toutes celles et ceux qui nous écoutent régulièrement à y venir. Une cinquantaine de bureaux y seront représentés. Ils mettent d'ailleurs beaucoup d'heures pour répondre à nos appels d'offre, et je les en remercie.

Par ailleurs, comme vous aviez accepté il y a quelques années le crédit d'étude de la proposition PR-387, nous pourrions immédiatement – avant juin ou septembre de l'année prochaine – mettre en route et finaliser cette étude. Cela nous permettra, Madame la conseillère municipale, de vous soumettre avant la fin 2012 un crédit de réalisation que je mettrai en parallèle avec celui concernant la demande d'autorisation de construire que j'ai déposée pour réaliser une piste cyclable directement sur le pont du Mont-Blanc, laquelle est en suspens à la Direction générale de la mobilité. Vous aurez donc ces deux crédits de réalisation en parallèle, et vous aurez tout le loisir de choisir à la fin 2012. Nous sommes en 2012, 2013, 2014... Il nous restera deux ans pour enclencher les travaux, et j'entends bien le faire avec votre décision.

**M. Pierre Gauthier** (EàG). Chères et chers collègues, ma question s'adresse à M. Pagani. La récente publication par les Transports publics genevois du nouveau plan de réseau a provoqué quelques levées de bouclier chez certains milieux

d'usagers, notamment chez les personnes âgées et chez les personnes souffrant de handicaps, que ce soient des personnes malvoyantes ou des personnes ayant des difficultés motrices. En effet, suite à la mise en place de ces fameux pôles d'échanges, et en particulier celui de Bel-Air, on verra des piétons devoir se battre sur un espace relativement réduit pour occuper l'espace déjà occupé par des automobiles, des camions, des bus, des tramways, des trolleybus et des deux-roues.

Alors, ma question est la suivante: quel aménagement de cette place est-il prévu afin que les piétons et les personnes souffrant de handicaps puissent, sans trop de difficultés, trouver leur chemin et leur correspondance?

**La présidente.** Votre temps de parole est épuisé.

*M. Pierre Gauthier.* J'en ai encore pour une demi-seconde, Madame la présidente. En outre, dans quelle mesure les personnes handicapées ou leurs représentants pourront, éventuellement, participer à la définition de cet aménagement? Je vous remercie, Madame la présidente.

**M. Rémy Pagani, conseiller administratif.** Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, cela fait trois ans que je me bats. Et quand je dis que je me bats, je me bats. Je me bats pour faire en sorte que cette place, qui se situe devant la statue de Philibert Berthelier sur les ponts de l'Île, soit à peu près convenable pour l'usage principal qui en sera fait dorénavant, à partir du 11 décembre, c'est-à-dire une plateforme de transbordement, puisque les flux de passagers qui devront changer de tram à cet endroit augmenteront de 30%.

J'ai réussi modestement à faire changer les barrières des ponts, alors qu'il était question d'y mettre des barrières d'autoroute. Vous constaterez que ce sont des barrières de type Dufour renforcées. J'ai même dû signer une décharge pour prendre sur moi en cas d'accident, au cas où une voiture passerait par dessus, comme c'est arrivé il y a trente ans. C'est d'ailleurs la raison qui justifiait de mettre une barrière d'autoroute. J'ai pris sur moi de faire en sorte que le cadre soit au moins un peu convenable. Mais, malheureusement, comme cela a été confirmé il y a deux jours par la directrice générale de l'Office de l'urbanisme du Canton, on va se retrouver dans la même situation qu'à Cornavin – comme personne ne veut choisir – avec un entassement, un empilement de moyens de transports et d'usagers, que ce soient des voitures, des taxis, des personnes handicapées, des piétons, des cyclistes, j'en passe et des meilleurs, et je le regrette.

Nous avons essayé de faire un groupe de pression avec M. Brachard – que je remercie, d'ailleurs – et avec tous les commerçants de la rue de la Corraterie.

Malheureusement, nous n'avons rien pu faire. Effectivement, on va se retrouver dans une situation complètement kafkaïenne, et je vous invite à reposer cette question et à faire en sorte qu'on puisse, en fonction de ce qui se passera concrètement sur ces ponts, mettre rapidement un terme à ce capharnaüm.

**M. Pierre Rumo** (EàG). Ma question s'adresse au Conseil administratif, mais plus précisément à M<sup>me</sup> Esther Alder. Nous avons appris que la poste de la Cluse, située rue de la Ferme, et celle des Acacias, sise à la route éponyme, étaient menacées de fermeture ou de quasi-fermeture. La poste de la Cluse, ouverte du lundi au vendredi, de 8 h à midi, est très utile, voire indispensable, pour les personnes âgées, les personnes handicapées et les commerçants de ce quartier. Par ailleurs, la fermeture de la poste des Acacias, alors que le projet Praille-Acacias-Vernets devrait donner une impulsion très forte à ce périmètre, paraît très surprenante. La Ville de Genève ne pourrait-elle pas se montrer plus offensive dans ce dossier? Les déclarations y relatives de M. Rossiaud dans la *Tribune de Genève* ne paraissent pas très encourageantes...

**La présidente.** Il vous sera répondu ultérieurement. La parole est à M. Jean-Charles Lathion.

**M. Jean-Charles Lathion** (DC). Ma question s'adresse à M. Pagani. Vous vous souvenez, Monsieur Pagani, que nous avons lancé, dans le cadre de la motion M-833, des états généraux de l'aménagement et du vivre ensemble. Vous étiez très enthousiaste dans un premier temps, un peu plus réservé dans un deuxième temps, et voilà que je lis dans la *Tribune de Genève* du 17 novembre 2011 la mésaventure d'un garagiste qui, tout d'un coup, a dû faire face à la suppression des places de stationnement devant son établissement, ce qui le handicape dans son travail. Ma question est donc la suivante: comment la concertation se fait-elle avec les habitants et les commerçants – puisque c'était là l'objet de cette motion que nous avons tous signée – pour que ceux-ci soient associés à l'aménagement des places et des rues et pour qu'ils puissent savoir ce qui va se passer? Là, on se rend compte que cette personne s'est du jour au lendemain pratiquement retrouvée devant le fait accompli.

**M. Rémy Pagani, conseiller administratif.** Monsieur le conseiller municipal, j'aimerais vous dire que les projets que nous menons, nous, Ville de Genève, nous les faisons en concertation avec l'ensemble des ayants droit, et j'insiste à chaque fois auprès des services du département que j'ai l'honneur de présider

## Questions orales

pour que ces processus de concertation se fassent, car ils doivent se faire. En l'occurrence, là, ils se sont faits, mais, comme vous le savez et comme je le répète à chaque fois, nous ne sommes qu'une force de proposition. C'est donc la Direction générale de la mobilité qui a décidé de ce qu'il en est dans le cadre de l'aménagement du tram Cornavin–Onex–Bernex.

Maintenant, comme j'ai été interpellé par une habitante qui, comme vous, était assez stupéfaite de voir ce qu'il en était, je me suis déplacé. Il y a encore des travaux en ce moment, de sorte qu'on ne voit pas exactement combien de places de parking seront attribuées à ce garagiste. Je reste donc évidemment vigilant pour qu'il n'y ait pas d'inégalités de traitement. Ceci étant, Monsieur le conseiller municipal, j'ai eu vent d'un autre cas, dans un autre quartier, où un commerçant se prévalait d'une situation acquise en bénéficiant d'un empiètement considérable sur le domaine public, et mon collègue, Pierre Maudet, l'a fait revenir à des choses à peu près raisonnables.

On ne peut donc pas se prévaloir d'une situation précédente qui était à bien plaisir, si j'ose dire, et se plaindre d'une situation qui remet les choses en ordre du point de vue de la loi. Voilà, c'est pourquoi je me fais fort, d'une part, de répondre à cette habitante qui m'a interpellé – je n'ai pas encore eu l'occasion de le faire – et, d'autre part, de vérifier ce qu'il en est du point de vue légal et de voir si toutes les concertations ont été menées, y compris par la Direction générale de la mobilité.

**M. Carlos Medeiros (MCG).** Ma question s'adresse à M. Maudet. Nous savons combien vous tient à cœur la transformation de l'ancien abri de protection civile de la Madeleine en local festif pour les jeunes. En soi, cela ne nous pose pas de problèmes. Toutefois, nous avons été interpellés par plusieurs forains qui, aujourd'hui, y entreposent du matériel. Ils sont très inquiets, car, apparemment, ils ne sont pas au courant de ce qui se passe et ils aimeraient savoir si, à l'avenir, vous leur proposerez un autre dépôt pour qu'ils puissent continuer à y entreposer leur matériel.

**M. Pierre Maudet, maire.** Alors, à ma connaissance, il s'agit moins de forains que des marchands qui exploitent la place de la Madeleine et du marché qui a lieu un certain nombre de jours par semaine. Il y a également des dépôts de commerçants du quartier. Il est vrai que c'est un quartier qui dispose de peu de caves, de peu d'espaces de rangement. Par conséquent, notre souci, c'est d'essayer d'arranger les bidons de tout le monde. Ce ne sera sans doute pas possible pour les commerçants du quartier. Cela le sera, en revanche, pour les marchands. Je ne peux pas m'y engager formellement, mais nous sommes en train

d'y travailler, car nous sommes bien conscients que ces marchands, qui ont besoin de sortir leur marchandise tous les jours à l'extérieur et de la rentrer à l'intérieur, doivent pouvoir disposer d'espaces de rangement.

Pour ne rien vous cacher, nous sommes en train d'étudier un système de monte-charge pour utiliser un espace qui se trouve en hauteur. En effet, dans le bastion en question, nous avons plusieurs étapes de retranchement. Nous avons même deux bastions l'un sur l'autre. Il y a le premier dont nous parlons et qui donne de plain-pied sur la place de la Madeleine, et il y a le deuxième, en dessus, qui permet de créer ce petit parc en contrebas de la cathédrale. Nous cherchons donc des solutions. Mais je ne peux pas laisser dire que nous n'avons pas informé ces marchands, car les courriers sont partis. Nous avons eu des contacts avec plusieurs d'entre eux et nous continuons d'être en contact.

Nous étudions également une autre perspective: ce sont les contreforts du temple de la Madeleine. En dessous du temple, vous avez des portes d'accès et, semble-t-il, vous avez également des locaux. Nous sommes en train de voir. J'ai donc donné ma parole que nous ferions tout ce que nous pourrions pour trouver une solution, car nous souhaitons conserver ce marché. Je ne peux pas m'engager maintenant sans savoir si les locaux existent ou pas, mais je peux m'engager, en revanche – et je le confirme, ici – à donner toutes les informations en temps utile.

Au demeurant et, à ma connaissance, il n'y a pas eu de recours sur les résiliations de baux. Je crois qu'il y a donc des rapports de bonne foi avec ces marchands. Mais nous restons vigilants, de part et d'autre, sur les solutions que nous pourrions trouver.

**M. Robert Pattaroni (DC).** Ma question s'adresse à M<sup>me</sup> Salerno ou au magistrat responsable des travaux au Restaurant UGS, M. Pagani. Bravo, le restaurant a été refait! Il est tout neuf, la nourriture est excellente, mais plusieurs habitants, dont moi, ont du souci, parce que la fameuse enseigne qui était au dessus de l'entrée n'a pas encore été remise. Alors, est-ce qu'on peut nous dire si elle sera installée à nouveau demain ou après-demain?

**M. Rémy Pagani, conseiller administratif.** Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, d'après l'enquête très approfondie que j'ai faite sur ce sujet, l'enseigne était encore en place deux jours avant l'inauguration de ce bâtiment, puis elle a été enlevée – par qui, je ne sais pas – ou volée, mais on ne la retrouve pas. Donc, je suis désolé, mais, comme vous, j'ai été assez scandalisé par cette affaire, puisque cette enseigne est restée en place, m'a-t-on dit, pendant toute la durée des travaux.

**M<sup>me</sup> Maria Casares** (EàG). Ma question s'adresse au Conseil administratif, et plus précisément à M. Maudet. C'est au sujet des affiches de format mondial placardées en ville et qui ont un caractère pornographique. Ces affiches ont suscité beaucoup d'émotion. J'ai eu plusieurs témoignages. C'est pourquoi j'aimerais savoir un peu quelle est la politique de la Ville de Genève à ce sujet et puis, surtout, je m'interroge sur le monopole de la Société générale d'affichage... (*Brouhaha.*) Est-ce que la Ville de Genève et le conseiller administratif peuvent donner leur avis? En tout cas, moi, j'estime que nous avons notre mot à dire. Pour ma part, et pour les témoins qui m'ont approchés, nous ne sommes pas du tout d'accord qu'il y ait de telles affiches dans les rues de Genève, notamment parce que la Ville de Genève se prévaut d'être la ville des droits humains...

**La présidente.** Votre temps de parole est épuisé...

*M<sup>me</sup> Maria Casares.* C'est une incitation aux maisons closes et je trouve cela inadmissible.

**M. Pierre Maudet, maire.** Alors, quant à savoir qui prévise et qui décide quelles affiches peuvent être placardées en ville, il y a une réponse d'ordre légal et il y a une réponse d'ordre conventionnel. Par chance, ces deux réponses sont la même. La Société générale d'affichage prévise et transmet les cas litigieux à l'Etat; l'Etat tranche. Les communes ont également la capacité de donner leur avis – c'est la loi sur les procédés de réclame qui a introduit cela – mais la convention qui prévaut actuellement entre la Société générale d'affichage, la Ville de Genève et l'Etat dit clairement que le département en charge de la justice et de la police – aujourd'hui le Département de la sécurité, de la police et de l'environnement – est seul compétent et habilité pour interdire une affiche, le cas échéant.

Cela s'explique pour plusieurs raisons et, d'abord, par le bon sens. En effet, ce serait curieux que certaines communes autorisent une affiche, d'autres non, et qu'on ait ainsi 45 pratiques différentes. La deuxième raison tient au fait que ce sont des motifs d'ordre public qui peuvent valoir à une affiche d'être censurée. Dans le cas précis, ce sont des affiches pour le moins osées de femmes qu'un rien habille et qui, effectivement – c'est votre appréciation et, au demeurant, je la partage – sont une incitation à recourir à des services téléphoniques de type agence et autre.

Dans le cas présent, si l'Etat devait interdire ces affiches, il les interdirait sur la base de la clause générale d'ordre public, la clause de police, comme on l'appelle, et, effectivement, l'Etat est seul compétent pour l'actionner si celui-ci

estime que cette affiche est contraire aux mœurs, illicite, ou présente l'inconvénient majeur de générer des troubles. Cela, c'est la loi qui le dit. En plus de cela, je vous l'indiquais tout à l'heure, la convention renvoie pour décision à l'Etat. La Ville a évidemment toute latitude d'alerter le Canton.

Dans le cas d'espèce, c'est le Canton qui nous a informés qu'il validait ces affiches. Nous avons insisté pour qu'elles ne soient pas placardées à proximité d'écoles ou de crèches, et la Société générale d'affichage était d'accord, mais cela n'a semble-t-il pas totalement été respecté. C'était le cas évoqué dans un média quotidien, et nous ne pouvons que le déplorer.

Pour le reste, très clairement, c'est l'Etat qui décide avec une possibilité pour la Ville de solliciter cette autorisation et avec un préavis de la Société générale d'affichage.

**La présidente.** Il y a plusieurs caucus et réunions intergroupes sur la gauche de la salle. Je prie les conseillers municipaux concernés d'aller à la buvette, à la salle des pas perdus, dans la cour, où ils veulent, mais de ne pas parler dans cette salle! Merci. La parole est à M<sup>me</sup> Natacha Buffet.

**M<sup>me</sup> Natacha Buffet (LR).** Ma question s'adresse à M<sup>me</sup> Alder. Elle recoupe en partie la question qui a été posée par M<sup>me</sup> Baranova et la réponse qu'elle a reçue. J'aurais souhaité avoir plus de détails sur le rôle précis des concierges d'écoles primaires. Dans quelle mesure le fait de devoir ramasser de nombreux déchets, par exemple le samedi ou le dimanche matin, après que des jeunes ont fait la fête la veille et ont laissé pas mal de bouteilles ou autre, correspond-il à leur cahier des charges? N'y a-t-il pas un petit décalage avec ce que l'on attend de leur part? Je voudrais savoir si vous pourriez également – et on a en partie répondu – envisager une fermeture des préaux.

**La présidente.** M<sup>me</sup> la conseillère administrative Esther Alder vous répondra demain.

**M. Rémy Burri (LR).** Ma question s'adresse à M. Pagani. Elle concerne le quartier des Genêts et plus particulièrement l'école des Genêts. Ce quartier est terminé depuis quelques années, mais, dès le départ, il y a eu passablement de problèmes d'aménagement, plus particulièrement des problèmes d'acheminement des élèves jusqu'à l'école. Grâce à l'association des parents d'élèves de l'école des Genêts, plusieurs propositions concrètes ont été faites pour réamé-

nager les passages piétons et améliorer l'éclairage. Un certain nombre de vos collaborateurs ont même participé à des groupes de travail. Je voudrais savoir si vous comptez y donner suite et répondre concrètement aux attentes apparemment objectives de ces parents qui s'inquiètent pour la sécurité de leurs enfants.

**M. Rémy Pagani, conseiller administratif.** Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je déteste faire fonctionner l'administration pour rien. En l'occurrence, j'ai déposé la proposition PR-912 pour toute une série de projets, notamment aux abords de cette école, où des aménagements ont été proposés en concertation avec les habitants. En ce moment, cette proposition se trouve à la commission des travaux et des constructions qui semble dire – une majorité de la commission, en tout cas, et je le regrette avec vous, d'ailleurs – que ces aménagements doivent être pris en charge par d'autres... A cette fin, elle avance toute une série d'arguments.

Alors, moi, j'attends de voir le rapport de la commission des travaux et des constructions. Effectivement, un second train de mesures doit arriver après, mais avant de faire rentrer le second train dans une gare qui, en l'occurrence, n'existe pas, je préfère attendre que le premier train arrive à destination. Par conséquent, j'attends que la commission se détermine sur ce type de petits projets qui visent un but extrêmement précis, et qui ont été négociés avec les parents d'élèves et avec des associations. J'attends le résultat pour pouvoir avancer, et je vous remercie de faire valoir mon point de vue auprès de la commission, si vous y siégez.

**M. Olivier Fiumelli (LR).** J'ai encore une question pour Rémy Pagani. Je vous avais déjà posé cette question il y a une année ou deux, Monsieur Pagani. Il s'agit de l'éclairage au milieu de la plaine de Plainpalais. Le modeste lampadaire que vous aviez mis ne marche plus depuis un mois et maintenant que les travaux ont commencé sur la deuxième partie, et que la grille du chantier est opacifiée par un drap, on ne voit vraiment plus rien du tout. C'est extrêmement dérangeant de traverser la plaine de Plainpalais au milieu de la nuit et de voir des ombres noires nous tourner autour pour nous vendre je ne sais quelle substance. Ce sera évidemment bien pire dans quelques semaines avec la venue du Luna Park. Je vous demande donc encore une fois, Monsieur Pagani, de bien vouloir éclairer le centre de la plaine de Plainpalais. Merci.

**M. Rémy Pagani, conseiller administratif.** Monsieur le conseiller municipal, je suis très heureux de pouvoir vous répondre très concrètement, car différentes solutions ont été envisagées, dont une a retenu mon attention. Des essais seront faits très rapidement. Il s'agit de prendre les poteaux qui ont déjà été élevés

lors de la première étape, et d'y mettre des lampes qui illumineront directement le centre de la plaine depuis le pourtour. C'est une solution extrêmement bon marché qui sera mise en place très rapidement, je l'espère.

Ceci étant, effectivement, il y a un certain nombre de déprédations, car, comme vous l'avez relevé, il y a un trafic palpable qui se mène à cet endroit et qui n'a pas besoin d'être éclairé, au sens propre comme au figuré. Certains s'ingénient à casser ces ampoules, et c'est pour cela que nous devons remonter les poteaux et les lampadaires. Nous essaierons de les changer à nouveau. Je prends acte de votre demande. J'espère que la venue du Luna Park permettra au moins d'avoir une luminosité sur l'ensemble de la plaine, mais sachez que mes services s'activent – et je les en remercie – pour trouver une solution définitive à cette problématique, puisque ces illuminations resteront dans les aménagements futurs de la plaine.

**M. Olivier Tauxe** (UDC). Je suis très heureux de prendre la parole pour la première fois depuis ma réélection... (*Applaudissements.*) Ma question s'adresse à M. Pagani. C'est un rappel, puisque je la lui avais déjà posée à l'époque. Elle concerne le 9, chemin des Crêts-de-Champel et un soi-disant passage piéton. M. Pagani n'a pas bougé, comme d'habitude! Alors, je réitère ma demande aujourd'hui. Des cars Odier viennent prendre de jeunes enfants au Collège du Léman et j'aimerais savoir ce que M. Pagani peut proposer. Peut-il intervenir, ou dois-je faire une pétition?

**M. Rémy Pagani, conseiller administratif.** Monsieur le conseiller municipal, ce n'est pas que nous n'avons rien fait, c'est que légalement nous ne pouvions rien faire. Si mes souvenirs sont exacts, c'est là une zone 30 km/h... (*Remarque de M. Tauxe.*) Il n'y a que les TPG, oui, mais c'est une autre législation, comme M. Dossan pourrait vous l'expliquer. Toujours est-il que je retiens votre question et que je demanderai à mes services de voir précisément ce qu'il en est. En tout cas, il y a des raisons qui nous ont été opposées pour nous empêcher d'installer ce passage clouté. Je vous répondrai demain plus précisément sur ces raisons.

**M. Sylvain Thévoz** (S). Ma question s'adresse à M. Maudet. Nous avons eu la chance avec la commission des arts et de la culture d'aller visiter le théâtre du Galpon. Malheureusement, un de nos membres s'est perdu en route. Ce n'était d'ailleurs pas si évident, pour des raisons de signalétique, de le trouver. Le théâtre nous a expliqué qu'une signalétique avait été posée, mais qu'elle a été retirée par vos services. Comment indiquer ce théâtre d'une manière favorable pour que les

gens puissent le trouver? Si ce n'est pas facile pour des Genevois, nous pouvons imaginer que ce sera encore plus dur pour des gens qui viennent de Lausanne ou de Neuchâtel.

**M. Pierre Maudet, maire.** Effectivement, mes services ont dû faire retirer le panneau qui était quelque peu créatif... J'aime beaucoup la créativité, mais, en matière de signalisation routière, nous sommes les garants de l'application de la loi, et la Direction générale de la mobilité est l'instance de surveillance. Ceci dit, nous ne nous sommes pas contentés de retirer le panneau. Nous avons signalé au théâtre du Galpon comment il devait demander une autorisation et à quel type de panneaux il avait le droit. Les responsables nous ont écrit pour nous remercier des indications données. Maintenant, la balle est un peu dans leur camp. Il s'agit, pour eux, de faire une demande en bonne et due forme. J'ignore quelle en est la forme exacte, mais, selon toute vraisemblance, ces panneaux doivent s'apparenter à ceux avec un point de couleur au bout qui indiquent soit une entreprise soit une institution culturelle, et qui sont reconnus selon les normes légales.

J'ignore également si ces panneaux sont financés par le bénéficiaire ou par la Direction générale de la mobilité, mais j'en ai parlé tout à l'heure avec mon collègue Kanaan, et nous regarderons dès demain si ces dossiers avancent bien. Il est vrai que ce théâtre n'est pas forcément facile à trouver. Il faut aller au bout du quai des Péniches. Nous veillerons à ce que, dans le respect des règles, il puisse disposer de la signalétique adéquate.

**M<sup>me</sup> Maria Vittoria Romano (S).** Ma question s'adresse à M. Maudet. J'aimerais juste savoir si les agents de la police municipale ont également bénéficié du rabais de 50% au McDonald's, si vous étiez au courant et, si oui, si vous avez pris des dispositions, et lesquelles?

**M. Pierre Maudet, maire.** J'aurais été déçu qu'on ne me pose pas la question! Je vous remercie, Madame, de l'avoir posée. Je me la suis posée, comme vous. Cela tombait bien, j'avais une séance de direction ce matin-là. Alors, la réponse est clairement négative. Il y a donc, de ce point de vue, une discrimination intolérable entre la police municipale et la gendarmerie...

Dans la mesure où, sur quelque 1200 employés de mon département, j'ai le privilège d'en avoir trois quarts en uniforme, j'ai ensuite étendu la question pour savoir si, par hypothèse, les employés de la Voirie, ceux du Service des espaces verts, éventuellement les pompiers, avaient également bénéficié de ces avantages. Il semble que non.

En tout état de cause, indépendamment du passé, j'ai rappelé dans une directive qu'il était strictement interdit de bénéficier d'un quelconque avantage en vertu du port d'un uniforme, quel qu'il soit, ce qui, semble-t-il, a également été fait au niveau de l'Etat. Cela dit, j'aimerais souligner que nous avons à cœur, en Ville de Genève, de suivre la silhouette de nos agents et de vérifier que, par ailleurs, la malbouffe ne se répande pas jusque dans les rangs des employés municipaux.

**M. Vincent Schaller (LR).** Ma question s'adresse à M<sup>me</sup> la conseillère administrative Sandrine Salerno. Madame Salerno, à l'époque de l'élaboration du règlement fixant les conditions de location des logements à caractère social de la Ville de Genève, vous aviez annoncé à la commission du logement que la volonté de la Ville était de déterminer, de façon systématique, la valeur de rendement de l'ensemble des immeubles concernés. Evidemment, cette évaluation est absolument indispensable, puisque c'est la seule façon de déterminer la valeur que représente la mise à disposition de ces logements par la Ville. Je rappelle que, dans tous les domaines, par exemple dans le domaine de la culture, les prestations en nature sont systématiquement chiffrées au budget. C'est le cas, par exemple, lors de la mise à disposition de salles de spectacle. Alors, ma question est la suivante: où en êtes-vous dans ce travail d'évaluation des logements de la Ville?

**M<sup>me</sup> Sandrine Salerno, conseillère administrative.** Ma réponse sera brève, Monsieur le conseiller municipal, car c'est M. Pagani qui pourrait y répondre avec de plus amples développements, puisque c'est lui qui a été chargé de ce dossier et qui a préparé un appel d'offres avec ses services. Je crois même que, pour le mandataire, voire même les mandataires qui fourniraient ce travail d'évaluation du patrimoine financier de la Ville de Genève, il s'agit d'un appel d'offres selon l'Accord intercantonal sur les marchés publics. Le dossier suit son cours, mais, pour plus de détails, c'est M. Pagani qui devra répondre.

**M. Rémy Pagani, conseiller administratif.** Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, j'avais cru que la dernière question était adressée à M<sup>me</sup> Salerno, c'est pourquoi je me suis permis de m'absenter... Ceci étant, nous avons effectivement fait un appel d'offres. Nous avons désigné un bureau. Je n'ai pas le nom en tête, mais ces mandataires nous rendront, selon le cahier des charges, une évaluation non pas globale, mais sélective, car vous savez qu'il y a 800 bâtiments, dont 650 sont des bâtiments locatifs.

Nous avons fait une sélection d'un certain nombre de bâtiments qui nous donnera – puisque, statistiquement, nous savons le faire – une première évaluation

## Pétitions

Motion: rendre hommage aux saisonniers

de la valeur de rendement. Il s'agira d'ailleurs de la déterminer. Est-ce la valeur intrinsèque? Est-ce la valeur historique? Enfin, nous avons essayé de faire un mixte, et cela vous sera présenté, peut-être dans quelques mois, dans le cadre, j'imagine, d'une discussion à la commission des travaux et des constructions.

## 5. Pétitions.

**La présidente.** Nous avons reçu les pétitions suivantes, qui sont renvoyées sans discussion à la commission des pétitions:

- P-276, «Pour l'autorisation de l'accès à la promenade De-Warens aux chiens tenus en laisse»;
- P-277, «Pour la conservation des bancs publics en ville de Genève»;
- P-278, «Rénovons le pavillon Cayla pour en faire un pavillon cycliste grâce aux chantiers jeunes».

## 6. Motion du 2 décembre 2009 de MM. Christian Lopez Quirland, Grégoire Carasso, Miltos Thomaidis, Christophe Buemi, Endri Gega, M<sup>mes</sup> Annina Pfund, Isabelle Brunier et Andrienne Soutter: «Parce qu'ils ont construit la Suisse et Genève: rendons hommage aux saisonniers» (M-891)<sup>1</sup>.

### *PROJET DE MOTION*

Considérant:

- qu'à partir des années 1950 ce sont des centaines de milliers de femmes et d'hommes qui sont venus dans notre pays, principalement d'Italie, d'Espagne et du Portugal, pour travailler et participer au développement économique de la Suisse et de Genève;
- que les lois suisses de l'époque ne permettaient pas le regroupement familial, poussant ainsi les familles à être séparées et éloignées;
- que cette situation a provoqué des drames inacceptables, notamment la clandestinité de milliers d'enfants qui se voyaient obligés de vivre enfermés dans

---

<sup>1</sup> «Mémorial 167<sup>e</sup> année»: Annoncée, 3383.

Motion: mettre en œuvre un «budget base zéro»

des appartements pour pouvoir rester auprès de leurs parents, sans droit à être scolarisés et en craignant d'être expulsés;

- que notre ville est un centre international d'excellence sur les questions liées au respect des droits humains et de l'enfant;
- que nous avons un devoir de mémoire, de reconnaissance et de considération pour ces travailleuses et travailleurs italiens, espagnols, portugais, ex-yougoslaves et d'autres nationalités qui ont œuvré à construire la richesse de notre canton et de notre cité,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif:

- à organiser, en collaboration avec les associations communautaires de ces pays et le Canton, une exposition publique sur cette thématique;
- à rendre hommage à tous ces hommes et femmes au travers d'une œuvre d'art qui sera posée en un lieu public et qui permettra de rappeler aux générations futures cette partie de notre histoire.

La motion est renvoyée sans débat de préconsultation à la commission des arts et de la culture.

**7. Motion du 20 janvier 2010 de M. Robert Pattaroni, M<sup>me</sup> Marie Chappuis, MM. Jean-Charles Lathion, Jacques Hämmerli, M<sup>me</sup> Catherine Buchet-Harder, MM. Olivier Fiumelli, Rémy Burri, Alexandre Chevalier et Alexis Barbey: «Pour un budget de référence établi en fonction des missions et prestations de la Ville de Genève permettant de répondre aux besoins de base des habitant-e-s de la commune» (M-893)<sup>1</sup>.**

*PROJET DE MOTION*

Considérant:

- le manque de références permettant de situer le niveau des charges nécessaires à la commune afin de répondre aux besoins de base des habitant-e-s de la commune;
- la nécessité pour le Conseil municipal de disposer d'un budget permettant d'apprécier, de comparer et de mesurer les prestations indispensables, utiles ou relevant du confort;

---

<sup>1</sup> «Mémorial 167<sup>e</sup> année»: Annoncée, 4630.

## Motion: des gardiens de la propreté et de la sécurité des parcs

- la difficulté récurrente pour le Conseil administratif d'établir un projet de budget tenant compte, en premier lieu, des comptes des années écoulées et non pas du budget de l'année en cours;
- la nécessité de prévoir un budget qui tient compte des besoins des citoyens plutôt que des moyens dont dispose la Ville de Genève,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- d'élaborer un budget de référence à partir des missions et des prestations de la Ville de Genève telles qu'elles sont prévues par la loi;
- de veiller à évaluer les moyens à mettre en œuvre afin de fournir ces prestations, en appréciant si l'organisation et les moyens actuels sont toujours adéquats ou s'il convient de les adapter;
- d'utiliser la méthode dite du «budget base zéro», qui consiste à concevoir l'organisation et les moyens à mettre en œuvre, sans a priori;
- d'apprécier s'il y a encore des doublons avec l'Etat, à l'exemple de ce qui a été fait récemment en matière de prestations sociales à répartir entre l'Etat et la Ville de Genève.

La motion est renvoyée sans débat de préconsultation à la commission des finances.

**8. Motion du 20 janvier 2010 de MM. Jean-Charles Lathion, Alain de Kalbermatten, Robert Pattaroni, M<sup>mes</sup> Anne Carron-Cescato, Marie Chappuis, Nelly Hartlieb, Alexandra Rys, Sandra Golay et Odette Saez: «Pour des gardiens de parcs susceptibles de garantir la salubrité et la sécurité de ceux-ci» (M-896)<sup>1</sup>.**

*PROJET DE MOTION*

Considérant:

- l'important patrimoine que constituent les parcs de la Ville de Genève;
- l'état d'insalubrité et d'insécurité d'un certain nombre d'entre eux (le Jardin anglais, le parc des Bastions, le parc des Délices, etc.);
- le marché de la drogue que provoque l'absence de surveillance permanente de ces lieux;
- l'inefficacité des mesures en cours tant au niveau de la prévention que de la répression;

---

<sup>1</sup> «Mémorial 167<sup>e</sup> année»: Annoncée, 4631.

- l'incohérence de confier pareille mission aux retraités bénévoles, comme l'a proposé en 2009 dans un projet pilote le magistrat chargé du département de la cohésion sociale, de la jeunesse et des sports,
- le Conseil municipal demande au Conseil administratif:
- d'affecter des gardiens et gardiennes à la salubrité et à la sécurité de nos parcs;
  - d'établir une priorité de gardiennage en fonction des moyens disponibles et des parcs particulièrement identifiés.

**La motion est renvoyée sans débat de préconsultation à la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication.**

**9. Motion du 20 janvier 2010 de M<sup>mes</sup> Salika Wenger, Ariane Arlotti, Marie-France Spielmann, Maria Pérez, Maria Casares, Hélène Ecuyer et Charlotte Meierhofer: «De subventions en fondations?...» (M-897)<sup>1</sup>.**

*PROJET DE MOTION*

Considérant:

- que la gestion des fondations de droit public et des fondations de droit privé est opaque;
- que le Conseil municipal a des difficultés pour obtenir des informations;
- que l'usage des subventions octroyées aux fondations de droit public et aux fondations de droit privé ne fait pas l'objet d'un suivi pour ce qu'en savent les conseillers municipaux,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- de répertorier toutes les fondations de droit public et toutes les fondations de droit privé subventionnées par la Ville de Genève;
- quelles sont les conditions statutaires du personnel des différentes fondations subventionnées par la Ville de Genève;
- quel est le suivi des décisions du Conseil municipal dans les fondations de droit public et les fondations de droit privé subventionnées par la Ville.

**La motion est renvoyée sans débat de préconsultation à la commission des finances.**

---

<sup>1</sup> «Mémorial 167<sup>e</sup> année»: Annoncée, 4631.

Projet d'arrêté: gratuité du domaine public pour les 1<sup>er</sup> Mai, 1<sup>er</sup> Juin et 1<sup>er</sup> Août

**10. Projet d'arrêté du 17 février 2010 de M<sup>mes</sup> Salika Wenger, Maria Pérez, Hélène Ecuyer, Vera Figurek, Charlotte Meierhofer, Christiane Olivier, Nicole Valiquer Grecuccio, Marie-France Spielmann, Silvia Machado, Martine Sumi, MM. Christian Zaugg, Gérard Deshusses et Alexandre Wisard: «Gratuité du domaine public pour les 1<sup>er</sup> Mai, 1<sup>er</sup> Juin et 1<sup>er</sup> Août» (PA-102)<sup>1</sup>.**

*PROJET D'ARRÊTÉ*

Considérant:

- le caractère social et l'intérêt public des manifestations du 1<sup>er</sup> Mai qui rassemblent chaque année plusieurs milliers de personnes;
- le devoir de pérenniser un moment de fraternisation internationale important pour la population;
- la nature de ces manifestations à but idéal, social et civique;
- les efforts déployés par le comité d'organisation du 1<sup>er</sup> Mai qui, bien que ne disposant que d'un budget modeste, a déjà pris en charge l'électrification, l'éclairage, le tri systématique des déchets et le nettoyage final du parc des Bastions (soit 19,2% des dépenses du comité);
- l'organisation complexe du 1<sup>er</sup> Mai, totalement prise en charge par des bénévoles et dont le travail est retardé cette année par la décision du Conseil administratif de ne plus accorder la gratuité du matériel de fête au comité d'organisation du 1<sup>er</sup> Mai, mettant ainsi en péril cette manifestation;
- la gratuité dont bénéficient d'autres manifestations, telles que le 1<sup>er</sup> Août ou le 1<sup>er</sup> Juin,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

sur proposition de l'Alternative,

*arrête:*

Une modification de la directive relative aux critères de rabais applicables à la taxation des empiétements pour des manifestations occasionnelles (approuvée par le Conseil administratif le 12 mars 2008):

*Art. 2. – alinéa 2 (nouveau):*

«2. Les manifestations du 1<sup>er</sup> Mai, du 1<sup>er</sup> Juin et du 1<sup>er</sup> Août bénéficient de la gratuité de l'usage du domaine public, de l'usage du matériel de fête et des ser-

<sup>1</sup> «Mémorial 167<sup>e</sup> année»: Annoncé, 5069.

vices de rétablissement (nettoyage, etc.) au titre de manifestations d'intérêt public municipal.»

Le projet d'arrêté est renvoyé sans débat de préconsultation à la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication.

**11. Motion du 17 février 2010 de MM. Christophe Buemi, Grégoire Carasso, Miltos Thomaidis, Thierry Piguët, Roger Michel, Endri Gega, Christian Lopez Quirland, M<sup>mes</sup> Nicole Valiquier Grecuccio, Corinne Goehner-Da Cruz, Silvia Machado, Andrienne Soutter et Christiane Olivier: «Construisons des bains publics dans le Rhône!» (M-901)<sup>1</sup>.**

*PROJET DE MOTION*

Considérant:

- la loi sur la santé K 1 03 du 7 avril 2006;
- la modification de l'article 2A, lettre f), du règlement cantonal sur les bains publics F 3 30.03 (Rbains) du 12 avril 1929, autorisant dès le 1<sup>er</sup> mars 2007 la baignade dans le Rhône depuis le pont Sous-Terre;
- la motion M-166, «Restauration des bains d'Arve», acceptée le 6 juin 2001;
- l'existence de bains fluviaux à Bâle (Breite Bad, St-Johann Bad), à Berne (Freibad Lorraine, Freibad Marzili), à Zurich (Frauenbad, Männerbad, Oberer Letten, Unterer Letten) et dans d'autres villes suisses et européennes;
- l'article de la *Tribune de Genève* du 4 août 2009 (Thierry Mertenat), intitulé «La loi tolère les nageurs, pas les plongeurs»;
- le véritable succès populaire à la belle saison auprès des jeunes qui investissent ce secteur pour la baignade;
- l'opportunité d'aménager intelligemment un espace de loisirs et de verdure dans le secteur de la pointe de la Jonction (rive gauche) ou dans le secteur des falaises de Saint-Jean (rive droite),

le Conseil municipal demande au Conseil administratif de proposer un projet de construction de bains publics dans le Rhône en collaboration avec l'Etat.

La motion est renvoyée sans débat de préconsultation à la commission de l'aménagement et de l'environnement.

---

<sup>1</sup> «Mémorial 167<sup>e</sup> année»: Annoncée, 5069.

Motion: réserver le bâtiment de la Comédie pour l'Union des espaces culturels autogérés

**12. Motion du 17 février 2010 de MM. Mathias Buschbeck, Alexandre Wisard, Marc Dalphin, Yves de Matteis, Fabien Sartoretti, Georges Breguet, Bayram Bozkurt, M<sup>mes</sup> Sarah Klopmann, Marie-Pierre Theubet, Sandrine Burger, Valérie Bourquin, Anne Moratti Jung et Frédérique Perler-Isaaz: «Comédie après la Comédie!» (M-902)<sup>1</sup>.**

*PROJET DE MOTION*

Considérant:

- que de très nombreux lieux culturels autogérés ont dû fermer à Genève;
- que ces lieux accueillent un très large public;
- qu'il faut dès à présent prévoir l'affectation future du bâtiment de la Comédie lorsque la Nouvelle Comédie sera construite;
- que le Conseil municipal a accepté la pétition P-212 de l'Union des espaces culturels autogérés (UECA) «Donnons des espaces à la culture!», pétition signée par plus de 17 000 personnes;
- que le Conseil administratif a de la peine à trouver des lieux ou espaces vides;
- qu'un lieu serait alors disponible,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif de réserver d'ores et déjà l'actuel bâtiment de la Comédie pour le mettre à la disposition de l'Union des espaces culturels autogérés (UECA) lorsque celui-ci sera vide.

**La motion est renvoyée sans débat de préconsultation à la commission des arts et de la culture.**

---

<sup>1</sup> «Mémorial 167<sup>e</sup> année»: Annoncée, 5070.

**13. Motion du 17 février 2010 de M<sup>mes</sup> Corinne Goehner-Da Cruz, Martine Sumi, Nicole Valiquer Grecuccio, Christiane Olivier, MM. Roger Michel, Christophe Buemi, Endri Gega, Grégoire Carasso, Christian Lopez Quirland, Gérard Deshusses et Thierry Piguet: «Grandes traversées cyclables à Genève» (M-903)<sup>1</sup>.**

*PROJET DE MOTION*

Considérant:

- que, malgré les considérables efforts de la Ville suite à l’initiative municipale déposée en 1985 par l’Association pour des pistes cyclables (Aspic) (devenue en 1990 l’Association pour les intérêts des cyclistes et, en 2007, Pro Vélo Genève) qui demandait dix itinéraires en continu, ceux-ci n’ont malheureusement toujours pas pu être réalisés;
- que, à Genève, des tronçons de bandes et de pistes cyclables ont été aménagés sans continuité, que ceux-ci se trouvent dispersés dans nos rues et que souvent, malheureusement, ils mettent en danger les usagers de la «petite reine» qui se retrouvent face à de la circulation;
- que, suite à l’initiative cantonale de l’association actif-trafic pour la mobilité douce déposée en juillet 2009, les citoyennes et citoyens, par leurs 14 800 signatures, ont démontré leur ras-le-bol face aux dangers de circuler à Genève;
- que cette initiative demande une coordination des communes genevoises pour des aménagements cyclables en continu à partir des aménagements existants et arrivant en convergence des deux rives sur la gare de Cornavin,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- de réaliser, à partir des tronçons existants entre les communes environnantes et la ville, des traversées cyclables en continu et dans les deux sens;
- de travailler en concertation avec la Direction générale de la mobilité pour les réalisations à venir;
- de proposer deux traversées prioritaires par rive, soit:
  - a) douane de Moillesulaz, route de Chêne, pont du Mont-Blanc, Cornavin;
  - b) Grand-Lancy, Acacias, Henri-Dunant, Georges-Favon, pont de la Coulouvrenière, Cornavin, direction Jardin botanique;
  - c) Meyrin, Bouchet, Servette, Cornavin;
  - d) Budé, Moillebeau, rue de Lausanne, Cornavin.

**La motion est renvoyée sans débat de préconsultation à la commission de l’aménagement et de l’environnement.**

---

<sup>1</sup> «Mémorial 167<sup>e</sup> année»: Annoncée, 5070.

**14. Motion du 17 février 2010 de M. Grégoire Carasso, M<sup>mes</sup> Ariane Arlotti, Patricia Richard, Odette Saez, MM. Mathias Buschbeck, Alexandre Chevalier, Christian Zaugg et Pascal Rubeli: «Développons les murs de grimpe» (M-904)<sup>1</sup>.**

*PROJET DE MOTION*

Considérant:

- la promotion de l'activité sportive, notamment auprès des jeunes, ainsi que les valeurs de solidarité et de sécurité;
- le magnifique environnement naturel de la région genevoise pour la pratique de l'escalade durant la belle saison;
- le besoin de structures en salle pour une pratique durant l'essentiel de l'année;
- la disparition au centre-ville, suite à la fermeture du site d'Artamis, de la salle d'escalade créée par ce collectif et qui était particulièrement appréciée des jeunes et des étudiants;
- la surcharge chronique du mur de grimpe de la Queue-d'Arve;
- le faible coût d'investissement et d'entretien d'un mur d'escalade, tout comme sa faible occupation du sol;
- le lancement régulier de crédits de rénovation ou de crédits d'études pour le développement d'infrastructures publiques (école de Saint-Jean, complexe «crèche, sport et jeunesse» à la gare des Eaux-Vives, etc.),

le Conseil municipal demande au Conseil administratif de développer l'offre en matière de grimpe, avec l'aménagement d'au moins une nouvelle très grande infrastructure en salle et de plusieurs petites nouvelles structures.

**La motion est renvoyée sans débat de préconsultation à la commission des sports.**

---

<sup>1</sup> «Mémorial 167<sup>e</sup> année»: Annoncée, 5070.

**15. Résolution du 17 février 2010 de M<sup>mes</sup> Salika Wenger, Maria Pérez, Vera Figurek et Ariane Arlotti: «La Ville de Genève ne veut pas subventionner le dumping salarial» (R-129)<sup>1</sup>.**

*PROJET DE RÉOLUTION*

Considérant:

- que le nouveau statut du personnel de la fonction publique municipale est actuellement présenté et discuté au sein de la commission des finances;
- que la Ville subventionne de manière importante un certain nombre de fondations et d'associations dans divers champs d'importance sociale, culturelle, etc.;
- que la Ville demande aux sous-traitants qu'elle emploie un respect strict des conventions collectives de travail, sur lesquelles l'Office cantonal de l'inspection et des relations du travail (OCIRT) fournit tous les renseignements nécessaires;
- que les conditions de travail ou le statut du personnel de grandes institutions subventionnées – plus de dix salarié-e-s – sont calqués sur le statut de la fonction publique municipale (Grand Théâtre, crèches, ludothèques, etc.);
- que les changements de forme juridique de certaines institutions sont trop souvent un prétexte à «justifier» la détérioration des conditions de travail;
- que la Ville ne doit pas subventionner des pratiques de dumping salarial,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à faire respecter les mesures suivantes:

- les modifications de statuts du personnel des entités subventionnées de manière exclusive ou prépondérante par la Ville de Genève ne peuvent pas être validées avant l'adoption définitive du nouveau statut du personnel de la fonction publique municipale, auquel les employés des institutions subventionnées sont soumis par analogie;
- les modifications de statuts des fondations, associations et autres institutions subventionnées de manière exclusive ou prépondérante par la Ville de Genève, quelle que soit la forme juridique de leur constitution, doivent être soumises et approuvées par le Conseil municipal de la Ville de Genève qui vote les budgets.

**La résolution est renvoyée sans débat de préconsultation à la commission des finances.**

---

<sup>1</sup> «Mémorial 167<sup>e</sup> année»: Annoncée, 5070.

**16. Projet d'arrêté du 24 mars 2010 de M<sup>mes</sup> Salika Wenger, Hélène Ecuyer, Ariane Arlotti, Marie-France Spielmann et M. Christian Zaugg: «Affectation de l'excédent de revenus» (PA-103)<sup>1</sup>.**

*PROJET D'ARRÊTÉ*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu que les comptes 2009 ne seront formellement bouclés qu'avec le vote du Conseil municipal;

vu le très important bénéfice constaté sur les comptes 2009;

vu que l'impact de la crise économique va se faire sentir fortement sur les exercices 2010 et suivants;

vu l'obligation pour les communes de présenter des budgets équilibrés;

vu que les comptes sont systématiquement excédentaires par rapport au budget voté;

vu l'article 67A de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat (LGAF)

(Art. 67A Réserve conjoncturelle

<sup>1</sup> Il peut être créé une réserve conjoncturelle.

<sup>2</sup> L'attribution à la réserve ou l'utilisation de la réserve se fait après détermination du résultat et doit faire l'objet d'une loi.);

vu l'article 4 de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat (LGAF)

(Art. 4 Communes

<sup>1</sup> Les communes appliquent les principes de la présente loi.

<sup>2</sup> Sont réservées les dispositions particulières applicables aux communes.);

vu que la constitution d'une réserve conjoncturelle n'est pas formellement interdite ni par la loi sur l'administration des communes (LAC), ni par son règlement d'application;

vu le changement de magistrat cantonal chargé de la surveillance des communes,

*arrête:*

*Article premier.* – D''attribuer la moitié du bénéfice comptable annuel à une réserve conjoncturelle sous forme de fonds propres affectés.

<sup>1</sup> «Mémorial 167<sup>e</sup> année»: Annoncé, 5490.

*Art. 2.* – D'en affecter un tiers à la construction de logements sociaux, un tiers à l'aide sociale et un tiers à l'aide aux chômeurs.

**Le projet d'arrêté est renvoyé sans débat de préconsultation à la commission des finances.**

**17. Motion du 24 mars 2010 de M<sup>mes</sup> Salika Wenger, Maria Pérez, Hélène Ecuyer, Marie-France Spielmann, MM. Christian Zaugg, Pierre Rumo, Mathias Buschbeck et Fabien Sartoretti: «Gouverner, c'est... gouverner (audits)!» (M-911)<sup>1</sup>.**

*PROJET DE MOTION*

Considérant:

- que le peuple a élu un Conseil administratif constitué de personnes engagées politiquement et dont les différents programmes s'engagent à défendre le service public;
- que la multiplication des demandes d'audits nous inquiètent, car ils sont des instruments de gestion issus de la gestion néolibérale qui a montré ses limites depuis la crise de 2008;
- que l'administration d'une collectivité publique ne répond pas aux mêmes critères de gestion qu'une entreprise privée;
- que notre Conseil entend gérer la Ville de Genève comme un service public à l'usage de la population et non comme une entreprise qui fait pression sur les conditions de travail afin de dégager des bénéficiaires;
- que cette politique d'audits est très opaque en termes financiers et de justifications;
- que des sommes importantes sont dépensées pour le recours à des «chasseurs de têtes» dans la perspective du recrutement des cadres de l'administration municipale;
- que les recommandations des auditeurs ont presque force de loi et servent souvent à justifier des décisions qui peuvent aller à l'encontre de la politique que la majorité de notre assemblée prétend défendre;
- que, à notre connaissance, il n'existe aucune entité constituée pour décider de la pertinence des audits commandés,

---

<sup>1</sup> «Mémorial 167<sup>e</sup> année»: Annoncée, 5491.

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à:

- fournir à la commission des finances une liste exhaustive des audits en cours ou commandés ainsi que leurs justifications et leurs coûts;
- fournir chaque année, lors des comptes, à la commission des finances, un rapport sur ces pratiques.

La motion est renvoyée sans débat de préconsultation à la commission des finances.

**18. Motion du 24 mars 2010 de M. Christophe Buemi, M<sup>me</sup> Isabelle Brunier, MM. Grégoire Carasso, Gérard Deshusses, M<sup>me</sup> Corinne Goehner-Da Cruz, M. Endri Gega, M<sup>me</sup> Silvia Machado, M. Roger Michel, M<sup>mes</sup> Christiane Olivier, Véronique Paris, Annina Pfund, MM. Thierry Piguët, Miltos Thomaidès et M<sup>me</sup> Nicole Valiquer Grecuccio: «Protégeons les écoliers et les piétons et réglons mieux le trafic pendant les travaux du TCOB du lundi au vendredi!» (M-912)<sup>1</sup>.**

*PROJET DE MOTION*

Considérant:

- l'accident grave de circulation du 22 mars 2010 entre un engin de chantier et un scooter au boulevard Saint-Georges;
- la situation très dangereuse des écoliers et des piétons aux abords du chantier du tram Cornavin-Onex-Bernex (TCOB) du lundi au vendredi;
- le non-respect de la loi par l'Etat des gabarits des trottoirs à la rue des Deux-Ponts et aux arrêts TPG (chaussée côté Jura);
- la loi sur les agents de la police municipale (F 1 07 LAPM) et son règlement (F 1 07.01 RAPM);
- le recours possible à la police municipale, à la gendarmerie, à la police de sécurité internationale et à leurs écoles de formation respectives;
- le recours possible aux cours de répétition annuels de la Protection civile de la Ville de Genève (40 cours de sections appui et assistance entre mars et décembre), et aux sauveteurs auxiliaires de la Ville de Genève;

---

<sup>1</sup> «Mémorial 167<sup>e</sup> année»: Annoncée, 5491.

- le recours possible aux écoles de recrues circulation et transport 47 pendant la 3<sup>e</sup> phase d’instruction en formation (IFO 1) deux fois par an et aux cours de répétition du bataillon circulation et transport 1 une fois par an de l’Armée suisse;
- le coût très économique d’emploi de la Protection civile et de l’Armée (prise en charge par l’assurance perte de gain),

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- d’assurer la sécurité des écoliers et des piétons et de réguler le trafic aux abords du chantier du tram Cornavin-Onex-Bernex (TCOB) avec un service de planton de circulation du lundi au vendredi, durant toute la durée du chantier sur notre territoire municipal;
- de mieux planifier et coordonner la signalisation des passages piétons et des pistes cyclables avec la Direction générale de la mobilité;
- d’établir une planification des corps uniformés employables tout au long de l’année jusqu’à la fin du chantier du tram.

La motion est renvoyée sans débat de préconsultation à la commission de l’aménagement et de l’environnement.

**19. Motion du 24 mars 2010 de MM. Simon Brandt, Olivier Fiumelli, Rémy Burri, Guy Dossan, Salvatore Vitanza, Edgar Bordier, Adrien Genecand et M<sup>me</sup> Patricia Richard: «Un nouvel espace culturel à Saint-Gervais» (M-913)<sup>1</sup>.**

*PROJET DE MOTION*

Considérant:

- que le besoin des acteurs culturels locaux d’avoir des locaux au centre-ville est criant;
- que le départ du Centre pour l’image contemporaine de la Fondation de Saint-Gervais Genève a laissé inoccupés plusieurs étages à cet endroit;
- que les locaux de l’actuelle fondation susnommée pourraient accueillir des espaces de création, d’exposition, voire de logements pour artistes ainsi que des spectacles sur la scène de l’actuel théâtre;

---

<sup>1</sup> «Mémorial 167<sup>e</sup> année»: Annoncée, 5491.

- l’histoire du bâtiment et de la Fondation de Saint-Gervais Genève qui a toujours accueilli une forme d’art «non officiel»;
- que la seule charge pour la Ville serait le prêt gratuit des lieux à l’exclusion de toute subvention pérenne;
- que l’ancien site d’Artamis accueillera en priorité des logements;
- que l’Usine est victime de son succès et qu’elle ne peut plus répondre à la demande;
- que l’expression culturelle peut exister et être soutenue, pour autant qu’elle respecte la loi,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif de:

- créer un espace dévolu aux acteurs culturels locaux dans le bâtiment de l’actuelle Fondation de Saint-Gervais Genève, qui comprendrait des ateliers d’artistes, des locaux d’exposition et une scène artistique à la disposition des occupants;
- instituer une convention-cadre entre la Ville et les futurs occupants, permettant une autogestion du lieu de la part de ces derniers ainsi qu’un droit de regard du Conseil administratif dans l’utilisation qui en est faite;
- envisager de fusionner l’actuel Théâtre de Saint-Gervais avec une scène culturelle existante ou son intégration dans ce nouvel espace culturel.

**La motion est renvoyée sans débat de préconsultation à la commission des arts et de la culture.**

**20. Résolution du 24 mars 2010 de M<sup>mes</sup> Claudia Heberlein Simo-  
nett, Sandrine Burger, Sarah Klopmann, Nicole Valiquer  
Grecuccio, Isabelle Brunier et M. Grégoire Carasso: «Nous  
avons le droit à l’air frais: pour des zones à faibles émis-  
sions polluantes à Genève!» (R-131)<sup>1</sup>.**

*PROJET DE RÉOLUTION*

Considérant:

- les 25 dépassements durant l’hiver 2007-2008 (octobre 2007 à février 2008) à la station de l’Ile et les 27 dépassements à la station Wilson de la norme OPAir

---

<sup>1</sup> «Mémorial 167<sup>e</sup> année»: Annoncée, 5491.

pour les particules fines – valeur limite de  $50 \mu\text{g}/\text{m}^3$  – norme ne devant être dépassée qu'une seule fois par année;

- le danger des particules fines (PM10) provoquant le décès prématuré de plus de 3000 personnes par année en Suisse;
- que, en présence de concentrations élevées de polluants, les troubles et les maladies respiratoires se multiplient et les affections existantes s'aggravent;
- que la pollution atmosphérique coûte cher en restauration des bâtiments du patrimoine architectural et historique;
- que l'introduction d'une zone à émissions réduites ou zone à faibles émissions (ZER) est une mesure relativement simple et efficace qui a fait ses preuves dans plus de 70 villes dans huit pays européens (à Berlin, par exemple, sur certains axes routiers, le nombre de jours de dépassement de la valeur limite pour les particules fines a diminué de 77%);
- qu'une telle mesure est également étudiée dans les cantons de Zurich et Berne;
- qu'à Bâle-Ville les ZERs figurent parmi les mesures inscrites dans le plan de lutte contre la pollution de l'air;
- que, en date du 24 février 2010, le Conseil fédéral a proposé d'accepter un postulat déposé aux Chambres fédérales demandant de «permettre l'instauration de zones environnementales»;
- la motion M 1818 déposée au Grand Conseil le 29 avril 2008 et à l'ordre du jour d'une des prochaines séances du Grand Conseil,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à manifester auprès des autorités cantonales la volonté de la Ville de Genève à soutenir l'introduction d'une zone à émissions réduites comme mesure de lutte contre la pollution atmosphérique et le bruit sur le territoire de la Ville, dans des périmètres à définir en collaboration avec l'Etat.

**La résolution est renvoyée sans débat de préconsultation à la commission de l'aménagement et de l'environnement.**

- 21. Projet d'arrêté du 28 avril 2010 de MM. Grégoire Carasso, Christian Lopez Quirland, Thierry Piguet, Christophe Buemi, Roger Michel, M<sup>mes</sup> Christiane Olivier, Annina Pfund, Nicole Valiquer Grecuccio, Corinne Goehner-Da Cruz, Véronique Paris, Isabelle Brunier, Silvia Machado, Andrienne Soutter et Maria Casares: «U.ZN» (PA-105)<sup>1</sup>.**

*PROJET D'ARRÊTÉ*

Considérant la décision du Conseil municipal du 13 mai 2009 sur la proposition PR-697,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre d), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition de 14 de ses membres,

*arrête:*

*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit budgétaire supplémentaire de 200 000 francs destiné au soutien du projet «U.ZN» dans le cadre des 20 ans de l'Usine.

*Art. 2.* – La charge supplémentaire prévue à l'article premier sera couverte par des économies équivalentes de charges ou par de nouveaux produits dans le budget de fonctionnement 2010.

*Art. 3.* – La charge prévue à l'article premier sera imputée aux comptes budgétaires 2010, sur la nature comptable 365000, centre de coût 31060099, OTP S6100100209, Association L'Usine.

**Le projet d'arrêté est renvoyé sans débat de préconsultation à la commission des finances.**

---

<sup>1</sup> «Mémorial 167<sup>e</sup> année»: Annoncé, 6058.

**22. Projet d'arrêté du 28 avril 2010 de MM. Thierry Piguet, Christophe Buemi, Gérard Deshusses, Roger Michel, Christian Lopez Quirland, M<sup>mes</sup> Andrienne Soutter, Corinne Goehner-Da Cruz, Nicole Valiquer Grecuccio, Silvia Machado et Annina Pfund: «Des logements modulaires dans des structures pavillonnaires pour les personnes en formation» (PA-106)<sup>1</sup>.**

*PROJET D'ARRÊTÉ*

*Exposé des motifs:*

Chaque année, l'Université, les Hautes Ecoles de Genève, les associations pour étudiants recherchent désespérément des logements pour les personnes en formation dans notre canton. Au début du mois de septembre, à chaque reprise des cours, il manque plus de 1000 chambres en moyenne. De plus, la Ciguë (coopérative de logement pour personnes en formation) va perdre près de 100 chambres cet été et plus de 50 l'hiver prochain. Par ailleurs, la pénurie de ces logements restreint considérablement l'ouverture pour nos étudiants des universités étrangères dans le cadre du programme d'échange Erasmus.

Depuis déjà quelques années, certaines villes ont entrepris de construire des cités estudiantines par le montage de logements modulaires, des conteneurs d'environ 6 m sur 2,5 m, disposant de tout le confort nécessaire: cabinet de toilette, douche, petit laboratoire de cuisine, etc., et facilement aménageables. Ces modules ont juste besoin d'un terrain avec les canalisations d'eau et l'électricité. Ils peuvent même être conformes aux normes Minergie, et disposer de panneaux solaires sur les toits.

Ces modules peuvent donc être placés sur n'importe quel terrain aménagé, pour une durée déterminée. Ce qui pourrait être le cas, par exemple, sur le pourtour du CEVA (liaison ferroviaire Cornavin-Eaux-Vives-Annemasse), notamment aux Eaux-Vives, ou du PAV (projet de développement Praille-Acacias-Vernets), ou toute autre friche appartenant à la Ville de Genève en attendant une construction effective. Ces modules seraient alors déplacés sur une autre parcelle.

Nous disposons à Genève – en guise d'essai – de logements modulaires composés d'une trentaine de conteneurs déjà prêts et aménagés: 20 chambres, un sanitaire W.-C., un sanitaire douche, une buanderie et un espace commun, pour une surface de 450 m<sup>2</sup> au sol. Le tout peut être posé et raccordé en un mois. Ces conteneurs devraient être mis aux normes incendie. Ils seraient attribués à une coopérative, comme la Ciguë, ou à une fondation pour la gestion locative.

---

<sup>1</sup> «Mémorial 167<sup>e</sup> année»: Annoncé, 6058.

## Projet d'arrêté: logements modulaires pour personnes en formation

L'expérience sur une année de l'utilisation de ces logements modulaires pour personnes en formation permettrait au Conseil administratif d'établir un rapport de faisabilité, d'inventorier les friches disponibles appartenant à la Ville de Genève et, si l'essai s'avère probant, de proposer d'autres concepts modulaires allant dans ce sens.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 17 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

*arrête:*

*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 100 000 francs destiné à l'acquisition des conteneurs de logements modulaires actuellement à disposition.

*Art. 2.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 10 000 francs destiné à une étude de faisabilité sur la possibilité d'empiler les conteneurs, la mise aux normes AEAI (Association des établissements cantonaux d'assurance incendie), les besoins en isolation, etc.

*Art. 3.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit d'au maximum 90 000 francs pour la mise aux normes des conteneurs et le raccordement aux canalisations et électricité.

*Art. 4.* – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue aux articles 1 à 3 au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 200 000 francs.

*Art. 5.* – Le Conseil administratif dispose au plus vite d'un terrain pour ces premiers logements modulaires et établit une liste des friches pouvant recevoir ce genre de structures.

*Art. 6.* – Le Conseil administratif travaille en collaboration avec les organismes (coopérative et fondation) qui s'occupent déjà du logement pour personnes en formation.

**Le projet d'arrêté est renvoyé sans débat de préconsultation à la commission du logement.**

Motion: insonorisation de l'Usine

Motion: construire des logements à Plainpalais

- 23. Motion du 28 avril 2010 de MM. Grégoire Carasso, Christian Lopez Quirland, Miltos Thomaidés, Christophe Buemi, Thierry Piguet, Roger Michel, Mathias Buschbeck, Alexandre Wisard, M<sup>mes</sup> Annina Pfund, Christiane Olivier, Nicole Valiquer Grecuccio, Isabelle Brunier, Véronique Paris, Silvia Machado, Andrienne Soutter, Corinne Goehner-Da Cruz, Vera Figurek, Maria Casares et Sarah Klopmann: «Insonorisation de l'Usine» (M-914)<sup>1</sup>.**

*PROJET DE MOTION*

Considérant:

- la crise des espaces de culture alternative en général, et celle des lieux de concerts publics en particulier;
- la pression extraordinaire que ce contexte fait peser sur les derniers lieux existants;
- le pilier de culture alternative que représente l'Usine, et son subventionnement en conséquence;
- la propriété Ville de Genève de l'ensemble du bâtiment de l'Usine;
- le volume sonore qu'impliquent les contenus artistiques de l'Usine,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif de s'engager avec détermination et célérité afin de réaliser l'ensemble des travaux d'insonorisation nécessaire dans le bâtiment de l'Usine, inclus le Moloko.

La motion est renvoyée sans débat de préconsultation à la commission des travaux et des constructions.

- 24. Motion du 28 avril 2010 de MM. Thierry Piguet, Christophe Buemi, Grégoire Carasso, Roger Michel, Christian Lopez Quirland, Endri Gega et M<sup>me</sup> Corinne Goehner-Da Cruz: «Des logements à portée de main: construisons à Plainpalais!» (M-915)<sup>2</sup>.**

*PROJET DE MOTION*

Considérant:

- la pénurie de logements en ville de Genève;

<sup>1</sup>«Mémorial 167<sup>e</sup> année»: Annoncée, 6058.

<sup>2</sup>«Mémorial 167<sup>e</sup> année»: Annoncée, 6059.

## Motion: construire des logements à Plainpalais

- la construction en 2009 par l'Etat de Genève de 1230 logements (et 1083 en 2008, dont 258 villas, 377 propriétés par étage (PPE) et seulement 440 destinés à la location), alors qu'il en faudrait 2500 au minimum par année;
- la motion M 1941, «Pénurie de logements, où sont les grues?», déposée au Grand Conseil le 2 mars 2010 par le groupe socialiste demandant entre autres au Conseil d'Etat de proposer de nouveaux projets de construction;
- la volonté du Conseil administratif de construire 360 logements par an selon le plan directeur communal Genève 2020;
- le peu de terrains constructibles encore à disposition dans notre commune et dont la Ville est propriétaire;
- le 5<sup>e</sup> plan financier d'investissement (D-39) allouant à la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social la somme de 20 millions de francs pour des projets de construction de logements;
- que la Ville dispose actuellement de parcelles sur lesquelles il serait possible de construire un très grand nombre de logements dans les cinq ans à venir, dans un quartier de développement déjà urbanisé (L 1 35);
- que, de ce fait, la Ville peut obtenir une dérogation à l'établissement d'un plan localisé de quartier selon l'article 2, alinéa 2, lettre c), de la loi générale sur les zones de développement (LGZD), si elle le juge opportun;
- que des conditions idéales sont présentes, tels un parc, une école primaire à proximité, des transports publics, un terrain déjà équipé;
- la possibilité d'intégrer un espace culturel dans ce secteur, faisant référence à la résolution R-108 du Conseil municipal;
- la possibilité de créer une infrastructure sociale au sein même de ces nouvelles constructions;
- la possibilité d'avoir des arcades et de développer des commerces de proximité dans ce quartier;
- le besoin de maintenir le Café Au Platane, lieu social de ce quartier,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à présenter un crédit d'étude pour la construction de logements respectant la mixité sociale sur les parcelles N<sup>os</sup> 763, 764, 765 et 767, sises sur le territoire de la commune de Genève, section Plainpalais, intégrant des espaces culturels et sociaux ainsi que des arcades et baux commerciaux, et en maintenant le Café Au Platane.

**La motion est renvoyée sans débat de préconsultation à la commission du logement.**

**25. Motion du 28 avril 2010 de M<sup>mes</sup> Ariane Arlotti, Salika Wenger, Charlotte Meierhofer, Maria Pérez, Hélène Ecuyer, Maria Casares, MM. Pierre Rumo et Christian Zaugg: «Trouver une solution pour le parking des habitants de la Jonction pendant les travaux!» (M-916)<sup>1</sup>.**

*PROJET DE MOTION*

Considérant:

- que, depuis le début des travaux dans le quartier de la Jonction, plusieurs chantiers ont été ouverts et qu'ils se rajoutent à la liste des perturbations pour la mobilité dans ce quartier;
- que de nombreuses places de parking en zone bleue ont été supprimées et que cela rend très difficile le parcage pour les habitants. De plus, lorsque les habitants conducteurs tournent en rond pour chercher une place, cela augmente inutilement la circulation dans un quartier déjà saturé;
- que dans cette zone les places de parking sont régulièrement déplacées et que, si certaines places sont supprimées, elles ne sont pas automatiquement rétablies après une suppression,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif de se concerter avec la Fondation des parkings pour offrir la gratuité dans les parkings en sous-sol de la Jonction ou à proximité aux habitants qui possèdent le macaron, et cela durant le temps des travaux liés au TCOB (tram Cornavin-Onex-Bernex).

La motion est renvoyée sans débat de préconsultation à la commission de l'aménagement et de l'environnement.

**26. Résolution du 28 avril 2010 de M<sup>me</sup> Frédérique Perler-Isaaz et M. Mathias Buschbeck: «Ne touchez pas aux cartes journalières des CFF des communes!» (R-132)<sup>2</sup>.**

*PROJET DE RÉOLUTION*

Considérant:

- l'annonce faite par l'Union des transports publics d'infliger à partir du 12 décembre 2010 des mesures particulières pour l'utilisation des cartes jour-

---

<sup>1</sup>«Mémorial 167<sup>e</sup> année»: Annoncée, 6059.

<sup>2</sup>«Mémorial 167<sup>e</sup> année»: Annoncée, 6059.

nalières des CFF (Chemins de fer fédéraux) mises à disposition par les communes en faveur de leur population;

- que ces mesures comportent une hausse des tarifs de 15% mais surtout une restriction de l'horaire, à savoir depuis 9 h, au prétexte que les cartes journalières communales entrent en concurrence avec les cartes journalières CFF, sensiblement plus chères;
- que, si ces restrictions devaient être maintenues, l'objectif visé par cette offre de découvrir et d'utiliser les transports publics serait ruiné et freinerait les occasions d'évasion pour toute une population modeste, en particulier les familles;
- subséquemment, la volonté politique claire du Conseil municipal en faveur de la promotion du transport ferroviaire, traduite par la dotation d'une ligne budgétaire annuelle depuis 2003 donnant les moyens de renouveler les abonnements généraux et de disposer actuellement de 60 cartes journalières;
- que cette offre, via les communes de Suisse pour leurs habitant-e-s, est un véritable succès populaire qui n'est plus à démontrer,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à s'associer avec l'Association des communes genevoises et les représentants des villes et communes de Suisse, afin de défendre le maintien de cette offre auprès de la direction générale des CFF et des autorités compétentes.

La résolution est renvoyée sans débat de préconsultation à la commission des finances.

**27. Projet d'arrêté du 31 mai 2010 de MM. Grégoire Carasso, Christophe Buemi, Miltos Thomaidis, Christian Lopez Quirland, Thierry Piguet, Roger Michel, Gérard Deshusses, M<sup>mes</sup> Nicole Valiquer Grecuccio, Corinne Goehner-Da Cruz, Isabelle Brunier et Véronique Paris: «Jetons de présence et indemnités 2011-2014: enfin la transparence du financement des partis!» (PA-108)<sup>1</sup>.**

*PROJET D'ARRÊTÉ*

Considérant:

- que, traditionnellement, le Conseil municipal, sur proposition de son bureau, lequel consulte au préalable les chefs et cheffes de groupe, fixe par arrêté,

---

<sup>1</sup> «Mémorial 167<sup>e</sup> année»: Annoncé, 6549.

pour la durée de la législature, le montant des jetons de présence et indemnités à verser à ses membres et aux partis politiques représentés en son sein;

- que cette pratique doit tenir compte de l'objectif démocratique de transparence du financement des partis,

#### LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 135, alinéa 1, du règlement du Conseil municipal du 20 avril 2005;

vu l'article 30, alinéa 1, lettre d), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition de onze de ses membres,

#### *arrête:*

*Article premier.* – Jetons de présence (*inchangé par rapport au projet d'arrêté PA-68*).

*Art. 2.* – Voyage annuel du bureau du Conseil municipal (*inchangé*).

*Art. 3.* – Sortie annuelle – repas annuel d'une commission (*inchangé*).

*Art. 4.* – Information et formation du Conseil municipal (*inchangé*).

*Art. 5.* – Participation aux frais des partis politiques (*modifié*). Une participation annuelle de 1 franc est allouée à chaque parti représenté au Conseil municipal. Une participation annuelle supplémentaire de 39 999 francs est allouée à chaque parti qui, chaque année, dépose ses comptes annuels à l'Inspection cantonale des finances, avec liste détaillée des donateurs et des sommes allouées par chacun d'entre eux, ainsi que, tous les quatre ans, ses comptes de campagne électorale pour le Conseil municipal et le Conseil administratif, avec la liste détaillée des donateurs et des sommes allouées par chacun d'entre eux; les dons anonymes ou sous pseudonymes sont interdits. Conformément à la loi sur l'exercice des droits politiques (art. 29 A, al. 5, LEDP), les comptes déposés et les listes de donateurs sont consultables par toute personne exerçant ses droits politiques dans le canton.

*Art. 6.* – (*inchangé*).

*Art. 7.* – (*modifié*). L'arrêté PA-68, voté par le Conseil municipal le 7 novembre 2007, est abrogé.

**Le projet d'arrêté est renvoyé sans débat de préconsultation à la commission du règlement.**

Motion: une nouvelle patinoire pour le hockey professionnel

**28. Motion du 19 mai 2010 de MM. Simon Brandt, Salvatore Vitanza, Rémy Burri, Alexandre Chevalier, M<sup>me</sup> Florence Kraft-Babel, M. Jean-Charles Lathion et M<sup>me</sup> Marie Chappuis: «Construction d'une nouvelle patinoire pour le hockey professionnel et le GSHC» (M-921)<sup>1</sup>.**

*PROJET DE MOTION*

Considérant:

- que la patinoire des Vernets, malgré de nombreuses rénovations, ne correspondra jamais aux besoins d'un club professionnel de hockey comme le Genève-Servette Hockey Club (GSHC);
- la mise en péril à moyen terme du GSHC en l'absence de construction d'une nouvelle infrastructure;
- l'absence de projet de construction d'une nouvelle patinoire dans le plan financier d'investissement (PFI) et l'absence de projet du Conseil administratif;
- que l'engouement populaire suscité par le hockey professionnel doit amener la Ville à mettre des infrastructures fonctionnelles à la disposition du GSHC;
- que la possibilité d'un partenariat public-privé pour la construction de cette nouvelle patinoire ainsi que son inscription au PFI permettraient de trouver un financement rapidement;
- que l'obligation pour la Ville de fournir un outil fonctionnel à son club de hockey doit se matérialiser par des actes,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- d'inscrire au plan financier d'investissement, dans la catégorie des projets actifs, la construction d'une nouvelle patinoire à destination du hockey professionnel en vue d'une réalisation d'ici à 2016;
- de procéder aux arbitrages nécessaires permettant le financement et la réalisation de celle-ci, par exemple en remplacement du projet BAT SPO 050.012.54 ou 050.065.04;
- de proposer un partenariat public-privé pour son financement, par exemple via la construction d'un parking souterrain adjacent au projet;
- de déposer un crédit d'étude pour cette nouvelle infrastructure avant la premier semestre 2011;

---

<sup>1</sup> «Mémorial 167<sup>e</sup> année»: Annonce, 6447.

- de se concerter avec le Genève-Servette Hockey Club, en tant que principal utilisateur de la future infrastructure, lors de l'élaboration tant du crédit d'étude que du crédit de réalisation.

La motion est renvoyée sans débat de préconsultation à la commission des travaux et des constructions.

**29. Motion du 19 mai 2010 de MM. Miltos Thomaidis, Grégoire Carasso, Gérard Deshusses, Christophe Buemi, Thierry Piguët, M<sup>mes</sup> Isabelle Brunier, Nicole Valiquer Grecuccio, Véronique Paris, Corinne Goehner-Da Cruz, Annina Pfund, Christiane Olivier, Andrienne Soutter, Silvia Machado et Martine Sumi: «Un cahier des charges pour l'entretien et la réhabilitation des promenades, parcs et jardins historiques sur le territoire de la Ville de Genève» (M-922)<sup>1</sup>.**

*PROJET DE MOTION*

Considérant:

- que sur le territoire de la Ville de Genève existent un riche patrimoine historique de parcs, jardins et promenades – héritage de l'esprit baroque ou classique du XVIII<sup>e</sup> siècle, créé ou remodelé dans le goût romantique du XIX<sup>e</sup> siècle – mais aussi des réalisations plus récentes de qualité;
- qu'un premier travail de recensement par le Conseil international des monuments et des sites (ICOMOS) section suisse a déjà été effectué, répertoriant les parcs et jardins historiques sur le territoire de la commune de Genève;
- que quelques publications et expositions ont eu lieu sur le thème des parcs et jardins historiques à Genève (entre autres à l'Institut et Musée Voltaire en 2008) comme premières approches scientifiques de connaissance de ce vaste domaine;
- qu'aucune étude générale, à part des monographies sur des objets isolés, n'a été effectuée jusqu'à présent afin de recueillir les connaissances nécessaires à l'élaboration d'un cahier des charges d'intervention, entretien ou réhabilitation dans ces espaces historiques;
- qu'un grand nombre d'erreurs ont été commises par le passé lors d'interventions malheureuses dues à l'absence de cet instrument fondamental – remplacement ou introduction de plantations d'espèces sans respect de la com-

---

<sup>1</sup> «Mémoire 167<sup>e</sup> année»: Annoncée, 6447.

## Motion: pour la promotion de livres non sexistes

position originelle, géométrie des plantations (alignements et espacements) erronée, excès d'entretien effaçant la substance historique, introduction d'activités sans rapport avec le sens et l'esprit des lieux, utilisation de matériaux et de mobilier inadéquats,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif de charger le Service des espaces verts et de l'environnement de faire élaborer – par ses collaboratrices et collaborateurs ou par l'attribution de mandats à des spécialistes – les études nécessaires à la réalisation du cahier des charges d'entretien et de réhabilitation des promenades, parcs et jardins historiques, propriété de la Ville de Genève.

La motion est renvoyée sans débat de préconsultation à la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication.

**30. Motion du 19 mai 2010 de M<sup>mes</sup> Maria Casares, Vera Figurek, Marie-France Spielmann, Charlotte Meierhofer, Hélène Ecuyer, Salika Wenger, Ariane Arlotti, MM. Pierre Rumo et Christian Zaugg: «Livres non sexistes: mais que fait la Ville de Genève!» (M-923)<sup>1</sup>.**

*PROJET DE MOTION*

Considérant:

- que les rapports sociaux entre femmes et hommes sont encore remplis d'inégalités et la nécessité de les transformer;
- que la littérature enfantine amène des valeurs et des représentations transmises par les adultes aux enfants. Le livre est un support de formation, d'adaptation et un instrument privilégié d'éveil. Il est un moyen d'accès à la culture ainsi qu'un support de socialisation;
- que, par le biais des albums illustrés, l'accès aux représentations du masculin et du féminin est possible; celles-ci véhiculent des messages, de manière consciente ou inconsciente;
- que les bibliothèques municipales sont des lieux d'accès à toutes et à tous indépendamment de son origine sociale et de son genre;
- que la majorité des livres contiennent davantage de descriptions de héros que d'héroïnes, véhiculant des stéréotypes confinant les garçons et les filles dans des rôles prédéterminés,

---

<sup>1</sup> «Mémorial 167<sup>e</sup> année»: Annoncée, 6447.

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- d’acquérir régulièrement et en quantité suffisante, dans les bibliothèques municipales de la Ville de Genève, des livres décrivant le développement identitaire des filles et des garçons sans stéréotype;
- de les promouvoir par des actions concrètes dans les bibliothèques municipales ou d’autres lieux, encourageant ainsi leur accessibilité.

La motion est renvoyée sans débat de préconsultation à la commission des arts et de la culture.

**31. Motion du 19 mai 2010 de M<sup>mes</sup> Salika Wenger, Maria Pérez, Charlotte Meierhofer, Hélène Ecuyer, Ariane Arlotti, Maria Casares, MM. Pierre Rumo et Christian Zaugg: «Pour soumettre préalablement le plan de site du quartier de Clos-Belmont au Conseil municipal» (M-924)<sup>1</sup>.**

*PROJET DE MOTION*

Considérant:

- que le projet de plan de site du quartier de Clos-Belmont n’est pas encore mis définitivement au net;
- que le Service d’urbanisme de la Ville de Genève a indiqué que ce projet serait prochainement soumis au Conseil municipal;
- qu’il est indispensable que ce plan soit connu et adopté par le Conseil municipal avant d’approuver la dérogation demandée par le propriétaire de la parcelle N° 1053, sis au 38, rue Agasse:
  - d’une part, afin de connaître la densification qui pourrait être envisagée dans ce quartier de Clos-Belmont,
  - d’autre part, pour s’assurer que ce plan de site ne soit pas contesté par certains propriétaires, y compris le propriétaire de la parcelle N° 1053 en cause,
  - enfin, pour s’assurer qu’il y a une égalité de traitement entre les propriétaires et éviter de renoncer à des densifications qui pourraient être réalisées dans le cadre de certaines parcelles comportant des espaces non bâtis, qui ne sont pas négligeables;

---

<sup>1</sup> «Mémorial 167<sup>e</sup> année»: Annoncée, 6447.

- que, en cette grave pénurie de logements, le Service d’urbanisme se doit de recenser les parcelles constructibles avant de délivrer des autorisations de construire accordées selon les normes de la zone villas, qui pourraient être soumises aux normes de la zone de développement, comme la Ville de Genève l’envisage dans le quartier voisin des Allières;
- qu’il ne s’agit pas de construire des appartements de luxe sur la base de la 5<sup>e</sup> zone, au lieu de construire des appartements selon les normes de la zone de développement répondant aux besoins prépondérants de la population,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif:

- à suspendre la dérogation accordée au projet faisant l’objet de la proposition du Conseil administratif PR-757 concernant la parcelle N° 1053, sise au 38, rue Agasse;
- à soumettre au Conseil municipal le projet de plan de site portant sur le quartier de Clos-Belmont;
- à faire rapport au Conseil municipal sur le recensement des terrains susceptibles de recevoir des immeubles de logements de quatre niveaux au minimum.

La motion est renvoyée sans débat de préconsultation à la commission de l’aménagement et de l’environnement.

**32. Motion du 19 mai 2010 de M<sup>mes</sup> Nicole Valiquer Grecuccio, Isabelle Brunier, Véronique Paris, Christiane Olivier, Andrienne Soutter, Silvia Machado, Annina Pfund, Corinne Goehner-Da Cruz, Martine Sumi, MM. Christophe Buemi, Milto Thomaidis, Thierry Piguet, Gérard Deshusses et Roger Michel: «La pointe de la Jonction: encore et toujours» (M-926)<sup>1</sup>.**

*PROJET DE MOTION*

Considérant:

- la motion M-377, «La pointe de la Jonction: cahier des charges pour un projet urbain en partenariat entre la Ville et l’Etat», acceptée par le Conseil municipal le 23 mai 2005;

---

<sup>1</sup> «Mémorial 167<sup>e</sup> année»: Annoncée, 6447.

- la motion M-598, «La pointe de la Jonction: tu tires ou tu pointes», acceptée par le Conseil municipal le 7 juin 2006, demandant au Conseil administratif de faire état de la mise en œuvre de la motion M-377;
- l'intérêt certain et partagé du Conseil municipal qui s'est manifesté plusieurs fois pour un projet de qualité à la pointe de la Jonction;
- les nombreux projets qui se font à nouveau jour sur ce site et le départ très probable du dépôt des Transports publics genevois;
- le caractère particulier tant paysager que social du site de la pointe de la Jonction;
- l'enjeu indéniable de conserver la magie de ce lieu,  
le Conseil municipal demande au Conseil administratif:
- d'élaborer un projet de qualité en collaboration avec l'Etat de Genève, privilégiant l'habitat pour tous et toutes, des espaces publics majeurs et des lieux pour la culture, et tenant compte des activités existantes sur le lieu;
- d'intégrer dans ses réflexions les partenaires du forum citoyen «Quel avenir pour la pointe de la Jonction?», dont l'Association des habitant-e-s de la Jonction et la Fédération des artistes de Kugler.

La motion est renvoyée sans débat de préconsultation à la commission de l'aménagement et de l'environnement.

### **33. Résolution du 18 mai 2010 de M<sup>mes</sup> Hélène Ecuyer et Charlotte Meierhofer: «Pour que les comptes et le budget soient aussi étudiés par la commission Agenda 21» (R-133)<sup>1</sup>.**

#### *PROJET DE RÉOLUTION*

Considérant:

- que la Délégation à l'Agenda 21 s'occupe aussi bien de problèmes environnementaux, sociaux et économiques, dont la promotion économique, le Fonds chômage et les problèmes liés à l'égalité;
- que les commissions ne peuvent s'autosaisir d'un objet et qu'il serait important que la commission Agenda 21 puisse examiner, à l'instar d'autres commissions spécialisées, les comptes 2009 de la délégation ainsi que son budget 2011;

---

<sup>1</sup> «Mémorial 167<sup>e</sup> année»: Annoncée et motion d'ordre, 6092.

- que l'étude des comptes n'est pas terminée et que la Ville de Genève a la possibilité de voter ses comptes jusqu'au 30 septembre,
- le Conseil municipal demande au bureau de renvoyer les comptes 2009 à ladite commission afin que celle-ci puisse faire son travail.

*La résolution est caduque et donc retirée.*

**34. Résolution du 19 mai 2010 de M<sup>me</sup> Nicole Valiquer Grecucio, MM. Miltos Thomaidis, Thierry Piguet, Gérard Deshusses, Grégoire Carasso, Christophe Buemi, Roger Michel, M<sup>mes</sup> Christiane Olivier, Andrienne Soutter, Annina Pfund, Silvia Machado et Martine Sumi: «Droits syndicaux: le gouvernement doit respecter les engagements internationaux concernant la protection des délégué-e-s syndicaux» (R-134)<sup>1</sup>.**

*PROJET DE RÉOLUTION*

Considérant:

- qu'avec la crise économique les licenciements antisyndicaux en Suisse se sont multipliés;
- que la Suisse, pourtant signataire de la convention N° 98 de l'Organisation internationale du travail (OIT), souffre de graves lacunes en matière de protection légale des délégué-e-s syndicaux-ales dans les entreprises;
- que, selon le droit suisse, la peine maximale qu'encourt un employeur pour avoir licencié des délégué-e-s syndicaux-ales consiste en une indemnité à verser à la salariée ou au salarié pouvant aller jusqu'à un maximum de six mois de salaire, et qu'aucune réintégration n'est prévue, de telle sorte qu'il n'est pas interdit de licencier des délégué-e-s syndicaux-ales en Suisse, la mesure pouvant tout au plus être qualifiée d'abusives;
- que, en 2003, l'Union syndicale suisse saisissait le Comité de la liberté syndicale de l'OIT et que, dans son 343<sup>e</sup> rapport, le Comité de la liberté syndicale arrivait à la conclusion que «le gouvernement doit prendre des mesures pour que les syndicalistes qui le souhaitent soient réintégrés dans leurs fonctions lorsqu'ils ont été licenciés pour des activités syndicales liées à la création d'un syndicat»;

---

<sup>1</sup> «Mémorial 167<sup>e</sup> année»: Annonce, 6447.

- que, depuis lors, le Conseil fédéral, en date du 1<sup>er</sup> juillet 2009, répondait à la recommandation du Comité de la liberté syndicale qu'il n'envisageait pas de modification de la législation vu les réticences du patronat et qu'il proposait tout au plus d'intégrer des dispositions allant au-delà du Code des obligations dans les conventions collectives de travail;
- que, le 16 mars 2010, dans un procès opposant le syndicat Unia à l'entreprise Manor, la Chambre des relations collectives de travail du canton de Genève arrivait à la conclusion que:
  - quand bien même le motif du licenciement de la présidente et déléguée d'Unia résidait dans son activité syndicale et plus particulièrement dans une interview qu'elle a donnée dans la *Tribune de Genève*;
  - quand bien même la convention collective couvrant les rapports de travail prévoyait la nullité d'un licenciement antisyndical;
  - «il ne peut être dérogé par convention collective, ni au détriment de l'employeur, ni au détriment du travailleur, en particulier à l'article 336 a du Code des obligations relatif à l'indemnité en cas de résiliation abusive»;
- que, pour honorer ses engagements internationaux, le gouvernement suisse doit donc modifier sa législation pour intégrer dans le Code des obligations la nullité des licenciements antisyndicaux,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à relayer ce message au Conseil fédéral afin qu'il prévoie, dans un projet de révision de la législation, un article inscrivant noir sur blanc la nullité des licenciements antisyndicaux.

**La résolution est renvoyée sans débat de préconsultation à la commission des finances.**

**35. Motion du 9 juin 2010 de M<sup>mes</sup> Catherine Buchet-Harder, Sophie Kuster, MM. Sylvain Clavel, Roland Crot, Jacques Hämmerli, Pascal Rubeli, Gilbert Schreyer, Olivier Tauxe et Jacques Baud: «Bonne intégration et cohésion sociale par la lecture» (M-928)<sup>1</sup>.**

*PROJET DE MOTION*

Considérant:

- que Genève est une ville où la population étrangère est une des plus nombreuses du monde;

---

<sup>1</sup> «Mémorial 168<sup>e</sup> année»: Annoncée, 290.

Motion: créons rapidement des places de livraison en ville

- que tant la politique officielle de notre Etat qu'un minimum de cohésion de notre société exigent une bonne intégration des étrangers qui souhaitent rester chez nous;
- que, si ce processus dépend d'abord d'eux-mêmes, il faut donner à ces étrangers les éléments leur permettant cette nécessaire intégration, et notamment une bonne connaissance de la nation dans laquelle ils souhaitent vivre;
- qu'une bonne connaissance du pays d'accueil, de son histoire, de ses usages et de ses traditions propres est essentielle à cette intégration;
- que la lecture reste un instrument unique et irremplaçable pour apprendre à connaître le pays dans lequel on souhaite demeurer,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- d'acquérir régulièrement et en quantité suffisante dans les bibliothèques municipales de la ville tous les livres permettant de mieux connaître l'histoire de la Suisse, ses traditions ainsi que les personnalités qui ont marqué notre pays de leur empreinte;
- de promouvoir particulièrement et activement ces ouvrages par des actions concrètes, notamment auprès des étrangers et de la jeunesse étrangère, et d'encourager ainsi leur accessibilité.

La motion est renvoyée sans débat de préconsultation à la commission des arts et de la culture.

**36. Motion du 9 juin 2010 de M. Mathias Buschbeck, M<sup>mes</sup> Sarah Klopmann, Claudia Heberlein Simonett, Marie-Pierre Theubet, MM. Marc Dalphin, Bayram Bozkurt, M<sup>me</sup> Anne Moratti Jung, MM. Alpha Dramé, Georges Breguet, M<sup>me</sup> Frédérique Perler-Isaaz, MM. Yves de Matteis, Fabien Sartoretti, M<sup>mes</sup> Sandrine Burger, Valérie Bourquin et M. Alexandre Wisard: «Créons rapidement des places de livraison en ville de Genève» (M-929)<sup>1</sup>.**

*PROJET DE MOTION*

Considérant:

- l'importance de soutenir les petites et moyennes entreprises actives en ville de Genève;

---

<sup>1</sup> «Mémorial 168<sup>e</sup> année»: Annoncée, 290.

- la politique de stationnement dissuasive mise en place dans les zones urbaines de notre canton, afin de décourager le trafic pendulaire;
- la nécessité pour les entreprises de pouvoir effectuer des livraisons ou intervenir rapidement et à proximité immédiate des commerces en cas d'urgence;
- la disparition régulière de places de livraison observée en ville de Genève;
- que 200 est un nombre éminemment sympathique!,  
le Conseil municipal demande au Conseil administratif:
- le marquage rapide de 200 places réservées aux livraisons sur le domaine public de la Ville de Genève, sans compensation des places de stationnement utilisées pour ce faire;
- un contrôle renforcé du respect de ces places de livraison par la police municipale.

La motion est renvoyée sans débat de préconsultation à la commission de l'aménagement et de l'environnement.

**37. Motion du 9 juin 2010 de MM. Thierry Piguet, Gérard Deshusses, Grégoire Carasso, Roger Michel, Endri Gega, Christian Lopez Quirland, M<sup>mes</sup> Corinne Goehner-Da Cruz, Andrienne Soutter, Nicole Valiquer Grecuccio et Silvia Machado: «Skate-parks dans nos parcs et autres places» (M-930)<sup>1</sup>.**

*PROJET DE MOTION*

Considérant:

- le manque de places adéquates et d'installations spécifiques pour l'exercice du skate, des rollers et du bmx;
- la demande croissante des jeunes de disposer de lieux leur permettant de se retrouver autour d'un point commun, de se confronter et de se dépenser dans ces sports;
- que l'implantation de ces installations permettrait d'éviter au maximum la pratique du skating sauvage sur le domaine urbain et les dangers qu'elle peut représenter tant pour les skateurs que pour les passants;

---

<sup>1</sup> «Mémorial 168<sup>e</sup> année»: Annoncée, 290.

- la plus-value pour les jeunes et leurs parents d'une proximité de ces installations dans des quartiers à forte population;
- la possibilité de surveillance par les parents pour les plus jeunes;
- l'occasion de pouvoir progresser à son rythme dans des installations adaptées;
- la sécurisation des jeunes pratiquant ce sport dans des installations agréées et dans un cadre approprié,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à étudier la faisabilité de l'installation de skate-parks dans des parcs tels que ceux de Mon-Repos, Trembley, Charmilles, Bâtie, Eaux-Vives, etc., ainsi que dans des lieux piétons, places ou rues, en veillant à une répartition équilibrée dans les différents quartiers de la ville et au respect des règles de sécurité et de nuisances sonores.

La motion est renvoyée sans débat de préconsultation à la commission des sports.

**38. Motion du 9 juin 2010 de MM. Thierry Piguet, Gérard Deshusses, Grégoire Carasso, Roger Michel, Endri Gega, M<sup>mes</sup> Corinne Goehner-Da Cruz, Andrienne Soutter, Nicole Valiquer Grecuccio, Isabelle Brunier, Véronique Paris, Christiane Olivier et Silvia Machado: «Œuvres d'art et antiquités: quelle provenance pour quelle garantie éthique?» (M-931)<sup>1</sup>.**

*PROJET DE MOTION*

Considérant:

- les revendications justifiées des pays dont les antiquités ont été dérobées au cours des siècles;
- les discussions entre les pays lésés et les grands musées qui ont eu lieu lors de la première conférence internationale sur le sujet, au Caire, en avril 2010;
- les interrogations de plusieurs spécialistes en ethnologie et anthropologie de l'Université de Genève sur le pillage du patrimoine, notamment africain;
- les différentes interpellations au magistrat chargé de la culture sur la provenance des collections des musées de la Ville;
- la décision du magistrat responsable de la culture d'instaurer une commission d'éthique en la matière, chargée de la surveillance de la provenance des antiquités,

---

<sup>1</sup> «Mémorial 168<sup>e</sup> année»: Annoncée, 290. Motion d'ordre, 7124.

le Conseil municipal demande au Conseil administratif un point de situation de la commission d'éthique sur l'avancement de ses travaux.

La motion est renvoyée sans débat de préconsultation à la commission des arts et de la culture.

**39. Motion du 29 juin 2010 de M<sup>mes</sup> Maria Casares, Charlotte Meierhofer, Vera Figurek, Marie-France Spielmann, Hélène Ecuyer, Maria Pérez, Salika Wenger, Ariane Arlotti, MM. Christian Zaugg et Pierre Rumo: «Structure municipale de gestion de logements intergénérationnels pour les étudiant-e-s» (M-932)<sup>1</sup>.**

*PROJET DE MOTION*

Considérant:

- que la Constitution genevoise garantit le droit au logement pour tous et pour toutes et que la Ville de Genève doit adopter une politique volontariste pour que les étudiant-e-s puissent trouver un logement;
- que, chaque année, des campagnes pour les logements des étudiants sont réalisées sans vraiment de succès;
- que la cherté et la pénurie de logements ne permettent pas aux étudiant-e-s de trouver de solution d'hébergement;
- que trop souvent les étudiant-e-s doivent vivre dans des espaces trop petits et insalubres et qu'ils n'ont pas les moyens financiers de payer les prix pratiqués en ville de Genève;
- que de nombreux aînés vivent seuls et aimeraient partager leur quotidien avec des jeunes pour maintenir le lien entre les générations,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- de créer une structure municipale d'organisation d'habitations permettant de mettre en relation les aînés et les étudiant-e-s;
- que cette structure accompagne les offreur-euse-s et les demandeur-euse-s de logement, afin d'établir une convention d'habitation;
- de créer des campagnes d'information et de recrutement.

La motion est renvoyée sans débat de préconsultation à la commission du logement.

---

<sup>1</sup> «Mémorial 168<sup>e</sup> année»: Annoncée, 843.

Motion: emplois de solidarité

Motion: créer des postes pour les emplois de solidarité

**40. Motion du 29 juin 2010 de M<sup>mes</sup> Martine Sumi, Silvia Machado, Corinne Goehner-Da Cruz, MM. Grégoire Carasso, Endri Gega et Roger Michel: «Un emploi de solidarité (EdS) ne devient solidaire que lorsqu'il débouche sur un véritable emploi» (M-933)<sup>1</sup>.**

*PROJET DE MOTION*

Considérant:

- la loi cantonale sur le chômage entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> février 2007;
  - la lutte contre le chômage par la création de places de travail;
  - la précarisation du marché du travail et la sous-enchère salariale;
  - le modèle que doit représenter une collectivité publique de gauche,
- le Conseil municipal demande au Conseil administratif:
- d'exiger du Département de la solidarité et de l'emploi des moyens décents adéquats pour accompagner les personnes en statut d'emploi de solidarité afin de rejoindre le monde du travail;
  - d'offrir des emplois à durée indéterminée en sollicitant des personnes ayant droit à une allocation de retour en emploi.

La motion est renvoyée sans débat de préconsultation à la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse.

**41. Motion du 29 juin 2010 de MM. Grégoire Carasso, Roger Michel, Gérard Deshusses, Christophe Buemi, Thierry Piguet, Christian Lopez Quirland, Endri Gega, M<sup>mes</sup> Nicole Valiquer Grecuccio, Silvia Machado, Corinne Goehner-Da Cruz, Véronique Paris et Martine Sumi: «Emplois de solidarité (EdS): la Ville de Genève ne participera pas à la précarisation du marché de l'emploi» (M-934)<sup>2</sup>.**

*PROJET DE MOTION*

Considérant:

- la loi cantonale sur le chômage entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> février 2007;
- la lutte contre le chômage par la création de places de travail;

<sup>1</sup> «Mémorial 168<sup>e</sup> année»: Annoncée, 843.

<sup>2</sup> «Mémorial 168<sup>e</sup> année»: Annoncée, 843.

Résolution: non à une gestion privatisée des déchets d'entreprises

- la précarisation du marché du travail et la sous-enchère salariale;
- le modèle que doit représenter une collectivité publique de gauche,  
le Conseil municipal invite le Conseil administratif:
- à produire un inventaire exhaustif sur les pratiques et la réalité des emplois de solidarité en Ville de Genève;
- à remplacer par des fonctionnaires (si besoin par la création de postes) tous les emplois de solidarité qui correspondent à des fonctions ou des métiers existant dans l'administration municipale.

La motion est renvoyée sans débat de préconsultation à la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse.

**42. Résolution du 29 juin 2010 de MM. Grégoire Carasso, Christian Lopez Quirland, Gérard Deshusses, Christophe Buemi, Thierry Piguet, M<sup>mes</sup> Nicole Valiquer Grecuccio, Isabelle Brunier, Silvia Machado, Corinne Goehner-Da Cruz, Véronique Paris et Martine Sumi: «La gestion des déchets des entreprises: un échec dont les responsabilités sont politiques et qu'une privatisation ne fera qu'aggraver» (R-137)<sup>1</sup>.**

*PROJET DE RÉOLUTION*

Considérant que:

- la Ville de Genève est, par rapport aux autres communes et villes de ce pays, la lanterne rouge en matière de production comme de valorisation des déchets;
- le règlement municipal sur la gestion des déchets n'est pas respecté par certaines entreprises;
- la levée et le tri des déchets sont aujourd'hui une mission de service public;
- la privatisation de ce service signifie pour les employés qui accomplissent cette tâche une baisse de salaire particulièrement inacceptable au vu de la pénibilité du travail,

le Conseil municipal:

- reconnaît le très mauvais bilan écologique et économique du Conseil administratif dans sa gestion des déchets des entreprises;

---

<sup>1</sup> «Mémorial 168<sup>e</sup> année»: Annoncée, 844.

Projet d'arrêté: utilisation du domaine public pour des activités citoyennes  
et des animations de quartier

- refuse la privatisation d'un service public, car elle aggraverait à la fois le bilan environnemental, social et financier;
- demande une stratégie courageuse afin de mettre réellement un terme aux gaspillages actuels.

La résolution est renvoyée sans débat de préconsultation à la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication.

**43. Projet d'arrêté du 15 septembre 2010 de M<sup>mes</sup> Salika Wenger, Nicole Valiquer Grecuccio, MM. Alexandre Wisard, Gérard Deshusses et Grégoire Carasso: «Projet de règlement municipal sur l'utilisation du domaine public et des parcs pour les activités citoyennes et caritatives ainsi que les animations de quartier» (PA-114)<sup>1</sup>.**

*PROJET D'ARRÊTÉ*

Considérant:

- que le droit fédéral garantit la récolte des signatures sur le domaine public, ce qui a été confirmé dans l'arrêt Anne-Marie Kupfer, alors que des amendes ont été notifiées à des citoyen-ne-s récoltant des signatures;
- que les autorités cantonales et surtout les autorités communales bafouent le droit de récolter des signatures sur le domaine public et demandent des démarches administratives excessives;
- que le fait de disposer d'un modeste support pour faciliter l'inscription des indications requises et des signatures apposées sur les listes, en utilisant une petite table (par exemple de 1 m de largeur et 2 m de longueur), fait partie du droit de récolter des signatures sur le domaine public, afin qu'il puisse être exercé avec un minimum de présence. Bien entendu, les lieux de passage étriqués ne doivent pas entraver le passage du public;
- que les taxes d'empiètement pour des stands d'associations, sans but lucratif, pour faire connaître leurs activités, notamment «La rue est à vous», le 1<sup>er</sup> mai, les activités culturelles et artistiques, les animations, doivent être supprimées. Ces activités, de bénévoles, sont importantes et appréciées par la population. Les autorités se doivent de les soutenir et non de les plomber,

---

<sup>1</sup> «Mémorial 168<sup>e</sup> année»: Annoncé, 1605.

Projet d'arrêté: utilisation du domaine public pour des activités citoyennes et des animations de quartier

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 2, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition de cinq de ses membres,

*arrête:*

*Article unique.* – Le règlement municipal suivant sur l'utilisation du domaine public et des parcs pour les activités citoyennes et caritatives ainsi que l'animation des quartiers est adopté.

### **Règlement municipal sur l'utilisation du domaine public et des parcs pour les activités citoyennes et caritatives ainsi que l'animation des quartiers**

#### **Article premier**

1. Dans le cadre du lancement d'initiatives, de référendums et de pétitions, le droit de récolter des signatures est garanti, en utilisant, le cas échéant, un modeste support. Il n'y a pas lieu de solliciter une autorisation, ni de payer une taxe d'empiètement, de même que lors d'activités liées aux votations et élections.

2. En ce qui concerne les stands installés sur le domaine public par des associations sans but lucratif pour faire connaître leurs activités, celles-ci doivent solliciter une autorisation, mais elles sont exonérées de toute taxe d'empiètement pour autant qu'il n'y ait pas de vente d'objets, sous réserve d'actions caritatives.

3. Les manifestations organisées sur le domaine public (la plaine de Plainpalais, le parc des Bastions, le parc des Cropettes, le parc Gourgas, le parc des Acacias, les espaces d'animation de quartiers soutenus par des associations sans but lucratif telles que «La rue est à vous», le 1<sup>er</sup> Mai, le 1<sup>er</sup> Août ou des activités locales, artistiques ou culturelles, les jeux de boules, etc.) doivent solliciter une autorisation, mais elles sont exonérées de toute taxe d'empiètement municipal ou toute indemnité quelconque.

#### **Art. 2.**

Le présent règlement entre en vigueur le lendemain de son adoption par le Conseil municipal.

**Le projet d'arrêté est renvoyé sans débat de préconsultation à la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication.**

Motion: tri des déchets dans les parcs et autour de la rade

Motion: stop aux contrats avec les polices privées

**44. Motion du 15 septembre 2010 de M<sup>mes</sup> Valérie Bourquin, Claudia Heberlein Simonett, Sarah Klopmann, Charlotte Meierhofer, Patricia Richard, MM. Grégoire Carasso, Christian Lopez Quirland, Thierry Piguet, Olivier Tauxe et Christian Zaugg: «Tri des déchets dans les parcs et autour de la rade» (M-935)<sup>1</sup>.**

*PROJET DE MOTION*

Considérant:

- le bénéfice écologique et économique réalisé par le recyclage des déchets;
- la politique de la Ville en matière de tri des déchets et les objectifs du Conseil administratif d'augmentation de la part des déchets triés;
- les campagnes de communication visant à inciter les citoyen-ne-s à trier leurs déchets;
- le succès grandissant des parcs et des rives de plus en plus fréquentés, notamment pour y faire des pique-niques ou des fêtes;
- que ce type d'installation existe dans de nombreuses villes d'Europe,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif d'installer d'ici à l'été 2011 des poubelles pour la récupération du PET, du verre, de l'aluminium et des déchets organiques dans les parcs de la Ville ainsi qu'autour de la rade.

La motion est renvoyée sans débat de préconsultation à la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication.

**45. Motion du 15 septembre 2010 de M<sup>mes</sup> Salika Wenger, Maria Pérez, Héléne Ecuoyer, Ariane Arlotti, Charlotte Meierhofer, Marie-France Spielmann, Vera Figurek, Maria Casares, MM. Christian Zaugg, Pierre Rumo, Pascal Holenweg et Alexandre Wisard: «Genève n'est pas Bagdad!» (M-936)<sup>2</sup>.**

*PROJET DE MOTION*

Considérant:

- que l'une des principales missions de la municipalité est de garantir la sécurité des biens et des personnes sur son territoire;

---

<sup>1</sup> «Mémorial 168<sup>e</sup> année»: Annoncée, 1605.

<sup>2</sup> «Mémorial 168<sup>e</sup> année»: Annoncée, 1605.

Motion: une villa La Concorde enfin ouverte sur le quartier

- que de permettre à des personnes non assermentées et formées selon des critères obscurs de porter des armes et de faire la police est un danger pour la démocratie;
- que, comme le quartier des Grottes, tous les quartiers de Genève sont concernés par l'incivilité, les problèmes de drogue et d'autres délits;
- que le Conseil municipal a demandé à de réitérées reprises et parfois de manière très véhémement au Conseil administratif non seulement de cesser les externalisations en tous genres, nettoyage, gardiennage, voirie, police, etc., mais de réintégrer ces fonctions au sein de la fonction publique municipale;
- qu'un projet de formation de 100 policiers municipaux est en cours de réalisation par tranche de 25 policiers nouveaux par an;
- que le Conseil municipal est attaché à la prévention des actes délictueux plutôt qu'à la répression pure et dure et que seule une police de proximité peut remplir cette tâche,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à:

- mettre fin à tous les contrats avec les polices privées qui ont des tâches d'autorité dans l'espace public, y compris dans les parkings appartenant à la Ville;
- appliquer la loi cantonale qui permet la présence d'agents de police municipale sur le domaine public comme sur le domaine privé de la Ville de Genève vingt-quatre heures sur vingt-quatre.

La motion est renvoyée sans débat de préconsultation à la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication.

**46. Motion du 15 septembre 2010 de MM. Mathias Buschbeck, Grégoire Carasso, Alexandre Wisard, Pascal Rubeli, M<sup>mes</sup> Salika Wenger, Marie-Pierre Theubet, Sarah Klopmann, Claudia Heberlein Simonett, Anne Moratti Jung, Marie Chapuis et Alexandra Rys: «Pour une villa La Concorde enfin ouverte sur le quartier» (M-938)<sup>1</sup>.**

*PROJET DE MOTION*

Considérant:

- que les premiers contacts entre les habitants et la Ville de Genève concernant l'avenir de la villa La Concorde datent de 1982;

---

<sup>1</sup> «Mémorial 168<sup>e</sup> année»: Annoncée, 1605.

## Motion: une villa La Concorde enfin ouverte sur le quartier

- qu'en 1998 se crée l'Association des habitants du quartier de la Concorde pour demander «la réalisation d'une maison de quartier, d'une crèche ou d'une école dans la maison La Concorde»;
- que cette demande est relayée au Conseil municipal par la motion M-326 et diverses pétitions;
- que la rénovation, terminée en 2000, a été réalisée sans projet d'affectation précis;
- que, depuis lors, l'affectation de cette maison, largement sous-occupée, fait l'objet de multiples demandes des habitants;
- qu'en 2007 l'étude sur l'image directrice du quartier indique que «la villa La Concorde constitue un potentiel pour des équipements publics et/ou de quartier»;
- que, en juillet 2009, les habitants sont informés que le Conseil administratif se laisse six mois pour trouver une affectation rentable à ce bâtiment;
- que quinze mois plus tard cette maison est toujours désespérément inoccupée;
- que, suite aux réflexions menées lors de l'atelier-forum du 5 septembre 2009 «Imaginons la maison de notre quartier», les habitants prennent acte de la valeur et des contraintes patrimoniales du bâtiment;
- que dorénavant la demande des habitants concernant la villa La Concorde n'est pas qu'elle soit mise à leur disposition, mais que son affectation soit ouverte sur le quartier, concrétisant ainsi la centralité préconisée dans l'image directrice,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- de trouver une affectation à la villa La Concorde de façon à sauvegarder ce patrimoine, en tenant compte de l'intérêt financier de la Ville et des besoins exprimés par la population du quartier;
- à cette fin, d'organiser un appel à projet associant les habitants du quartier.

**La motion est renvoyée sans débat de préconsultation à la commission des travaux et des constructions.**

**47. Motion du 27 septembre 2010 de MM. Olivier Fiumelli, Salvatore Vitanza, Jacques Finet, Jean-Charles Lathion, Alexandre Chevalier, M<sup>mes</sup> Anne Carron-Cescato et Florence Kraft-Babel: «Pour une réelle autonomie du Grand Théâtre de Genève» (M-940)<sup>1</sup>.***PROJET DE MOTION*

Vu le rayonnement cantonal et régional du Grand Théâtre;

vu ses problèmes budgétaires récurrents;

vu ses récents problèmes financiers;

vu la nécessité de favoriser la participation financière d'autres collectivités publiques et de partenaires privés;

vu l'absurdité de gérer le Grand Théâtre de manière annuelle (saison ≠ année civile);

vu les différents statuts du personnel (municipal et fondation) et les problèmes que cela engendre;

vu l'avant-projet de loi cantonale sur les arts et la culture;

vu les principes de bonnes gouvernances des établissements publics (projet de loi du Conseil d'Etat, recommandations de la Confédération, ligne directrice de l'Organisation de coopération et de développement économiques, etc.);

vu les pistes de réflexion esquissées dans la proposition PR-764 (budget du Grand Théâtre 2010-2011) présentée le 9 décembre 2009 par le Conseil administratif,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif de lui présenter dans les meilleurs délais une modification des statuts du Grand Théâtre permettant:

- de le soumettre à un contrat de prestations pluriannuel conforme aux exigences de la loi cantonale sur les indemnités et les aides financières (LIAF);
- d'assurer un meilleur contrôle financier et de gestion (révision externe et système de contrôle interne);
- de favoriser la participation d'autres collectivités et de partenaires privés à son financement et à sa gestion (y compris par la participation au conseil de fondation);

---

<sup>1</sup> «Mémorial 168<sup>e</sup> année»: Annonce, 2258.

Motion: respect des prescriptions en matière d'engagement du personnel

- de gérer l'ensemble de son personnel de manière autonome, avec un seul statut;
- de gérer lui-même ses immeubles par un transfert d'actifs (afin de donner une meilleure vision des coûts du Grand Théâtre).

La motion est renvoyée sans débat de préconsultation à la commission des finances.

#### **48. Motion du 13 octobre 2010 de MM. Alexis Barbey, Rémy Burri, M<sup>me</sup> Florence Kraft-Babel: «Engagement en Ville de Genève: pour la fin du fait du prince» (M-942)<sup>1</sup>.**

##### *PROJET DE MOTION*

Considérant:

- le nouveau statut du personnel de l'administration publique communale récemment adopté par le Conseil municipal;
- le récent rapport de la Cour des comptes faisant état d'engagements de collaborateurs par le Conseil administratif ne respectant pas les prescriptions et obligations de cet exercice;
- les engagements formels des magistrats de mettre fin à ces pratiques;
- la mise en évidence de deux nouveaux cas patents rapportés dans la presse de ce jour,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif:

- à s'engager à respecter strictement les normes légales, réglementaires et prudentielles liées à l'engagement de personnel de la fonction publique;
- à faire valider tout engagement de personnel par l'ensemble du Conseil administratif;
- à faire rapport, au moins sur une base annuelle au moment des comptes, de toute mesure prise sur le plan des engagements qui ne correspondraient pas en tous points aux prescriptions.

La motion est renvoyée sans débat de préconsultation à la commission des finances.

---

<sup>1</sup> «Mémorial 168<sup>e</sup> année»: Annoncée et motion d'ordre, 2643.

**49. Motion du 13 octobre 2010 de M. Yves de Matteis, M<sup>mes</sup> Ariane Arlotti, Marie-France Spielmann, Isabelle Brunier, Sarah Klopmann, Anne Moratti Jung, Anne Carron-Cescato, MM. Pascal Holenweg, Jean-Charles Lathion, Salvatore Vitanza, Olivier Fiumelli, Alexandre Chevalier, Alexis Barbey et Gary Benaim: «Une plaque commémorative pour Bartholomé Tecia» (M-944)<sup>1</sup>.**

*PROJET DE MOTION*

Considérant:

- que Bartholomé Tecia, étudiant piémontais âgé de 15 ans, résidant chez Théodore de Bèze, recteur de l'Académie de Genève, a été condamné à mort le 10 juin 1566;
- qu'il a été torturé, ligoté et noyé dans le Rhône pour avoir été reconnu, par le tribunal, coupable d'homosexualité, au terme d'un procès dont les minutes sont déposées auprès des archives d'Etat de Genève, P.C. 1359;
- que, jusqu'à la création de *Bartholomé Tecia, un procès ordinaire* au Théâtre des Salons, le 3 avril 2008, pièce de Jean-Claude Humbert qui reçut le Prix de la Société genevoise des écrivains 2005, offert par la Ville de Genève, le destin tragique de Bartholomé Tecia n'a jamais été porté à la connaissance du public;
- que Genève, ville d'ouverture et de tolérance, où s'élève à Champel un monument expiatoire à la mémoire de Michel Servet, brûlé le 27 octobre 1553, se doit de reconnaître de la même façon la cruauté du traitement, indigne des valeurs chrétiennes et des enseignements de la Réforme, infligé à Bartholomé Tecia;
- le fait que le Conseil municipal avait adopté à l'unanimité, lors de sa séance du 21 janvier 2008, la résolution R-105 intitulée «Homophobie: combattons aussi cette forme de discrimination», qui avait donné lieu à des assises réunissant un public de 700 personnes et 70 intervenants sur deux jours;
- le fait que l'homosexualité est devenue légale en Suisse en 1945, que, depuis 2001, la nouvelle Constitution fédérale reconnaît que nul ne doit être discriminé, notamment du fait de son «mode de vie» (c'est-à-dire son orientation sexuelle) et que Genève a été le premier canton, en 2001, à reconnaître les couples de même sexe,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à apposer une plaque commémorative pour Bartholomé Tecia, au lieu de son supplice, soit au bord du Rhône, à la hauteur de la Corratierie. Le texte de cette plaque, en français et en

---

<sup>1</sup> «Mémorial 168<sup>e</sup> année»: Annoncée, 2843.

anglais, devrait être établi avec le concours des associations genevoises et nationales de lutte contre les discriminations basées sur l'orientation sexuelle et l'identité de genre, et mentionner, si ces dernières le jugent utile, les avancées obtenues depuis lors.

La motion est renvoyée sans débat de préconsultation à la commission des arts et de la culture.

**50. Motion du 13 octobre 2010 de MM. Olivier Fiumelli, Rémy Burri, Alexandre Chevalier, Alexis Barbey, Jean-Charles Lathion et M<sup>me</sup> Marie Chappuis: «Pour une politique d'achat plus efficace et plus efficiente» (M-945)<sup>1</sup>.**

*PROJET DE MOTION*

Vu le rapport N° 11 de la Cour des comptes du 11 mars 2008 concernant l'audit de gestion relatif au Service des achats de la Ville de Genève – devenu Centrale municipale d'achat et d'impression (<http://www.ge.ch/cdc/doc/20080311rapportno11.pdf>);

vu le rapport de la Cour des comptes sur le suivi du rapport N° 11 au 30 juin 2010 (<http://www.ge.ch/cdc/doc/rapport11suivi2010.pdf>);

vu que la Centrale municipale d'achat et d'impression reste manifestement surdotée;

vu la nécessité d'avoir en Ville une politique d'achat commune, rationnelle, efficace, économique, écologique et respectueuse des exigences imposées par la réglementation relative aux marchés publics;

vu le Guide des achats professionnels responsables publié en 2010 par l'Etat de Genève ([www.achats-responsables.ch](http://www.achats-responsables.ch)), sous la houlette du Service cantonal de développement durable et de la Centrale commune d'achat;

vu la nécessité et la possibilité d'améliorer l'efficacité de l'administration municipale sans toucher aux prestations fournies à la population;

vu la nécessité de réduire les doublons Ville-Etat et d'encourager la collaboration entre les deux administrations;

---

<sup>1</sup> «Mémorial 168<sup>e</sup> année»: Annoncée, 2843.

vu l'article 1, alinéa 3, du règlement cantonal de la Centrale commune d'achat qui permet à celle-ci d'approvisionner d'autres entités publiques ou privées subventionnées (<http://www.ge.ch/legislation/rsg/f/rsgb420p03.html>),

le Conseil municipal demande au Conseil administratif d'examiner la possibilité de confier l'ensemble des tâches de la Centrale municipale d'achat et d'impression à la Centrale commune d'achat de l'Etat de Genève.

La motion est renvoyée sans débat de préconsultation à la commission des finances.

**51. Motion du 3 novembre 2010 de MM. Simon Brandt, Rémy Burri, Jean-Charles Lathion, Alain de Kalbermatten, Alexandre Wisard, Mathias Buschbeck, Christophe Buemi, Alexandre Chevalier, Roland Crot, Jacques Hämmerli, M<sup>mes</sup> Florence Kraft-Babel et Martine Sumi: «Fête fédérale 2016: Genève doit se mêler à la lutte» (M-947)<sup>1</sup>.**

*MOTION*

Considérant:

- que, depuis 1895, la Suisse organise tous les trois ans la Fête fédérale de lutte, qui est la plus grande manifestation sportive helvétique;
- que l'organisation de la fête de 2016 doit revenir à la Suisse romande;
- que Genève n'a encore jamais accueilli cette manifestation;
- qu'une infrastructure existante (stade de la Praille) ou temporaire (Evaux, Bout-du-Monde, plaine de Plainpalais) pourrait être utilisée pour cet événement;
- que, en 2010, à Frauenfeld, la fête fédérale a attiré plus de 45 000 personnes dans l'arène et plus de 150 000 visiteurs, cela avec d'importantes retombées touristiques et économiques;
- l'opportunité pour Genève de se présenter à la Suisse et d'accueillir nos compatriotes à l'occasion de cet événement,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif de:

- tout mettre en œuvre pour faciliter la venue de la Fête fédérale de lutte en 2016 à Genève, notamment par la constitution d'un groupe de travail et une aide à la préparation du dossier de candidature;

---

<sup>1</sup> «Mémoire 168<sup>e</sup> année»: Annonce, 3140.

- collaborer avec le Canton à la réalisation de cet objectif via un soutien politique et financier.

La motion est renvoyée sans débat de préconsultation à la commission des sports.

**52. Motion du 3 novembre 2010 de M. Mathias Buschbeck, M<sup>mes</sup> Sarah Klopmann, Salika Wenger et M. Grégoire Carasso: «Pourquoi pas un cyclocable à Genève?» (M-948)<sup>1</sup>.**

*PROJET DE MOTION*

Considérant:

- l'augmentation importante des habitants de la cité qui utilisent ce moyen de transport qu'est le vélo depuis une vingtaine d'années;
- que, si Genève reste propice à ce mode de transport, il n'en demeure pas moins que trois dénivellations importantes restent dissuasives (les plateaux de Champel et de la Bâtie, Saint-Jean) pour que tout un chacun soit placé au même niveau de capacité physique;
- que l'implantation de telles installations constitue une mesure d'accompagnement à la mise en place d'un système de vélos en libre service, en permettant de répondre aux besoins de celles et ceux qui n'utiliseraient cette prestation que pour la descente, à l'instar de ce qui est constaté dans d'autres villes européennes;

le Conseil municipal invite le Conseil administratif:

- à lui présenter une étude sur les potentialités d'installation de systèmes mécaniques d'aide à la montée pour les cyclistes, incluant l'impact environnemental complet, notamment énergétique, de celle-ci;
- à développer un éventuel projet pilote grâce à un partenariat public-privé.

La motion est renvoyée sans débat de préconsultation à la commission de l'aménagement et de l'environnement.

---

<sup>1</sup> «Mémorial 168<sup>e</sup> année»: Annonce, 3140.

Motion: transférer les immeubles de logements de la Ville à la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social

**53. Motion du 3 novembre 2010 de MM. Olivier Fiumelli, Adrien Genecand, Alexandre Chevalier, Guy Dossan, Rémy Burri et Alexis Barbey: «Pour une gestion municipale du logement plus efficace, plus efficiente et moins politisée» (M-950)<sup>1</sup>.**

*PROJET DE MOTION*

Vu l'état de vétusté des immeubles du patrimoine de la Ville;

vu la capacité d'une fondation à emprunter pour construire et rénover;

vu la politisation et les problèmes de gestion qui ont caractérisé la Gérance immobilière municipale ces dernières années;

vu le développement et la professionnalisation (à tout petits pas) de la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social;

vu l'existence de fondations immobilières de droit public au niveau de l'Etat, gérées par un secrétariat commun, à la satisfaction de tous;

vu le rapport N° 12 de la Cour des comptes du 30 juin 2008 relatif à la politique publique du logement social ([http://www.ge.ch/cdc/doc/20080630\\_rapport\\_N°12.pdf](http://www.ge.ch/cdc/doc/20080630_rapport_N°12.pdf));

vu la nécessité de réduire les doublons Ville-Etat et d'encourager la collaboration entre les deux administrations,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif d'examiner la possibilité de transférer les immeubles de la Ville dévolus au logement, ainsi que leur gestion, à la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social et de donner à celle-ci les moyens nécessaires.

**La motion est renvoyée sans débat de préconsultation à la commission des finances.**

---

<sup>1</sup> «Mémorial 168<sup>e</sup> année»: Annoncée, 3140.

**54. Résolution du 3 novembre 2010 de MM. Pascal Holenweg, Gérard Deshusses, Thierry Piguet, Alexandre Wisard, M<sup>mes</sup> Andrienne Soutter, Isabelle Brunier, Corinne Goehner-Da Cruz, Véronique Paris, Vera Figurek et Salika Wenger: «Cette petite ville qui porte le monde»: pour une rue ou une place Georges-Haldas» (R-140)<sup>1</sup>.**

*PROJET DE RÉOLUTION*

*Exposé des motifs*

Georges Haldas est décédé le 30 octobre dernier à l'âge de 93 ans. Poète, philosophe, théologien même, à sa manière, il était aussi ce chroniqueur qui dans *Boulevard des Philosophes*, *Chroniques de la rue Saint-Ours* ou *La Légende de Genève*, dessinait une Genève populaire dont, peu de temps avant sa mort, et comme pour s'excuser de l'avoir quittée, il disait qu'elle s'engloutissait dans le fric et l'apparence.

Genève? «J'y ai découvert le monde et elle est inscrite en moi telle qu'elle était il y a plus d'un demi-siècle. Je l'ai assimilée et les souvenirs de cette période de mon existence surgissent en moi comme s'ils dataient d'hier. Je ne suis pas nostalgique; d'ailleurs, pourquoi le serais-je puisque cette Genève-là vit dans mon être? C'est ma «ville intime», celle où cette splendide femme, dite de petite vertu, ceinte dans une robe bleu roi, avait rabroué d'un «Va donc, hé grossiste...!», un commerçant qui n'avait pu s'empêcher de lui avouer combien il la trouvait à son goût. Cela dit, j'apprécie aussi la Genève d'aujourd'hui, la «ville du dehors», celle qui bouge.»

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à faire en sorte qu'une rue ou une place de la ville soit nommée ou renommée rue ou place Georges-Aldas.

**La résolution est renvoyée sans débat de préconsultation à la commission de l'aménagement et de l'environnement.**

---

<sup>1</sup> «Mémorial 168<sup>e</sup> année»: Annoncée, 3140.

Projet d'arrêté: pour des horaires du Conseil municipal compatibles avec la vie de famille

**55. Projet d'arrêté du 24 novembre 2010 de M<sup>mes</sup> Frédérique Perler-Isaaz, Marie-Pierre Theubet, Anne Moratti Jung, MM. Mathias Buschbeck, Fabien Sartoretti, Yves de Matteis, Christophe Dunner, Georges Breguet, Bayram Bozkurt, Marc Dalphin, Grégoire Carasso, Christian Lopez Quirland, M<sup>mes</sup> Maria Casares, Maria Pérez, Ariane Arlotti et Martine Sumi: «Pour des horaires du Conseil municipal compatibles avec la vie de famille et la vie sociale des élu-e-s» (PA-119)<sup>1</sup>.**

*PROJET D'ARRÊTÉ*

Considérant:

- que les horaires actuels du Conseil municipal réduisent sérieusement l'accès à notre Conseil de celles et ceux qui ne désirent pas avoir à choisir entre vie de famille, vie sociale et engagement politique;
- que la plupart des séances ont lieu en fin d'après-midi ou entre midi et 14 h, soit aux heures mêmes où la vie familiale et la vie sociale se jouent;
- que la fonction de conseillère et conseiller municipal-e constitue aujourd'hui, sans aucun doute possible, l'équivalent d'un travail à temps partiel;
- que la dispersion des séances au cours de la semaine a pour conséquence de multiplier les déplacements;
- que, dans plusieurs cantons, toutes les séances, y compris les séances de caucus, ont lieu pendant la journée;
- que, au final, il en résulte actuellement une situation frustrante, susceptible d'affaiblir le parlement en éloignant des conseillères et conseillers municipaux ou des candidat-e-s de valeur, soit qu'il leur soit impossible dans les conditions actuelles de trouver le temps nécessaire à leur charge, soit qu'ils refusent de se contenter d'un travail par trop superficiel;
- qu'il est donc nécessaire d'améliorer les conditions de travail des conseillères et conseillers municipaux et de favoriser ainsi l'accès au Conseil municipal aux femmes et aux hommes désirant s'investir dans la chose publique, sans pour autant sacrifier leur vie familiale ou sociale;
- qu'il est parfaitement possible de renoncer aux horaires actuels du Conseil municipal sans remettre en question le principe même d'un conseil de milice. Pour ceux qui en ont la possibilité et l'envie, les formules choisies dans d'autres cantons sont compatibles avec une réduction du temps de travail, sans perte de revenus;

---

<sup>1</sup> «Mémorial 168<sup>e</sup> année»: Annoncé, 3567.

- que, à l'évidence, la tenue des séances plénières et des séances de commission pendant la journée offrirait de meilleures conditions de travail et améliorerait sans doute la qualité des débats;
- qu'il est évident que le nouveau système devrait entrer en vigueur à l'occasion d'un changement de législature,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 17 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;  
vu l'article 142 du règlement du Conseil municipal du 20 avril 2005;  
sur proposition de conseillères et conseillers municipaux,

*arrête:*

*Article unique.* – L'article 24 du règlement du Conseil municipal est modifié de la façon suivante:

«Art. 24 Jours et heures des séances

»1. Le Conseil municipal se réunit en session ordinaire en principe dix fois durant l'année. En règle générale, les sessions se déroulent sur une journée.

»2. Les commissions du Conseil municipal se réunissent le même jour de la semaine que celui retenu pour les sessions ordinaires, à l'exception des jours réservés aux sessions du Conseil municipal.»

**Le projet d'arrêté est renvoyé sans débat de préconsultation à la commission du règlement.**

**56. Motion du 23 novembre 2010 de M<sup>mes</sup> Salika Wenger, Vera Figurek, Hélène Ecuyer et M. Christian Zaugg: «Pour élaborer un plan localisé de quartier portant sur le périmètre des terrains de la caserne des Vernets (1250 logements)» (M-951)<sup>1</sup>.**

*PROJET DE MOTION*

Considérant:

- que les terrains de la caserne des Vernets, situés en 3<sup>e</sup> zone de construction sont propriété de l'Etat de Genève, et qu'ils sont entourés par la rue François-

---

<sup>1</sup> «Mémorial 168<sup>e</sup> année»: Annoncée et motion d'ordre, 3168.

Dussaud, la rue Hans-Wilsdorf, le quai des Vernets et par les immeubles de la route des Acacias;

- que deux bâtiments seulement de la caserne sont situés le long de la rue François-Dussaud, d'une part, et de la rue Hans-Wilsdorf, d'autre part;
- que les terrains en bordure du périmètre de ces deux rues ne sont pas utilisés par la caserne, de sorte qu'ils pourraient permettre de construire immédiatement des immeubles locatifs, pour autant que la Confédération donne son accord à la libération de cet espace pour réaliser ce projet;
- que, au moment où la caserne sera déplacée dans le site de la place militaire à Epeisses, les deux bâtiments de la caserne pourront être démolis et remplacés ultérieurement par des immeubles locatifs pour finaliser le projet;
- que, en bordure du périmètre de la caserne le long du quai des Vernets, se trouvent des constructions basses en matière légère, dont une salle de gymnastique, qui peuvent être déplacées en bordure des terrains à l'arrière des immeubles de la route des Acacias, en prolongation d'un pavillon provisoire déjà existant;
- que, en réalisant dans ce site exceptionnel du logement, il y a lieu de construire des immeubles d'au moins 10 étages et un attique et de 18 m de largeur, comprenant principalement des appartements de trois à cinq pièces;
- que les immeubles projetés auraient au total 540 m linéaires de construction, en aménageant des ouvertures donnant sur le site, dont le centre devrait être affecté à un espace de verdure et à des équipements publics, notamment un groupe scolaire et des aménagements de quartier en prévision du développement du quartier Praille-Acacias-Vernets;
- que ces paramètres correspondraient à 106 000 m<sup>2</sup> de surface de plancher brute constructible, représentant environ 1250 logements, sur la base d'une moyenne de 80 m<sup>2</sup> de surface de plancher brute par appartement;
- que les motionnaires demandent que le Conseil administratif intervienne auprès du Département fédéral de la défense afin qu'il libère les terrains en bordure du site de la caserne des Vernets, sur une distance de 30 à 40 m, pour permettre la construction de logements à cet endroit;
- qu'il demande au Conseil d'Etat d'attribuer un droit de superficie de ces terrains de l'Etat à la Ville de Genève pour réaliser ce projet,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif:

- à lui soumettre le projet de plan localisé de quartier portant sur le périmètre de la route des Acacias, la rue François-Dussaud, la rue Hans-Wilsdorf et le quai des Vernets;
- à demander à la Confédération de libérer le pourtour dudit site pour construire des immeubles de logements locatifs;

Motion: de l'éclairage sur la plaine de Plainpalais

- à demander au Conseil d'Etat de mettre à disposition ces terrains en droit de superficie au profit de la Ville de Genève;
- à faire rapport au Conseil municipal tous les trois mois sur l'avancement du projet de construction de logements.

La motion est renvoyée sans débat de préconsultation à la commission de l'aménagement et de l'environnement.

**57. Motion du 23 novembre 2010 de MM. Olivier Fiumelli, Guy Dossan, Rémy Burri, Adrien Genecand, Georges Queloz, M<sup>mes</sup> Florence Kraft-Babel et Linda de Coulon: «Chassons les dealers de la plaine de Plainpalais à coup de lampadaires» (M-952)<sup>1</sup>.**

*PROJET DE MOTION*

Vu qu'avec la fin de la première partie des travaux l'allée centrale de la plaine de Plainpalais (entre le rond-point et la rue de l'Ecole-de-Médecine) est redevenue une voie de passage importante pour les piétons, notamment pour les habitants du quartier de Mail-Jonction;

vu qu'à la nuit tombée le milieu de la plaine de Plainpalais est plongé dans l'obscurité;

vu que cette obscurité favorise les activités des dealers;

vu que tout un chacun peut constater, n'importe quel soir, que la plaine de Plainpalais est devenu un haut lieu de deal;

vu que les dealers et leurs «clients» génèrent de l'insécurité et des sentiments d'insécurité tout aussi inacceptables;

vu les débats, sur le même sujet, que ce Conseil a déjà eus avec la motion M-712 «Une ville plus éclairée est une ville plus sûre», malheureusement refusée en 2008;

vu que les problèmes d'insécurité appellent des réponses proportionnées et rapides,

---

<sup>1</sup> «Mémorial 168<sup>e</sup> année»: Annoncée et motion d'ordre, 3164. Communication, 3316.

le Conseil municipal demande au Conseil administratif d'installer dans les plus brefs délais des lampadaires dans l'allée centrale de la plaine de Plainpalais, afin que ce cheminement piétonnier redevienne un lieu de passage entre deux quartiers de notre ville, en toute sécurité.

La motion est renvoyée sans débat de préconsultation à la commission des travaux et des constructions.

**58. Motion du 24 novembre 2010 de MM. Robert Pattaroni, Jean-Charles Lathion, Alain de Kalbermatten, Jacques Finet, M<sup>mes</sup> Anne Carron-Cescato, Marie Chappuis, Sandra Golay, Alexandra Rys et Odette Saez: «Pour une nouvelle formule de gestion du patrimoine financier de la Ville de Genève» (M-954)<sup>1</sup>.**

*PROJET DE MOTION*

Considérant:

- la nécessité pour une administration publique – en l'occurrence celle de la Ville de Genève – de se concentrer sur les tâches relevant fondamentalement des missions des pouvoirs publics;
- que la gestion directe du patrimoine financier ne fait pas partie des tâches premières devant incomber à l'administration municipale,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif d'étudier une formule de gestion de son patrimoine financier inspirée de celle de la CIA (Caisse de prévoyance du personnel enseignant de l'instruction publique et des fonctionnaires de l'administration du canton de Genève), qui dirige la politique de gestion de son patrimoine immobilier mais en délègue l'application à des régies privées, d'où une diminution des coûts de gestion et un allègement de l'appareil administratif.

La motion est renvoyée sans débat de préconsultation à la commission des finances.

---

<sup>1</sup> «Mémorial 168<sup>e</sup> année»: Annoncée, 3567.

Motion: pour un subventionnement transparent de la Fondation genevoise pour l'animation socioculturelle

**59. Motion du 24 novembre 2010 de MM. Jean-Charles Lathion, Alain de Kalbermatten, Robert Pattaroni, Jacques Finet, Rémy Burri, Simon Brandt, Alexandre Chevalier, Alexis Barbey, M<sup>mes</sup> Sandra Golay, Anne Carron-Cescato, Odette Saez, Marie Chappuis, Alexandra Rys, Maria Pérez, Anne Moratti Jung, Danièle Magnin, MM. Gérard Deshusses, Grégoire Carasso et Pascal Rubeli: «FASe: pour une vraie transparence justifiant les subventions de la Ville de Genève» (M-955)<sup>1</sup>.**

*PROJET DE MOTION*

Considérant:

- que la Ville de Genève subventionne la FASE à hauteur de plus de 7 millions de francs en 2010;
- que ce montant est destiné à couvrir le versement des salaires et charges sociales des employés des centres de loisirs et lieux de rencontre de la Ville de Genève;
- que les difficultés budgétaires récurrentes de la FASE sont à l'origine des mesures d'économies imposées aux centres de loisirs depuis 2005;
- que ces mesures d'économies contraignent les maisons de quartier à diminuer leurs prestations, allant parfois jusqu'à fermer leurs portes durant quinze jours et ce malgré une diminution de 28 postes à temps plein dans le personnel d'animation et de 14 postes à temps plein dans le personnel technique et administratif;
- que la FASE a reconnu que les maisons de quartier sont sous-dotées;
- que dans le même temps la FASE prévoit la création de cinq nouveaux postes administratifs dont le financement n'est pas encore trouvé;
- que les rapports annuels de la FASE n'ont jamais permis d'identifier avec exactitude la concordance des montants versés par la Ville de Genève et par les autres communes avec le montant des frais de personnel affectés aux centres et des autres prestations réalisées par la FASE;
- que ces mêmes rapports d'activité ne font pas mention des chiffres relatifs au nombre d'enfants accueillis dans les centres,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- de prendre les dispositions utiles avec la FASE afin de pouvoir disposer des informations financières et statistiques nécessaires à la vérification de l'usage qui est effectivement fait de la subvention de la Ville de Genève, notamment

---

<sup>1</sup> «Mémorial 168<sup>e</sup> année»: Annoncée, 3567.

avec une amélioration de la présentation des comptes annuels et par un complément d'information dans le rapport d'activité de la FASE avec des données plus détaillées sur les chiffres individuels par maison de quartier sur la dotation en personnel et les informations relatives au nombre d'enfants bénéficiaires et autres prestations fournies par les maisons de quartier pour les habitants;

- d'exiger de la FASE que ses frais de fonctionnement et particulièrement les frais de son personnel soient facilement identifiables dans ses états financiers et qu'ils fassent l'objet d'un commentaire détaillé dans son rapport d'activité;
- d'évaluer la pertinence de la contribution de la Ville de Genève aux frais de fonctionnement de la FASE.

La motion est renvoyée sans débat de préconsultation à la commission des finances.

**60. Motion du 24 novembre 2010 de MM. Grégoire Carasso, Christian Lopez Quirland, Thierry Piguet, Pascal Holenweg, Gérard Deshusses, Pierre Rumo, M<sup>mes</sup> Corinne Goehner-Da Cruz, Isabelle Brunier, Andrienne Soutter, Martine Sumi, Hélène Ecuyer, Salika Wenger, Sandrine Burger, Sarah Klopmann et Claudia Heberlein Simonett: «Pour la prochaine Semaine de la mobilité: que la Ville de Genève se bouge!» (M-957)<sup>1</sup>.**

*PROJET DE MOTION*

Considérant:

- la signature des Engagements d'Aalborg (le numéro 8 en particulier);
- les problèmes endémiques que provoque le trafic motorisé individuel en termes d'encombrement, de bruit et de pollution, avec son lot de conséquences sur la santé publique et la qualité de vie;
- l'importance de faire «bouger les idées» en matière d'habitudes de transport;
- le désinvestissement de la Semaine de la mobilité par la Ville de Genève;
- les 1900 villes d'Europe qui sont actives durant toute la Semaine de la mobilité,

---

<sup>1</sup> «Mémoire 168<sup>e</sup> année»: Annonce, 3567.

le Conseil municipal demande au Conseil administratif de développer à l'occasion de la Semaine européenne de la mobilité en 2011, en lien étroit avec les associations actives dans le domaine de la mobilité douce, un ambitieux programme qui comprenne notamment des fermetures ponctuelles au trafic individuel motorisé et un budget de communication.

La motion est renvoyée sans débat de préconsultation à la commission de l'aménagement et de l'environnement.

**61. Projet d'arrêté du 19 janvier 2011 de MM. Mathias Buschbeck, Grégoire Carasso, Gérard Deshusses et M<sup>me</sup> Sarah Klopman: «Crédit d'étude pour l'élargissement du pont de la Coulouvrenière afin d'y aménager une piste cyclable et un itinéraire en site propre jusqu'à la place du Cirque» (PA-123)<sup>1</sup>.**

*PROJET D'ARRÊTÉ*

Considérant:

- que le pont de la Coulouvrenière est emprunté quotidiennement par plus de 3300 cyclistes, en augmentation de plus de 11% depuis 2007;
- que cette augmentation, en chiffres absolus, est la plus importante de toute la Suisse;
- que ce pont est donc l'un des axes les plus importants du réseau cyclable genevois;
- qu'il n'y a pas d'aménagement cyclable sur le côté aval de ce pont;
- que la présence des rails du tram représente un danger supplémentaire pour les cyclistes;
- que de nombreux accidents impliquant des cyclistes ont eu lieu à cet endroit et que la dangerosité de ce tronçon n'est plus à prouver;
- le vote de la motion M-835 «Le cycliste de la Coulou, espèce en danger à protéger urgemment!», il y a plus d'une année;
- que cette motion demandait un aménagement cyclable sécurisé, dans les deux sens, hors rails de tram, sur le pont de la Coulouvrenière;
- que la réponse du Conseil administratif à cette motion est avant tout une plainte contre le Canton qui peine à accepter la circulation sur les trottoirs, et

---

<sup>1</sup> «Mémorial 168<sup>e</sup> année»: Annoncé, 4963.

qu'elle nous annonce comme principale mesure d'aménagement «des discussions sont actuellement en cours avec la Direction générale de la mobilité afin de mettre en place des panneaux signalant le danger induit par le cisaillement des rails de tram après le passage de la rue du Stand»;

- la réponse à la question QE-341 «Respect de la motion «Le cycliste de la Coulou, espèce en danger à protéger urgemment», nous annonçant plus de 160 amendes infligées à des cyclistes sur les trottoirs durant la campagne de répression du mois d'octobre 2010;
- qu'une mixité piétons-cyclistes sur un trottoir de 2 m de large en descente serait une source importante d'accidents;
- que le débouché sur le boulevard Georges-Favon jusqu'à la place du Cirque n'est guère plus satisfaisant pour les cyclistes;
- l'absence manifeste de volonté du conseiller administratif délégué à répondre de façon satisfaisante aux demandes maintes fois répétées – et souvent unanimes! – du Conseil municipal pour la réalisation d'aménagements cyclables;
- que l'on peut constater que, depuis le début de la législature, les investissements pour des aménagements spécifiquement cyclistes représentent moins de 0,4% des investissements totaux de la Ville de Genève;
- qu'en ces circonstances le Conseil municipal doit prendre ses responsabilités,

#### LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition de quatre de ses membres,

#### *arrête:*

*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 370 000 francs destiné aux études des mesures d'aménagement et de circulation en vue de la réalisation d'un élargissement du pont de la Coulouvrenière, afin d'y aménager une piste cyclable et d'y réaliser un itinéraire en site propre jusqu'à la place du Cirque et relié au réseau cyclable existant.

*Art. 2.* – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 370 000 francs.

*Art. 3.* – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif. Si l'étude est suivie d'une

réalisation, la dépense ajoutée à celle de la réalisation sera amortie sur la durée d'amortissement de la réalisation. Sinon, l'étude sera amortie selon les règles en vigueur.

Le projet d'arrêté est renvoyé sans débat de préconsultation à la commission de l'aménagement et de l'environnement.

**62. Projet d'arrêté du 19 janvier 2011 de M<sup>mes</sup> Vera Figurek, Salika Wenger, Ariane Arlotti, Marie-France Spielmann, MM. Pascal Holenweg, Gérard Deshusses, Thierry Piguet et Grégoire Carasso: «Organisons rationnellement la délation» (PA-124)<sup>1</sup>.**

*PROJET D'ARRÊTÉ*

*Exposé des motifs*

Le Conseil fédéral examine une proposition consistant à obliger les enseignant-e-s à dénoncer leurs élèves sans statut légal de séjour ou de résidence («sans-papiers»). Cette proposition complète un dispositif dont l'un des éléments est l'obligation faite aux officiers d'état civil de dénoncer à la police les fiancés en situation illégale au regard des lois sur l'immigration. Face à un tel dispositif et à de telles propositions, il n'y a guère que deux attitudes cohérentes: celle qui consiste à en appeler à la désobéissance civile, à l'insoumission, à l'insubordination face à des lois scélérates, et celle qui consiste à se plier à ces lois et aux injonctions qu'elles produisent et, pour des enseignant-e-s, des officiers d'état civil, demain sans doute pour tout-e fonctionnaire, et après-demain pour tout-e citoyen-ne, à se transformer en mouchard bénévole, en corbeau militant et en indicateur de police supplétif. L'air du temps pousse, sans ambiguïté, à l'adoption de cette seconde attitude, et le parlement de la deuxième ville de Suisse, fût-elle «capitale mondiale des droits de l'homme», se doit, telle la girouette dans le vent, le tournesol face au soleil ou la carpe morte dans le sens du courant, de respirer le même air, si pestilentiel soit-il, que celui que l'on veut contraindre toute la population à respirer. C'est la raison pour laquelle nous proposons d'associer la commune à l'entreprise de généralisation de la délation, du mouchardage, de la surveillance de voisinage et de la chasse au faciès et au permis de séjour, si heureusement entamée, et si heureusement parfaite, par les autorités fédérales et une partie des forces politiques de ce pays.

<sup>1</sup> «Mémorial 168<sup>e</sup> année»: Annoncé, 4964.

Nous proposons donc un engagement sérieux, concret, matériel de la Ville de Genève dans l'entreprise de purification tribale à laquelle la Suisse semble vouloir se vouer. Cet engagement consisterait à placer dans les écoles, les crèches et les établissements médico-sociaux de la Ville de Genève des bouches de dénonciation anonyme (bocche di leone), afin de faciliter autant que faire se peut la participation des bons citoyens et des bonnes citoyennes à l'entreprise purificatrice précitée. On ne se privera pas de relever que le caractère anonyme des dénonciations ainsi encouragées permettra de n'en pas rémunérer les auteurs, la délation devenant en elle-même la récompense du délateur, sous réserve de l'octroi gracieux d'une indulgence aux vertus euphorisantes. Pour la collectivité publique, la dépense consentie est donc modeste. Afin de manifester notre attachement aux traditions chrétiennes sur lesquelles on nous dit que se fonde notre civilisation, nous avons exprimé cette dépense en deniers, le montant proposé pouvant, éventuellement, rappeler quelque enseignement de quelque catéchisme.

Enfin, concernant la généralisation d'un équipement pouvant être considéré comme du «mobilier urbain», il conviendrait sans doute que le choix final des modèles de «bocche di leone» à installer fasse l'objet d'un concours. Soucieux de la modération des dépenses publiques, nous suggérons néanmoins qu'en lieu et place d'un tel concours les projets de «bocche di leone» soient élaborés, et que les modèles retenus soient fabriqués par les partisan-e-s de la délation, sans rémunération et sous la surveillance d'une milice formée par les membres de leurs groupes parlementaires municipaux.

#### LE CONSEIL MUNICIPAL,

sur proposition de huit de ses membres,

*décète:*

Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 30 deniers pour l'installation dans toutes les écoles de la Ville, ainsi que dans les crèches et les établissements médico-sociaux, de «bocche di leone» permettant la dénonciation anonyme et subreptice par tout-e bon-ne citoyen-ne de toute autre personne dont le faciès, le statut légal, la religion, la nationalité ou toute autre particularité, lui déplairait. Ces «bocche di leone» seront en outre pourvues d'un distributeur automatique d'indulgences, afin de permettre aux dénonciateurs anonymes de se sentir absous de toute lâcheté et vilénie.

La dépense sera couverte par la vente au moins offrant des exemplaires du *Contrat social* de Jean-Jacques Rousseau et du *Discours de la servitude volontaire* d'Etienne de La Boétie, disponibles dans les rayons et les réserves des bibliothèques municipales et de la Bibliothèque de Genève.

Le Conseil administratif est en outre invité à proposer aux autorités fédérales le transfert dans les plus brefs délais, et avec toute la solennité requise, de la capitale fédérale à Vichy, afin de rapprocher autant que possible l'incitation à la délation de l'un de ses lieux historiquement les plus emblématiques.

Le projet d'arrêté est renvoyé sans débat de préconsultation à la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse.

**63. Motion du 19 janvier 2011 de M<sup>mes</sup> Renate Cornu, Fabienne Aubry Conne, Véronique Latella, MM. Alexandre Chevalier, Alexis Barbey, Rémy Burri et Guy Dossan: «Pour une ville verte, plantons des murs végétalisés» (M-959)<sup>1</sup>.**

*PROJET DE MOTION*

Considérant:

- que l'urbanisation nécessaire de la ville réduit fortement les espaces de verdure sur certains axes routiers et aux abords d'immeubles;
- que les espaces très fréquentés sont envahis par les particules gazeuses diverses;
- que la pollution affecte le système d'autorégulation de l'air et par conséquent entraîne un effet négatif sur la santé des habitants;
- que des éléments esthétiques d'une ville sont appréciés par les habitants au même titre que la diminution du bruit ou l'air ambiant;
- que la Haute Ecole du paysage, de l'ingénierie et d'architecture a développé un brevet de supports pour murs végétalisés faisant partie du constructif avec de nouvelles fonctions d'épuration, d'antibruit et d'isolation thermique,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- d'envisager la création de murs végétalisés, qu'on appelle aussi jardins ou écosystèmes verticaux;
- de recenser les immeubles et institutions de la Ville susceptibles d'être dotés de concepts de murs végétalisés;
- de réaliser avec le concours de la Haute Ecole du paysage, de l'ingénierie et d'architecture des murs végétalisés sur des parcours sensibles de la ville et sur

---

<sup>1</sup> «Mémorial 168<sup>e</sup> année»: Annoncée, 4964.

Motion: des tarifs d'acheminement préférentiels pour *Le Courrier*

certains immeubles ou institutions de sa propriété, pour améliorer le confort des habitants et rendre la cité plus poétique.

La motion est renvoyée sans débat de préconsultation à la commission de l'aménagement et de l'environnement.

**64. Motion du 19 janvier 2011 de MM. Grégoire Carasso, Gérard Deshusses, Robert Pattaroni, Pascal Rubeli et M<sup>me</sup> Salika Wenger: «Quand une régie publique fédérale tue la diversité de la presse» (M-960)<sup>1</sup>.**

*PROJET DE MOTION*

Considérant:

- la décision de la Poste de priver *Le Courrier* des tarifs préférentiels pour l'acheminement postal de ses journaux;
- l'augmentation de 20 à 30 millions de francs par les Chambres fédérales de l'enveloppe annuelle attribuée à la Poste en vue d'assurer un soutien à la presse locale et régionale;
- cette aide indirecte et publique comme essentielle pour la diversité de la presse;
- les motifs (le quotidien ne serait tantôt pas assez généraliste, tantôt pas assez local ou régional) invoqués par la Poste pour priver *Le Courrier* du tarif d'acheminement préférentiel;
- les charges supplémentaires très considérables pour 2011 que cela représenterait pour *Le Courrier* (10% de son budget);
- les protestations déjà exprimées par le Conseil d'Etat, la délégation parlementaire aux Chambres fédérales et le Conseil administratif,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif de soutenir fermement *Le Courrier* dans ce dossier qui pourrait conduire le quotidien à la faillite et affaiblir substantiellement la diversité de la presse à Genève et en Suisse romande.

La motion est renvoyée sans débat de préconsultation à la commission des finances.

---

<sup>1</sup> «Mémorial 168<sup>e</sup> année»: Annonce, 4964.

Motion: la Ville doit être à la hauteur en matière de formation continue

Résolution: pour une communauté urbaine régionale

- 65. Motion du 19 janvier 2011 de MM. Grégoire Carasso, Endri Gega, Roger Michel, Gérard Deshusses, Pascal Holenweg, Christophe Buemi, Thierry Piguët, M<sup>mes</sup> Annina Pfund, Corinne Goehner-Da Cruz, Andrienne Soutter et Isabelle Brunier: «Formation continue: la Ville de Genève doit être à la hauteur» (M-961)<sup>1</sup>.**

*PROJET DE MOTION*

Considérant:

- la société de savoirs dans laquelle nous évoluons;
- la flexibilisation extrême du marché du travail en Suisse;
- l'importance pour un-e salarié-e d'avoir accès tout au long de sa vie à des formations certifiantes de qualité;
- les effectifs de l'administration municipale et la qualité exemplaire que la Ville de Genève doit assumer en tant qu'employeur;
- l'accès à la formation continue comme une opportunité pour lutter contre une inégalité des chances croissante à Genève,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif un bilan de son action et une analyse des besoins en matière de formation continue ainsi qu'un plan ambitieux de développement de la formation continue de ses collaboratrices et collaborateurs.

**La motion est renvoyée sans débat de préconsultation à la commission des finances.**

- 66. Résolution du 19 janvier 2011 de M. Pascal Holenweg: «Vive la commune! Vive la région! La communauté urbaine contre l'esprit de clocher et contre les réflexes technocratiques» (R-143)<sup>2</sup>.**

*PROJET DE RÉOLUTION*

*Exposé des motifs*

Nous devons à Genève résoudre deux contradictions: celle, fondamentale, entre les compétences politiques réelles de la commune et le rôle qu'on attend

<sup>1</sup> «Mémorial 168<sup>e</sup> année»: Annoncée, 4964.

<sup>2</sup> «Mémorial 168<sup>e</sup> année»: Annoncée, 4964.

d'elle, et celle, fonctionnelle, entre la ville politique et la ville physique. Aucune de ces deux contradictions ne sera résolue par l'un ou l'autre des bricolages institutionnels proposés (par exemple, à la Constituante) par de brillants esprits plus intéressés au dépeçage de la Ville et au maintien d'une tutelle étroite sur toutes les communes qu'à l'invention d'un nouvel espace politique démocratique.

### 1. *Vive la commune!*

La commune est le seul espace politique commun à tous les Etats démocratiques. Elle leur préexiste et est la première et la plus fondamentale des institutions démocratiques. En Europe, le niveau communal est celui qui possède initialement les compétences les plus larges et les mieux garanties. Lorsque tel n'est pas le cas (à Genève, par exemple), on est en présence d'une dérive contraire à la logique démocratique.

A Genève, en 2011, des niveaux politiques, institutionnels et administratifs, communal et cantonal, le plus obsolète n'est pas celui que l'on croit: il devrait s'imposer comme une évidence que, trop grand pour être de proximité, trop petit pour correspondre à la réalité régionale, trop soumis au droit fédéral pour être souverain, et trop spécifique à la Suisse pour que l'on puisse sur lui fonder un espace politique régional transfrontalier, ce problème est posé par le Canton, non par la commune. Il en va d'ailleurs de même d'éventuels «districts» vidant les communes existantes de toute substance politique et de toute réalité démocratique.

### 2. *Vive la région!*

Actuellement, le découpage institutionnel de la région genevoise fait qu'aucune collectivité publique, et le Canton pas plus que les communes, n'a de prise réelle sur l'espace régional. Cet espace est commun à l'ensemble des habitants de la région, mais chaque collectivité publique prend des décisions qui ne s'appliquent qu'à son espace propre. Les lois cantonales genevoises ne s'appliquent qu'au tiers du territoire genevois réel et à la moitié de la population de ce territoire...

L'écrasante majorité de la population genevoise vit en zone urbaine – et la vie de la population qui habite en zone «rurbaine» (il n'y a plus de véritable zone rurale sur le territoire genevois) est déterminée par les activités professionnelles, culturelles, sociales, urbaines. Pourtant, la réalité institutionnelle ne prend pas en compte cette réalité physique. Une communauté urbaine existe matériellement au niveau du tissu urbain, la faire exister politiquement pourra donner une légitimité démocratique à des décisions qui excèdent le cadre purement communal.

La nécessité est donc évidente de construire, en surmontant la frontière avec la France et la limite avec Vaud, un espace politique régional et démocratique qui

ne peut réellement être construit qu'à partir des communes, puisque cet espace politique est le seul qui soit commun aux Genevois, aux Vaudois et aux Français. Cet espace politique à construire, c'est celui de la communauté urbaine. La Ville de Genève en serait le centre, puisqu'elle est le centre historique, géographique, social, démographique, économique et culturel de la région, mais qui dit «centre» ne dit pas «totalité» – ni totalité de la ville, ni totalité de la région. Politiquement, cette région ne se manifeste que comme l'addition d'intérêts particuliers et de problèmes qui n'ont pour caractéristique commune que de buter sur la frontière. La constitution d'une communauté urbaine en tant qu'espace politique est donc une exigence démocratique, autant qu'une condition de la ville réelle dépassant la ville politique. Car la région genevoise existe à tous points de vue (économique, social, culturel, démographique, géographique, etc.), sauf du point de vue politique.

### 3. *Vive la ville!*

Pour que l'agglomération ait une forme institutionnelle et pour que cette forme soit démocratique, la Ville doit d'abord disposer d'un pouvoir sur elle-même, et ensuite accepter de le partager avec les autres municipalités de l'agglomération genevoise, y compris avec celles dont Genève est séparée par une frontière: c'est le sens du projet de communauté urbaine donnant à la Ville de Genève, aux grandes communes genevoises, vaudoises et françaises des compétences leur permettant de maîtriser, ensemble, leur développement, et les enjeux qu'elles ont à affronter. La conquête de compétences et de pouvoirs par l'ensemble des communes est en effet à la fois une réponse aux tentatives de fusion autoritaire des communes et une condition de l'émancipation de la Ville et de la coïncidence de la ville politique et de la ville réelle. Rénovant la démocratie en la faisant coïncider à l'espace réel où les décisions démocratiques doivent prendre effet, la communauté urbaine est une condition de la capacité de la collectivité publique municipale et de toutes les collectivités publiques locales, travaillant ensemble, à répondre aux besoins de leurs habitants et à concrétiser leurs droits fondamentaux, ce qui reste la mission fondamentale de la commune, et sa seule légitimité.

#### Le Conseil municipal:

- appelle à la création entre les communes genevoises, françaises et vaudoises de la région d'une communauté urbaine, c'est-à-dire d'une entité politique correspondant à la réalité de l'agglomération, et faisant enfin correspondre la ville politique à la ville réelle;
- invite le Conseil administratif à prendre l'initiative de réunions communes, délibératives, des conseils municipaux de l'agglomération;
- exprime son opposition résolue à toute tentative de contraindre des communes qui s'y refuseraient à fusionner ou à éclater, à toute tentative d'ajouter

un espace institutionnel supplémentaire (des «districts», par exemple) à ceux qui existent déjà, et à toute tentative de démantèlement de la municipalité de Genève, cœur et centre de l'agglomération genevoise.

La résolution est renvoyée sans débat de préconsultation à la commission du règlement.

**67. Projet d'arrêté du 16 février 2011 de MM. Rémy Burri et Alexandre Chevalier: «Règlement fixant les conditions de location des salles de réunions et de spectacles de la Ville de Genève» (PA-126)<sup>1</sup>.**

*PROJET D'ARRÊTÉ*

Considérant:

- que les sociétés locales doivent pouvoir bénéficier de la gratuité lorsqu'elles utilisent une salle de spectacles ou de réunions de la Ville de Genève;
- qu'il est de l'intérêt de la Ville de Genève que ces sociétés puissent bénéficier de cette gratuité également lorsqu'elles organisent des manifestations visant à récolter des fonds, que la Ville n'aura pas à leur verser sous forme de subvention,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 2, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition de deux de ses membres,

*arrête:*

*Article unique.* – L'annexe N° 1 au règlement fixant les conditions de location des salles de réunions et de spectacles de la Ville de Genève est modifié comme suit:

«1.3 Groupements, organismes de bienfaisance, caritatifs, culturels patriotiques, religieux, de loisirs, sportifs, musicaux et d'intérêt public

100%

<sup>1</sup> «Mémorial 168<sup>e</sup> année»: Annoncé, 5515.

## Projet d'arrêté: indemnités aux parents ayant un mandat politique

- »2. Les demandeurs privés ou à vocation commerciale ne bénéficient d'aucun rabais. Il en est de même des organisateurs de lotos, sauf s'ils appartiennent à la catégorie de demandeur décrite sous le point 1.3.»

Le projet d'arrêté est renvoyé sans débat de préconsultation à la commission du logement.

**68. Projet d'arrêté du 16 février 2011 de MM. Grégoire Carasso, Gérard Deshusses, M<sup>mes</sup> Nicole Valiquer Grecuccio, Christiane Olivier et Martine Sumi: «Indemnités 2011-2015 aux parents qui ont un mandat politique et des enfants à charge» (PA-127)<sup>1</sup>.**

*PROJET D'ARRÊTÉ*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre v), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu l'article 135, alinéa 1, du règlement du Conseil municipal,

*arrête:*

*Article premier.* – Une somme de 20 000 francs pour l'ensemble des partis politiques représentés au Conseil municipal est affectée pour indemniser leurs élu-e-s qui en feraient la demande dans les cas de charge de famille (enfants, personnes âgées ou handicapées), sous réserve de la présentation d'une facture, contresignée par la/le chef-fe de groupe, au Service du secrétariat du Conseil municipal.

*Art. 2.* – Le montant prévu à l'article premier est applicable dès la législation 2011-2015.

Le projet d'arrêté est renvoyé sans débat de préconsultation à la commission du règlement.

---

<sup>1</sup> «Mémorial 168<sup>e</sup> année»: Annoncé, 5515.

**69. Motion du 15 février 2011 de M<sup>mes</sup> Vera Figurek et Salika Wenger: «Encore une fermeture de cinéma au centre-ville!» (M-962)<sup>1</sup>.**

*PROJET DE MOTION*

Attendu:

- que la presse a annoncé que le cinéma Broadway allait être définitivement fermé pour faire place à des commerces;
- qu’une autorisation de construire a été délivrée;
- que le règlement des plans d’utilisation du sol a pour but de maintenir les activités de loisirs, de détente et de la culture;
- que le règlement précité doit être respecté,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à faire recours contre l’autorisation de construire transformant le cinéma Broadway en commerces.

La motion est renvoyée sans débat de préconsultation à la commission de l’aménagement et de l’environnement.

**70. Motion du 16 février 2011 de M<sup>mes</sup> Valiquer Grecuccio, Silvia Machado, Christiane Olivier, Annina Pfund, Andrienne Souter, Martine Sumi, MM. Grégoire Carasso, Gérard Deshusses, Endri Gega, Pascal Holenweg, Christian Lopez Quirland, Roger Michel et Thierry Piguet: «Respect des droits des travailleuses et travailleurs de Ronin Primeurs, maintenant!» (M-963)<sup>2</sup>.**

*PROJET DE MOTION*

Considérant:

- les actions du syndicat Unia visant à dénoncer le harcèlement moral et physique dont sont victimes les employé-e-s de Ronin Primeurs: violation de la loi sur le travail en raison de pauses réglementaires insuffisantes, absence de compensation des heures de nuit, semaine de travail étalée sur six jours, pénibilité des tâches, licenciements nombreux, salaires de misère et refus de dialoguer avec Unia;

<sup>1</sup> «Mémorial 168<sup>e</sup> année»: Annoncée et motion d’ordre, 5068.

<sup>2</sup> «Mémorial 168<sup>e</sup> année»: Annoncée, 5515.

## Motion: promouvoir les couches lavables

- le label «Genève Région – Terre Avenir» dont bénéficie encore à ce jour Ronin Primeurs, mais qui ne peut être accordé si les conditions de travail des employés sont inacceptables, et la position émise pour exiger d’ouvrir le dialogue avec le syndicat Unia et de mettre en place une convention collective;
- la volonté de la commune de Genève de soutenir une politique de l’emploi respectueuse des conventions collectives de travail et des conditions de travail au quotidien des salarié-e-s;
- la volonté de garantir ces mêmes principes et critères sur l’ensemble de la chaîne lors de l’attribution de mandats ou de contrats,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- de veiller à ce que les différents lieux publics en gérance à la Ville de Genève, les cuisines scolaires, les crèches (et autres) ne se fournissent pas ou plus chez Ronin Primeurs tant que les droits des travailleuses et travailleurs seront bafoués;
- de donner dans l’intervalle un délai à Ronin Primeurs pour reprendre les discussions avec les organisations syndicales afin d’arriver à un accord avec les employé-e-s de l’entreprise.

La motion est renvoyée sans débat de préconsultation à la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse.

**71. Motion du 16 février 2011 de MM. Christophe Dunner, Benaouda Belghoul, Mathias Buschbeck, Alain de Kalbermatten, Yves de Matteis, Alpha Dramé, Endri Gega, Christian Lopez Quirland, Thierry Piguet, Alexandre Wisard et M<sup>me</sup> Maria Casares: «Pour une petite enfance plus écologique (langes)» (M-964)<sup>1</sup>.**

*PROJET DE MOTION*

Considérant:

- qu’un projet des couches lavables a reçu en 2010 la bourse cantonale du développement durable;
- que ce projet permet à la Ville de Genève une réalisation concrète pour la tenue des Engagements d’Aalborg (engagement N° 4);

---

<sup>1</sup> «Mémorial 168° année»: Annoncée, 5515.

- que les langes lavables présentent un bilan écologique positif en comparaison des couches jetables;
- que la réduction de déchets ainsi réalisée est considérable;
- que ce projet permet la création d’emplois de proximité à Genève;
- que les couches lavables présentent un bilan santé (par exemple réduction d’allergies) extrêmement favorable,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- de promouvoir activement l’introduction des couches lavables dans les institutions de la petite enfance subventionnées par la Ville de Genève, en collaboration avec les parents et le personnel;
- de prendre toutes les mesures adéquates afin de concrétiser ce projet;
- de favoriser les synergies avec les entreprises genevoises de l’économie sociale et solidaire;
- de présenter semestriellement un rapport au Conseil municipal sur l’avancement du projet.

La motion est renvoyée sans débat de préconsultation à la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse.

**72. Motion du 16 février 2011 de M<sup>mes</sup> Vera Figurek, Marie-France Spielmann, Salika Wenger, Isabelle Brunier, MM. Pascal Holenweg et Jacques Hämmerli: «Pour une réelle visibilité de l’enrichissement des collections municipales qui sont la base de notre patrimoine» (M-965)<sup>1</sup>.**

*PROJET DE MOTION*

Considérant:

- que la mission principale des Musées d’art et d’histoire est d’appliquer une politique de conservation patrimoniale rigoureuse, afin d’assurer le traitement, l’inventaire et la conservation des collections;
- qu’une stratégie d’enrichissement des collections et une politique de prévention nécessitent de la part de la collectivité de libérer et/ou de collecter des ressources financières adéquates;

---

<sup>1</sup> «Mémorial 168<sup>e</sup> année»: Annonce, 5515. Motion d’ordre, 7124.

## Motion: rendre nos collections municipales plus visibles

- que différentes pistes sont explorées pour ce faire, notamment la mutualisation des coûts d’acquisition avec d’autres musées suisses, ainsi que le partenariat public-privé;
  - qu’une convention vient d’être signée avec la Fondation Gandur pour l’art et que le Musée d’art et d’histoire verra ses collections grossir;
  - que l’on s’apprête à construire un nouveau dépôt sous l’ex-site d’Artamis pour les collections genevoises;
  - que le personnel des Musées d’art et d’histoire n’a pas accès aux documents, par exemple: conventions de dépôts de certains objets;
  - que la loi sur l’information du public et l’accès aux documents (Lipad) permet la transparence et donne le droit de consulter tous documents liés à une institution publique;
  - que la déontologie en matière d’acquisition et de conservation des objets est le meilleur gage de santé d’une institution qui se respecte;
  - qu’un comité éthique vient d’être constitué en collaboration avec l’ICOM (Conseil international des musées) pour les institutions muséales genevoises,
- le Conseil municipal invite le Conseil administratif à:
- lui communiquer la liste complète des dons et des dépôts d’objets aux Musées d’art et d’histoire sur les vingt dernières années;
  - lui communiquer les investigations sur les origines des collections;
  - lui communiquer le nombre d’expertises d’objets qui ont été faites par le laboratoire depuis cinq ans;
  - lui fournir toutes les conventions signées avec des fondations et associations qui collaborent avec les musées genevois;
  - lui fournir tous les documents de prêts des trois dernières années;
  - lui communiquer l’audit sur les Musées d’art et d’histoire dans sa version complète.

**La motion est renvoyée sans débat de préconsultation à la commission des arts et de la culture.**

- 73. Motion du 16 février 2011 de MM. Georges Queloz, Armand Schweingruber, Pascal Rubeli, Olivier Tauxe, Simon Brandt, Benaouda Belghoul, Alpha Dramé, Christophe Buemi, M<sup>mes</sup> Maria Casares, Vera Figurek, Corinne Goehner-da Cruz, Silvia Machado, Sandrine Burger, Anne Moratti Jung et Odette Saez: «Pour la sécurité des piétons face aux chantiers sur le domaine public.» (M-966)<sup>1</sup>.**

*PROJET DE MOTION*

*Les prescriptions sont-elles respectées (L 5 05.03 (RCHANT))?*

Considérant:

- qu’il faut bien constater que de nombreux chantiers sont mal entretenus et que les installations de protection, telles que les barrières, ne sont pas conformes, souvent mal installées et pas entretenues durant les travaux, ce qui présente un réel danger, en particulier le long des trottoirs;
- que la signalisation est souvent plus que limitée et l’éclairage souvent insuffisant, voire inexistant;
- que cela pose des problèmes à tout un chacun et d’autant plus aux personnes handicapées,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif de prendre les dispositions qui s’imposent pour la sécurité des piétons face aux chantiers sur le domaine public, en intervenant auprès des services cantonaux responsables.

**La motion est renvoyée sans débat de préconsultation à la commission de l’aménagement et de l’environnement.**

---

<sup>1</sup> «Mémorial 168<sup>e</sup> année»: Annoncée, 5515.

**74. Motion du 23 mars 2011 de MM. Christophe Dunner, Mathias Buschbeck, Marc Dalphin, Alpha Dramé, Alexandre Wisard, Christian Lopez Quirland et M<sup>me</sup> Anne Moratti Jung: «Pour des fêtes alliant plaisir et développement durable» (M-967)<sup>1</sup>.**

*PROJET DE MOTION*

Considérant:

- l'accueil extrêmement favorable réservé depuis deux ans par le public du Paléo Festival aux gobelets lavables et consignés;
- la réduction drastique des déchets abandonnés sur la voirie grâce au concept des gobelets lavables et consignés;
- la demande du public de disposer de gobelets lavables et consignés dans les manifestations genevoises;
- qu'une laverie pour gobelets lavables et consignés sera bientôt ouverte à Genève permettant un lavage écologique par du personnel en réinsertion professionnelle, grâce aux soutiens conjoints de la Ville de Genève et de la Loterie romande;
- que ce projet permet à la Ville de Genève une réalisation concrète pour la tenue des Engagements d'Aalborg (engagement N° 4);
- que les solutions actuelles de gestion des déchets dans les manifestations ouvertes au public n'atteignent pas le niveau de qualité permettant un tri effectif et réel des déchets;
- que l'écobilan des gobelets lavables et consignés est excellent, selon une étude récente de l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne;
- que les collectivités publiques nous environnant (Neuchâtel, Suisse alémanique, France voisine) ont déjà imposé une solution de gobelets lavables et consignés dans leurs manifestations publiques,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- d'assortir l'autorisation d'utilisation du domaine public pour les manifestations ouvertes au public se tenant en ville de Genève ou soutenues par la Ville de Genève à une solution de gobelets lavables et consignés;
- de prendre toutes les mesures adéquates afin de favoriser le développement du concept «lavables et consignés» également pour d'autres éléments que les gobelets.

**La motion est renvoyée sans débat de préconsultation à la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication.**

---

<sup>1</sup> «Mémorial 168<sup>e</sup> année»: Annoncée, 5975.

**75. Motion du 18 mai 2011 de MM. Bayram Bozkurt, Alexandre Wisard, Yves de Matteis, Benaouda Belghoul, Alain de Kalbermatten, Jean-Charles Lathion, Endri Gega, Pascal Rubeli, Jacques Baud, M<sup>mes</sup> Anne Moratti Jung, Sarah Klopmann, Marie Chappuis, Silvia Machado, Martine Sumi, Charlotte Meierhofer et Danièle Magnin: «Mère Teresa, nous ne t’oublierons jamais» (M-969)<sup>1</sup>.**

*PROJET DE MOTION*

Considérant:

- que durant toute sa vie Mère Teresa a beaucoup œuvré pour le bien de l’humanité par ses actions de bienfaisance;
- que son extraordinaire image d’aide aux plus démunis est une icône pour le monde;
- qu’elle a rappelé à l’ensemble des décideurs du monde leurs devoirs et que, pour agir, il faut croire en son entreprise et oser;
- que Genève est une ville exceptionnelle, la plus internationale qui puisse être, où tous les pays du monde sont représentés;
- qu’il est impérieux que perdurent la tradition et la reconnaissance à ce qui l’honore,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- en commémoration (hommage) de Mère Teresa la réalisation d’un monument dans un lieu public.

En première phase, il s’agirait:

- d’organiser un concours ouvert à une liste d’artistes contemporains choisis sur la base de leur capacité à œuvrer dans l’espace public pour travailler sur la thématique symbolique de Mère Teresa;
- de mettre en place une commission comprenant des représentant-e-s de la Ville et des experts (critiques d’art);
- de montrer les résultats dudit concours lors d’une exposition ouverte au public;

et, en deuxième phase:

- de réaliser le projet primé dans les plus brefs délais.

**La motion est renvoyée sans débat de préconsultation à la commission des arts et de la culture.**

---

<sup>1</sup> «Mémorial 168<sup>e</sup> année»: Annoncée, 7117.

**76. Motion du 23 mai 2011 de MM. Yves de Matteis, Benaouda Belghoul, Christophe Dunner, M<sup>mes</sup> Anne Moratti Jung, Sandrine Burger, Martine Sumi, Ariane Arlotti et Maria Pérez: «Petite enfance: des crèches pour toutes les familles... Toutes?» (M-970)<sup>1</sup>.**

*PROJET DE MOTION*

Considérant:

- le caractère diversifié des familles vivant en ville de Genève;
- la lutte contre le racisme ainsi que la protection et la promotion des droits humains;
- le fait que la Ville de Genève fasse partie de la Coalition internationale des villes contre le racisme;
- la motion M-949, «Pour le lancement d'une coalition internationale des villes contre l'homophobie»;
- l'initiative des villes interculturelles (vers un modèle d'intégration interculturelle);
- le fait que le bien de l'enfant, y compris sans statut légal, doit passer avant toute autre considération,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif:

- à compléter, à terme, l'offre de formation continue obligatoire pour les éducateurs et éducatrices de la petite enfance et à demander au Canton de Genève, parallèlement, de compléter l'offre de formation initiale pour le même public, cela afin d'intégrer des formations portant sur les spécificités et les situations des enfants vivant dans le cadre de familles:
  - de diverses nationalités, origines, appartenances ethniques, religieuses et culturelles;
  - homoparentales et transparentales;
  - incluant des personnes en situation de handicap (sensoriel, physique, psychique, etc.);
- à veiller à ce que cette politique inclusive de prise en compte de la diversité des familles soit incluse dans une «charte de la diversité» (spécifique au cadre de la petite enfance) ou un document similaire;
- à veiller, de manière générale, à ce que la politique de la petite enfance de la Ville de Genève inclue une présensibilisation au respect de tous les enfants compatible avec les recommandations du Haut-Commissariat aux droits de

---

<sup>1</sup> «Mémorial 168<sup>e</sup> année»: Annoncée, 7413.

Projet de délibération: modification du règlement concernant le débat accéléré

l'homme ainsi qu'avec celles du Comité des droits de l'enfant de l'ONU, dans le respect des droits et des intérêts de l'enfant;

- à faire en sorte que, dans un futur proche, un colloque annuel de la petite enfance porte sur le thème de la «diversité des familles».

La motion est renvoyée sans débat de préconsultation à la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse.

## **77. Projet de délibération du 18 mai 2011 de M. Pascal Holenweg: «Règlement du Conseil municipal: débat accéléré» (PRD-1)<sup>1</sup>.**

### *PROJET DE DÉLIBÉRATION*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu les articles 17 et 30, alinéa 2, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu l'article 140 du règlement du Conseil municipal du 16 avril 2011;

sur proposition d'un de ses membres,

*décide:*

*Article unique.* – L'article 85, «Débat accéléré», du règlement du Conseil municipal est modifié comme suit:

«En débat accéléré, les règles prévues à l'article 84 s'appliquent de manière générale, à l'exception du fait que nul ne peut intervenir plus d'une fois et que la durée des interventions ne peut dépasser 5 minutes.»

**Le projet de délibération est renvoyé sans débat de préconsultation à la commission du règlement.**

---

<sup>1</sup> «Mémorial 168<sup>e</sup> année»: Annoncé, 7116.

Projet de délibération: suppression de la commission des naturalisations

Motion: financement sélectif des partis politiques par Alpiq

**78. Projet de délibération du 18 mai 2011 de M. Pascal Holenweg: «Règlement du Conseil municipal: suppression de la commission des naturalisations» (PRD-2)<sup>1</sup>.**

*PROJET DE DÉLIBÉRATION*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu les articles 17 et 30, alinéa 2, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu l'article 140 du règlement du Conseil municipal du 16 avril 2011;

sur proposition d'un de ses membres,

*décide:*

*Article unique.* – Dans l'article 115, «Commissions permanentes», du règlement du Conseil municipal, la mention «commission des naturalisations» est supprimée.

La suppression de cette commission entraîne celle de l'article 118 ainsi que, dans son intégralité, celle du Titre XII dudit règlement, soit des articles 135 à 139.

**Le projet de délibération est renvoyé sans débat de préconsultation à la commission du règlement.**

**79. Motion du 8 juin 2011 de MM. Grégoire Carasso, Alberto Velasco, Pierre Vanek, Alexandre Wisard, Carlos Medeiros, M<sup>mes</sup> Nicole Valiquer Grecuccio, Silvia Machado, Martine Sumi et Sarah Klopmann: «Les électrons ont-ils une couleur et un prix politiques?» (M-971)<sup>2</sup>.**

*PROJET DE MOTION*

Considérant:

- que les Services industriels de Genève (SIG) sont entièrement en mains publiques (le Canton de Genève possède 55% de parts dans les SIG, la Ville de Genève 30% et les autres communes genevoises 15%);

<sup>1</sup>«Mémorial 168<sup>e</sup> année»: Annoncé, 7116.

<sup>2</sup>Annoncée, 429.

- que les SIG possèdent quant à eux 23,02% d'EOSH, groupe possédant lui-même 31,38% d'Alpiq<sup>1</sup>, ce qui signifie que les contribuables genevois détiennent environ 7,23% du groupe Alpiq;
- que le groupe Alpiq soutient certains partis politiques, ce que le Parti démocrate-chrétien a confirmé, et que le Parti libéral-radical et l'Union démocratique du centre n'ont pas démenti<sup>2</sup>;
- le choix des partis financés n'est peut-être pas tout à fait étranger à leurs positions relatives dans le dossier du nucléaire,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif de faire avec les Services industriels de Genève toute la lumière sur ce financement sélectif des partis politiques par Alpiq et de participer activement à un changement radical de ces pratiques.

**La motion est renvoyée sans débat de préconsultation à la commission des finances.**

## **80. Projet de délibération du 7 juin 2011 de M. Eric Bertinat: «Règlement du Conseil municipal: répartition des sièges en commission» (PRD-3)<sup>3</sup>.**

### *PROJET DE DÉLIBÉRATION*

#### LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu les articles 17 et 30, alinéa 2, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu l'article 140 du règlement du Conseil municipal du 16 avril 2011;

sur proposition d'un de ses membres,

---

<sup>1</sup> Composition complète de l'actionnariat d'Alpiq:

<http://www.alpiq.com/fr/investisseurs/action-alpiq/nos-actionnaires/alpiq-as-a-corporation.jsp>

Outre les 23,02% d'EOSH possédés par les SIG, EOSH partage son actionnariat entre la Ville de Lausanne (20,06%), Romande Energie (28,72%), Groupe E (22,33%) et les FMV (5,87%).

<sup>2</sup> Dans le *Blick* du 4 avril, le secrétaire général du PDC Suisse, M. Tim Frey, confirme une information du *Sonntagsblick* de la veille: «Oui, nous recevons de l'argent d'Alpiq.» Dans le journal dominical, le responsable de la communication d'Alpiq est lui aussi cité: «Andreas Werz le dit sans détours: «Alpiq soutient des partis politiques, tout comme d'ailleurs d'autres organisations sociales, culturelles et sportives.» L'entreprise électrique ne souhaite cependant pas révéler combien elle verse à qui. Une chose est certaine: le PS et les Verts ne reçoivent rien. Le PBD n'obtient pas davantage d'argent.»

<sup>3</sup> Annoncé et motion d'ordonnancement, 68.

*décide:*

*Article unique.* – L'article 117, «Membres d'une commission permanente», du règlement du Conseil municipal est modifié comme suit:

*Alinéa 2 (nouvelle teneur)*

«<sup>2</sup> La répartition à la proportionnelle des sièges en commission est calculée conformément aux articles 159 et suivants de la loi sur l'exercice des droits politiques.»

*Alinéa 3 (nouveau)*

«<sup>3</sup> Au cas où la répartition ainsi obtenue ne reflète pas celle qui prévaut au sein du Conseil municipal, ce dernier peut décider, sur proposition du bureau, de modifier cette répartition.»

Les anciens alinéas 3 et 4 deviennent les alinéas 4 et 5.

**Le projet de délibération est renvoyé sans débat de préconsultation à la commission du règlement.**

**81. Motion du 28 juin 2011 de M<sup>mes</sup> Alexandra Rys, Marie Chapuis, Sandra Golay, MM. Michel Chevolet, Jean-Charles Lathion, Alain de Kalbermatten, Robert Pattaroni, Eric Bertinat et Pascal Spuhler: «A quand le retour de la grande roue?» (M-974)<sup>1</sup>.**

*PROJET DE MOTION*

Considérant:

- qu'une grande roue est une attraction touristique nécessaire dans une métropole qui accueille des millions de visiteurs, à l'instar de Londres, Paris, Munich ou Francfort;
- que la grande roue installée sur la place Sturm pendant l'été 2009 a remporté un vif intérêt auprès des touristes et des Genevois, avec 72 000 visiteurs en dix semaines;
- que la plaine de Plainpalais est une place inadéquate pour accueillir la grande roue, la vue panoramique étant indispensable au succès de l'attraction;

---

<sup>1</sup> Annoncée, 653.

## Motion: des bains publics pérennes à la pointe de la Jonction

- que la grande roue panoramique n’entre pas en concurrence avec la grande roue des Fêtes de Genève: avec ses 60 mètres de diamètre, elle compte parmi les quatre plus grandes roues mobiles d’Europe et offre la possibilité de s’installer dans une nacelle VIP, ou de se délecter d’une fondue;
- que les travaux entrepris à l’installation de la grande roue en 2009 seront amortis lors de la deuxième édition,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à soutenir l’installation de la grande roue sur la place Sturm ou, à défaut, de lui trouver un lieu de qualité.

La motion est renvoyée sans débat de préconsultation à la commission de l’aménagement et de l’environnement.

**82. Motion du 28 juin 2011 de MM. Christian Zaugg et Morten Gisselbaek: «Des bains publics pérennes au fil du Rhône» (M-975)<sup>1</sup>.**

*PROJET DE MOTION*

Considérant:

- la nécessité d’augmenter l’offre en bains publics pour la population;
- l’existence informelle de lieux non sécurisés utilisés à cet effet;
- l’intérêt et la beauté des bords du Rhône;
- la qualité de l’eau de ce fleuve;
- l’expérience menée par la Ville et l’Etat à la hauteur du sentier des Saules,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à lui présenter:

- le bilan de l’expérience des bains provisoires de la Jonction;
- un projet de bains publics pérennes le long des berges du Rhône à la hauteur de la Jonction.

La motion est renvoyée sans débat de préconsultation à la commission de l’aménagement et de l’environnement.

---

<sup>1</sup> Annoncée, 653.

Motion: remise en état des équipements sportifs dans les écoles

Motion: construire deux salles de handball en ville

**83. Motion du 28 juin 2011 de MM. Christian Zaugg et Olivier Baud: «Remise en état des équipements sportifs dans les écoles» (M-976)<sup>1</sup>.**

*PROJET DE MOTION*

Considérant:

- l'état assez préoccupant dans lequel se trouvent de nombreux équipements sportifs installés dans les écoles;
- le caractère obsolète de certains équipements;
- l'absence parfois de sécurité liée à leur vétusté,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif de lui présenter un crédit en vue de rénover, d'adapter ou de remplacer les équipements sportifs dans les écoles.

La motion est renvoyée sans débat de préconsultation à la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse.

**84. Motion du 28 juin 2011 de MM. Christian Zaugg et Morten Gisselbaek: «Deux salles pour le handball à Genève» (M-977)<sup>2</sup>.**

*PROJET DE MOTION*

Considérant:

- l'énorme intérêt des jeunes pour le handball;
- la participation impressionnante des classes au tournoi scolaire de handball;
- le manque patent de terrains de handball en ville de Genève;
- l'absence notamment de toute salle sur la rive droite,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif de bien vouloir étudier la possibilité de lui présenter un projet de construction de deux salles de handball en ville, dont l'une se situerait sur la rive droite.

La motion est renvoyée sans débat de préconsultation à la commission des sports.

---

<sup>1</sup> Annoncée, 653.

<sup>2</sup> Annoncée, 653.

**85. Motion du 28 juin 2011 de MM. Julien Cart, Eric Bertinat, Pascal Spuhler, M<sup>mes</sup> Maria Casares, Olga Baranova et Marie Chappuis: «Bâtissons un parc aventure au bois de la Bâtie» (M-978)<sup>1</sup>.**

*PROJET DE MOTION*

Considérant:

- que le bois de la Bâtie est un site chargé d’histoire, qu’il a été offert à la Ville en 1869 par les frères Turretini afin qu’il reste un parc public, qu’il est situé aux portes de Genève dans un cadre géographique exceptionnel et qu’il est très apprécié des Genevoises et des Genevois;
- qu’il serait particulièrement bienvenu de mettre en valeur ce site à travers la création d’activités récréatives, par exemple un parc aventure (aussi appelé «accrobranche»), qui permettront à la population locale de redécouvrir cet endroit privilégié;
- que des études ont été faites par l’association Les Amis de la Bâtie (M. Monnard) et ont montré que le bois de la Bâtie est le lieu le plus adéquat pour ce genre d’activités en termes d’accessibilité, d’impact sur la nature et d’infrastructures déjà existantes (à savoir des sentiers idéalement disposés, une place de jeux, un parc animalier, etc.);
- que le canton de Genève ne dispose d’aucune activité similaire, contrairement aux cantons romands et à la France voisine; que, dès lors, de nombreuses familles sont contraintes de rechercher toujours plus loin des activités récréatives alors que la Ville de Genève regorge de ressources qui permettraient de leur offrir ces moments de loisirs;
- qu’il existe une forte demande de la population en matière de sport de proximité et d’activités interurbaines;
- que ce genre de concept s’inscrit tout à fait dans les politiques de prévention menées par la Confédération contre la sédentarisation grandissante de nos sociétés, les maladies et les coûts qu’elle induit;
- qu’il s’agit d’une activité ludique qui permet de sensibiliser toutes les générations aux comportements à adopter dans la nature;
- que ce concept d’accrobranche permettra d’améliorer la cohésion sociale et le lien intergénérationnel: pendant que les jeunes passent d’arbre en arbre, les grands-parents peuvent les suivre d’en bas le long du chemin;
- que ces structures sont légères et qu’elles respectent totalement l’environnement, ces installations se mariant totalement à la nature (on ne plante pas de clous) et étant démontables en tout temps;

---

<sup>1</sup> Annoncée, 653.

## Motion: piste cyclable sur le pont du Mont-Blanc

- qu'il s'agit d'un sport en vogue depuis vingt ans, qui ne demande pas de connaissances complexes une fois la courte formation reçue,
- le Conseil municipal demande au Conseil administratif:
- de créer un projet d'étude avec les spécialistes de la Ville dans ce domaine;
  - de réaliser un parc aventure au bois de la Bâtie dans les plus brefs délais;
  - que l'aventure commence à la Bâtie, en créant ce parc accrobranche pour le bonheur de nos citoyen-ne-s!

La motion est renvoyée sans débat de préconsultation à la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication.

**86. Motion du 28 juin 2011 de M<sup>mes</sup> Marie Chappuis, Alexandra Rys, Nicole Valiquer Grecuccio, MM. Michel Chevrolet, Mathias Buschbeck, Julien Cart, Grégoire Carasso, Alberto Velasco, Gary Bennaim, Adrien Genecand, Olivier Fiumelli, Yves Nidegger, Eric Bertinat, Claude Jeanneret et Pascal Spuhler: «Elargissement du pont du Mont-Blanc pour y joindre une piste cyclable: la Ville de Genève veut-elle se passer des fonds privés et publics?» (M-979)<sup>1</sup>.**

*PROJET DE MOTION*

Considérant:

- les demandes répétées du Conseil municipal en faveur de la construction d'une passerelle cycliste sur le pont du Mont-Blanc;
- le renvoi au Conseil administratif, en date du 12 octobre 2010, de la motion M-941, restée sans suite à ce jour;
- la décision de la Confédération de retenir la passerelle cycliste du pont du Mont-Blanc dans le cadre du projet d'agglomération I et de la financer à hauteur de 40%;
- la nécessité de débiter impérativement ces travaux avant 2014 pour bénéficier de la manne fédérale;
- le vote par le Canton de la loi pour financer les infrastructures du projet d'agglomération I à hauteur de 60%;

---

<sup>1</sup> Annoncée, 653.

- le fait qu’une requête en autorisation de construire a été déposée en 2010 au Département des constructions et des technologies de l’information et que son instruction n’est toujours pas terminée;
- le fait qu’une nouvelle variante de ce projet – présentée au département des constructions et de l’aménagement de la Ville de Genève – permet de ne pas empiéter sur les voies de roulement et de satisfaire ainsi l’ensemble des usagers du pont du Mont-Blanc (Transports publics genevois, cyclistes, piétons et voitures);
- le fait qu’un donateur privé serait disposé, dans le cadre de ce projet, à refaire l’éclairage, les barrières et les trottoirs du pont;
- le fait que ce projet d’élargissement ne coûterait qu’environ 2 millions de francs à la Ville (entretien structure et tablier);
- le fait que la Ville devra de toute façon effectuer la réfection de l’ouvrage un jour ou l’autre;
- le fait que ce projet pourrait bénéficier d’un accueil favorable de tous les acteurs concernés par la mobilité à Genève;
- la nécessité d’agir, au vu des risques encourus quotidiennement par les piétons et les cyclistes,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif de modifier la requête en autorisation de construire – dans le sens de la nouvelle variante n’empiétant pas sur les voies de roulement – afin de pouvoir démarrer rapidement les travaux et bénéficier ainsi d’un soutien financier fédéral et cantonal, ainsi que de celui d’un mécène privé.

**La motion est renvoyée sans débat de préconsultation à la commission de l’aménagement et de l’environnement.**

Résolution: un projet de budget 2012 conforme aux attentes de la population

**87. Résolution du 27 juin 2011 de MM. Olivier Fiumelli, Alexandre Chevalier, Jean-Marc Froidevaux, Simon Brandt, Thomas Boyer, Guy Dossan, Gary Benaïm, Jean-Paul Guisan, Rémy Burri, Adrien Genecand, Alexis Barbey, M<sup>mes</sup> Florence Kraft-Babel, Natacha Buffet, Fabienne Aubry Conne et Sophie Courvoisier: «Pour un projet de budget 2012 conforme aux attentes de la population» (R-145)<sup>1</sup>.**

*PROJET DE RÉOLUTION*

Vu les excellentes performances financières de la Ville pendant les quatre derniers exercices bouclés (2007-2010):

- bénéfice cumulé de 500 millions de francs, en moyenne annuel 125 millions de francs;
- diminution de la dette de 1,72 milliard de francs à 1,41 milliard de francs;
- maintien de la valeur du centime additionnel à 15,5 millions de francs malgré la loi 10199 (nouvelle LIPP);

vu le très probable excédent budgétaire de l'exercice 2011 (voir les derniers rapports du Groupe de perspectives économiques – GPE);

vu les bonnes perspectives économiques annoncées pour 2012 (voir les derniers rapports du GPE);

vu que l'adoption en votation populaire de la loi 10199 (nouvelle LIPP) en 2009 n'a pas eu l'impact «catastrophique» annoncé par le Conseil administratif;

vu les propos de M<sup>me</sup> Michèle Künzler, conseillère d'Etat chargée du Département de l'intérieur et de la mobilité, lors de son allocution du 31 mai 2011: «Les communes doivent envisager la perspective de la suppression de la taxe professionnelle.»;

vu l'augmentation des charges de personnel sur la dernière législature de 6,8%, malgré la suppression d'une soixantaine de postes d'agents municipaux;

vu la nécessité de mieux prioriser l'action publique en Ville de Genève,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif de lui présenter un projet de budget 2012 comprenant:

- un dégrèvement linéaire de 25% sur la taxe professionnelle communale;

---

<sup>1</sup> Annoncée et motion d'ordonnement, 437.

Projet de délibération: modifications du règlement du Conseil municipal

- un nombre de centimes additionnels fixés à 43,5 (soit une diminution de 2 centimes);
- le retour du *personal stop* (pas d'augmentation globale du nombre de postes);
- la fixation d'un nombre réduit d'objectifs stratégiques (environ cinq par département au maximum) à suivre par le biais d'indicateurs de performance.

La résolution est renvoyée sans débat de préconsultation à la commission des finances.

**88. Projet de délibération du 27 juin 2011 de M. Pascal Holenweg:  
«Modification de l'article 140 du règlement du Conseil municipal concernant les modifications du règlement» (PRD-7)<sup>1</sup>.**

*PROJET DE DÉLIBÉRATION*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu les articles 17 et 30, alinéa 2, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition d'un de ses membres,

*décide:*

*Article unique.* – L'article 140 du règlement du Conseil municipal est modifié comme suit:

«Art. 140 Modification du règlement

»<sup>1</sup> Toute proposition ayant pour objet de modifier le présent règlement est renvoyée sans débat à la commission du règlement. La commission examine la proposition et rend son rapport dans les trois mois.

»<sup>2</sup> Ladite proposition est assujettie aux dispositions du Titre VII. Elle est soumise aux trois débats.»

Le projet de délibération est renvoyé sans débat de préconsultation à la commission du règlement.

---

<sup>1</sup> Annoncé et motion d'ordonnancement, 435.

Projet de délibération: abrogation du règlement général relatif  
aux plans d'utilisation du sol

- 89. Projet de délibération du 28 juin 2011 de MM. Adrien Gene-cand, Jean-Marc Froidevaux, Olivier Fiumelli, Guy Dossan, Gary Bennaïm, Rémy Burri, Alexandre Chevalier, Simon Brandt, Alexis Barbey, Thomas Boyer, Jean-Paul Guisan, M<sup>mes</sup> Natacha Buffet, Florence Kraft-Babel, Marie Chappuis, MM. Alain de Kalbermatten, Eric Bertinat, Yves Nidegger, Thomas Bläsi, Michel Amaudruz, Soli Pardo, Jean-Fran-çois Caruso, Daniel Sormanni, Jean-Philippe Haas, Denis Menoud, M<sup>mes</sup> Mireille Luiset et Danièle Magnin: «Abrogation du règlement général relatif aux plans d'utilisation du sol» (PRD-8)<sup>1</sup>.**

*PROJET DE DÉLIBÉRATION*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre p), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu les articles 15A et suivants de la loi sur l'extension des voies de communi-cation et l'aménagement des quartiers ou localités du 9 mars 1929;

sur proposition de plusieurs de ses membres,

*décide:*

*Article unique.* – Le règlement général relatif aux plans d'utilisation du sol est abrogé.

Le projet de délibération est renvoyé sans débat de préconsultation à la commission de l'aménagement et de l'environnement.

---

<sup>1</sup> Annoncé, 653.

Motion: commission consultative des espaces verts et de l'environnement

Projet de délibération: taxe professionnelle communale 2012

**90. Motion du 26 septembre 2011 de M. Pascal Holenweg: «Création d'une commission consultative des espaces verts et de l'environnement» (M-980)<sup>1</sup>.**

*PROJET DE MOTION*

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à:

- établir, pour succéder à la Commission consultative des espaces verts et de l'environnement dissoute le 15 juin 2011, une commission consultative, composée de représentants du Conseil municipal et de représentants des organisations, associations et milieux concernés;
- élaborer un cahier des charges précisant le rôle et le champ de cette commission consultative, ainsi que son règlement, et à les soumettre l'un et l'autre par voie de résolution à l'approbation du Conseil municipal.

**La motion est renvoyée sans débat de préconsultation à la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication.**

**91. Projet de délibération du 13 septembre 2011 de M<sup>mes</sup> Marie Chappuis, Alexandra Rys, Sandra Golay, MM. Michel Chevrolet, Alain de Kalbermatten, Jean-Charles Lathion et Olivier Fiumelli: «Taxe professionnelle communale 2012» (PRD-10)<sup>2</sup>.**

*PROJET DE DÉLIBÉRATION*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre C, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu l'article 308 C de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1987;

sur proposition de sept de ses membres,

---

<sup>1</sup> Annoncée, 1591.

<sup>2</sup> Annoncé et motion d'ordonnancement, 665.

*décide:*

*Article unique.* – De fixer le taux de dégrèvement de la taxe professionnelle communale pour l'année 2012 à 50%.

Le projet de délibération est renvoyé sans débat de préconsultation à la commission des finances.

**92. Projet de délibération du 26 septembre 2011 de MM. Jean-Philippe Haas, Pascal Spuhler, Carlos Medeiros, Claude Jeanneret, Jean-François Caruso, Laurent Leisi, M<sup>mes</sup> Mireille Luiset, Danièle Magnin, MM. Michel Chevrolet et Jean-Charles Lathion: «Pouvoir exclure un-e conseiller-ère municipal-e» (PRD-11)<sup>1</sup>.**

*PROJET DE DÉLIBÉRATION*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu les articles 17 et 30, alinéa 2, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu l'article 140 du règlement du Conseil municipal du 16 avril 2011;  
sur proposition de onze de ses membres,

*décide:*

*Article unique.* – L'article 40, «Violation d'ordre», du règlement du Conseil municipal est modifié comme suit:

*Alinéa 2 (ajout à la fin de l'alinéa)*

«... jusqu'à la fin de la séance en cours.»

*Alinéa 3 (nouveau)*

<sup>3</sup> «Selon la gravité de la violation d'ordre, le président ou la présidente, en accord avec le bureau, peut décider des sanctions plus importantes.»

Le projet de délibération est renvoyé sans débat de préconsultation à la commission du règlement.

---

<sup>1</sup> Annoncé, 1591. Motion d'ordonnancement, 1620.

**La présidente.** Nous allons maintenant aborder les différentes motions d'ordonnancement, autrement dit les urgences qui ont été déposées dans les délais au bureau, dans l'ordre dans lequel elles ont été déposées. La première demande la mise à notre ordre du jour du rapport PR-844 A concernant la crèche de la Cluse. Elle émane du conseiller administratif Rémy Pagani qui va certainement justifier sa demande d'urgence.

**M. Rémy Pagani, conseiller administratif.** Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, ce dossier a déjà été renvoyé en commission une seconde fois. J'ai fourni toutes les explications nécessaires, indispensables et utiles à la commission. M<sup>me</sup> Nicole Valiquer Grecuccio m'a fait le plaisir de rédiger un rapport écrit – et je l'en remercie – pour que nous puissions prendre une décision définitive. Vous connaissez tous les enjeux... La détermination, c'est autre chose, mais vous connaissez tous les enjeux de ce dossier. Pour nous, il est essentiel de pouvoir se déterminer, car les travaux vont commencer incessamment. Je vous remercie donc de faire droit à cette demande d'urgence.

**La présidente.** J'ouvre le débat sur cette motion d'ordonnancement. C'est cinq minutes maximum par groupe. Si la parole n'est pas demandée, je vous fais voter cette urgence. Monsieur Fiumelli, vous demandez la parole.

**M. Olivier Fiumelli (LR).** Moi, je veux bien débattre de l'urgence, mais nous n'avons pas reçu le rapport, Madame la présidente...

**La présidente.** Monsieur Fiumelli, il se trouve que le bureau s'attendait à ce que cette urgence soit demandée grâce à la rapporteuse qui s'en est préoccupée il y a plusieurs jours déjà, si bien que, dans l'hypothèse où ce plénum accepterait cette motion d'ordonnancement, le bureau est en possession d'un rapport qui pourrait être photocopié et distribué. (*Exclamations.*) Ceci dit, je vous laisse poursuivre...

*M. Olivier Fiumelli.* Non, mais cela ne va pas! Ce n'est pas correct. Nous ne pouvons pas fonctionner comme cela. Le Parti libéral-radical s'opposera à cette urgence.

**M<sup>me</sup> Nicole Valiquer Grecuccio, rapporteuse (S).** J'aimerais quand même dire, en tant que membre de la commission des travaux et des constructions, que

la totalité des commissaires, y compris ceux du Parti libéral-radical, étaient tout à fait acquis à l'idée de faire un rapport oral. Je l'avais dit par deux fois en commission et cela figure dans mon rapport. Cela dit, pour éviter précisément les problèmes qui se posent ce soir, puisque, effectivement, la demande qui devait être formulée au bureau n'a pas été faite par les personnes concernées, je me suis dit qu'il valait mieux, comme à chaque fois, faire un rapport écrit qui reprenne le discours du rapport oral. La totalité de la commission des travaux et des constructions était au courant de cela, et c'est pourquoi je pense que nous devrions voter l'urgence, ce qui ne préjuge d'ailleurs en rien de la position des groupes.

**M. Michel Chevolet** (DC). Effectivement, nous recevons de plus en plus de rapports au dernier moment et, là, c'est encore la preuve que nous ne pouvons plus travailler comme cela! Alors, effectivement, la proposition du Parti socialiste est intéressante. Je proposerai que M. le conseiller administratif nous soumette cette urgence demain de sorte que nous ayons tous reçu le rapport avant d'en discuter éventuellement demain. Nous ne voulons pas bloquer le bon cours des projets pour le plaisir de les bloquer, mais il faut que nous commençons à travailler un peu mieux que cela.

Nous sommes tous des parlementaires de milice et, malheureusement, certains n'ont pas encore eu ce rapport. Par conséquent, je trouve que demander l'urgence sur quelque chose que nous n'avons pas, c'est un peu exagéré, en tout cas pour ce soir.

**La présidente.** Je rappelle que le fait de voter maintenant une motion d'ordonnancement ne signifie pas encore que nous allons traiter l'objet droit derrière. Il incombe au bureau de décider à quel moment nous traiterons l'objet. Bien entendu, le but de mon intervention précédente, après celle de M. Fiumelli, était de vous indiquer que, le cas échéant, ce rapport existe sous forme écrite, et que nous pourrions vous le distribuer avant le débat. La parole est à M<sup>me</sup> Vera Figurek.

**M<sup>me</sup> Vera Figurek** (EàG). Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, bien évidemment, notre groupe, Ensemble à gauche, votera cette urgence. Nous étions déjà prêts à le faire après le bref détour en commission des travaux et des constructions. C'est un bon projet. Mais j'aimerais quand même préciser que ce rapport – et M<sup>me</sup> Nicole Valiquier Grecuccio l'a rappelé tout à l'heure, puisqu'elle est rapporteuse sur cet objet – devait être oral par souci de gain de temps.

Alors, je pense que c'est une question de respect pour les commissaires qui ont travaillé rapidement, en détail. Ce dossier est abouti. Le rapport, normalement, est oral. Vous savez que lorsque le rapport est oral, nous n'avons pas la version écrite devant nous. M<sup>me</sup> la présidente vient de dire que le rapport oral a été écrit – à titre exceptionnel – par M<sup>me</sup> Valiquer Grecuccio qui a vraiment eu la gentillesse de faire ce travail-ci, puisqu'elle n'était pas obligée de le faire.

Notre groupe pense que nous pourrions tout à fait débattre de ce sujet ce soir. Néanmoins, par gain de paix, si certains groupes ne se sentent pas forcément informés par les délégués qu'ils ont envoyés en commission, notre groupe ne voit pas d'inconvénients à voter l'urgence ce soir, mais à ne débattre de ce rapport que demain. Ainsi, toutes et tous, nous pourrions avoir accès à ce dossier écrit que M<sup>me</sup> Valiquer Grecuccio a compilé dans les détails. Voilà, Ensemble à gauche votera l'urgence. Nous vous invitons à faire de même, mais si vous ne souhaitez avoir le débat que demain soir, nous nous rallierons à cette majorité.

**M. Alexandre Wisard (Ve).** Ecoutez, nous, les Verts, nous accepterons l'urgence. Nous l'accepterons, car, en fait, cet objet a déjà été traité en plénière. Je vous rappelle que, s'il a été renvoyé à la commission des travaux et des constructions, c'est essentiellement pour une question financière, puisque mandat avait été donné au Conseil administratif de réduire la facture de l'ordre de 500 000 francs. M. Pagani nous a expliqué en commission qu'il avait pu la réduire de 100 000 francs. Je crois que, dans les grandes lignes, une bonne information est donnée sur cet objet. Si on nous distribue le rapport de M<sup>me</sup> Valiquer Grecuccio d'ici à demain, cela nous ira très bien, mais je pense que nous pouvons tout à fait aller de l'avant sur cet objet.

**M. Eric Bertinat (UDC).** Chers collègues, eu égard au travail fait pour pouvoir nous présenter un texte rapidement, eu égard au fait que ce texte a été accepté à l'unanimité des commissaires présents, d'après ce que j'ai compris, nous pourrions tout à fait voter l'urgence, mais à la condition toutefois, comme il a été dit, de pouvoir en parler demain. Il va simplement falloir trouver le temps de prendre connaissance de ce document!

**M. Adrien Genecand (LR).** Par égard pour la rapporteuse, le Parti libéral-radical votera également l'urgence. Il faut simplement qu'on ait le rapport au plus vite pour pouvoir en discuter demain.

**La présidente.** Nous traiterons ce rapport PR-844 A demain. La deuxième motion d'ordonnancement émane également du Conseil administratif et demande le traitement en urgence du rapport P-251 A figurant à notre ordre du jour. Je donne la parole à M. le conseiller administratif Sami Kanaan.

**M. Sami Kanaan, conseiller administratif.** Merci, Madame la présidente. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, le rapport P-251 A concerne le Groupement des usagers de la SIP (GUS). Vous avez traité la pétition en commission avec un préavis favorable. Il serait très utile que le Conseil municipal, en plénière, se détermine à son tour, car nous sommes en négociation avec plusieurs partenaires, dont la Fondation pour la promotion de lieux pour la culture émergente, la Loterie romande, d'autres partenaires et, bien sûr, les usagers de la SIP, pour faire avancer ce dossier.

Disons qu'un mandat du Conseil municipal serait extrêmement utile au Conseil administratif. Je vous remercie de bien vouloir voter cette urgence. Cela ne devrait pas causer de très grands débats.

**M<sup>me</sup> Salika Wenger (EàG).** Nous soutiendrons l'urgence, bien évidemment.

Mise aux voix, la motion d'ordonnancement est acceptée par 61 oui contre 1 non (7 abstentions).

**La présidente.** Nous traiterons le rapport P-251 A à 20 h 30.

La motion d'ordonnancement suivante émane du groupe Ensemble à gauche qui demande de traiter le rapport PA-99 A, figurant à notre ordre du jour, aujourd'hui ou demain. Monsieur Schnebli, vous avez la parole.

**M. Tobias Schnebli (EàG).** Merci, Madame la présidente. Nous demandons l'urgence sur cet objet parce que cela fait plus de deux ans que ce projet de règlement attend d'être mis en œuvre. (*Brouhaha.*) Il est urgent d'adopter ce nouveau règlement, d'une part parce qu'il pourra faciliter, ici, en Suisse, l'exercice des droits politiques fondamentaux, tels que le droit d'initiative ou le droit de référendum, auxquels nous sommes tous attachés, et, d'autre part, parce que la levée des entraves bureaucratiques actuelles à l'exercice de ces droits soulagera notamment le travail du Service de la sécurité et de l'espace publics en charge du domaine public et des agents de police municipale, lesquels ont des choses bien plus utiles

à faire que de surveiller, par exemple, des stands de récolte de signatures pour des initiatives et des référendums.

De manière générale, c'est de plus en plus difficile, pour un ensemble de raisons, d'exercer aujourd'hui ces droits politiques. Je rappelle juste un élément: le vote par correspondance rend de plus en plus difficile l'approche des électeurs au bureau de vote pour récolter les signatures nécessaires à l'aboutissement des initiatives et des référendums. A ces difficultés objectives s'ajoute une procédure qui pose des obstacles bureaucratiques comme le fait de devoir demander une autorisation cinq jours à l'avance pour pouvoir récolter des signatures dans la rue, ou encore de devoir s'adresser à la magnanimité du magistrat préposé au domaine public et de lui demander humblement de bien vouloir exonérer de la taxe d'empêtement. Voilà, ce sont des conditions qui rendent très difficile l'exercice de ces droits. C'est pourquoi il y a vraiment urgence à adopter ce projet de règlement.

**La présidente.** Je donne la parole à M<sup>me</sup> Salika Wenger à qui il reste deux minutes trente.

**M<sup>me</sup> Salika Wenger (EàG).** Je vous remercie, Madame la présidente. J'aimerais rappeler que nous avons demandé que ce point de l'ordre du jour et le précédent, à savoir le rapport P-252 A «Sauvons les fêtes de quartier», soient liés. En effet, si les devoirs civiques et le travail civique sont importants, il nous semble qu'il est aussi important de faire la fête et que, dans les quartiers, que ce soit aux Pâquis ou dans d'autres quartiers, les habitants aiment se rencontrer dans la rue et pouvoir organiser un certain nombre d'événements. Nous pensons que ces deux objets sont liés et c'est pourquoi nous aimerions qu'ils soient traités en même temps.

**La présidente.** Vous avez absolument raison, Madame Wenger. Le bureau avait accepté la liaison de ces deux points. La parole est à M<sup>me</sup> Sarah Klopmann.

**M<sup>me</sup> Sarah Klopmann (Ve).** Merci, Madame la présidente. Fabuleux! Cette rectification m'enchant! Nous accepterons également ces deux urgences, puisque les deux points sont liés. Effectivement, il aurait été assez dommage de traiter ces points de manière séparée, car nous ne pouvons pas discuter du domaine public sans en étudier tous les aspects. Les deux points ont d'ailleurs été liés en commission. Nous nous réjouissons de pouvoir en discuter ce soir, car les soucis d'utilisation du domaine public durent depuis maintenant beaucoup trop longtemps.

**M. Olivier Fiumelli** (LR). Le Parti libéral-radical ne comprend pas toutes ces demandes d'urgence. Si on n'avait pas demandé l'urgence sur tous ces points, on les aurait traités de toute façon. J'aimerais quand même que vous vous rendiez compte que nous sommes en train de créer la baudruche des propositions des conseillers municipaux, puisque, en effet, nous n'aurons pas le temps de les traiter, que cette baudruche va grossir, grossir, et que nous ferons, dans deux ans, un renvoi direct en commission. Donc, ce sera non à cette urgence!

Mise aux voix, la motion d'ordonnancement est acceptée par 39 oui contre 34 non.

**La présidente**. Nous avons une dernière motion d'ordonnancement qui concerne le projet de délibération PRD-17 «Aidons les personnes âgées à l'AVS et à l'AI: supprimons le centime additionnel communal sur les chiens». Il s'agit d'un objet nouveau déposé par le Mouvement citoyens genevois.

**M. Carlos Medeiros** (MCG). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, dimanche il y aura une votation très importante par rapport à la façon dont le Canton va percevoir la taxe sur les chiens. Pour nous, c'est le moment d'une réflexion de fond sur le rôle et la place que l'animal occupe dans notre société. Bien sûr, ce projet, au niveau cantonal, a une dimension sécuritaire, et le Mouvement citoyens genevois a voté en sa faveur au Grand Conseil, puisque nous avons eu des problèmes, il y a quelques années, avec des propriétaires de chiens qui n'avaient manifestement pas la qualité requise et qui avaient des chiens de type dangereux, tels que des amstaff ou des pitbulls. Certains enfants se sont fait mordre, et sévèrement. Il a donc fallu légiférer en la matière, et le Mouvement citoyens genevois y était tout à fait favorable.

Ceci dit, si le projet était sécuritaire à l'origine, la question de la valeur de ces taxes et, surtout, celle du rôle social que jouent les chiens par rapport à certaines classes de la population, notamment les plus défavorisées comme les gens qui sont à l'AVS, voire ceux qui sont à l'AI, se sont posées par la suite au sein de notre groupe. En effet, pour ces catégories-ci, le chien est le seul compagnon – je dis bien le seul compagnon – car, malheureusement, nous vivons dans une société de solitude...

**La présidente**. Exprimez-vous sur l'urgence, Monsieur Medeiros!

*M. Carlos Medeiros*. C'est le seul compagnon qu'ils ont. C'est pourquoi, pour nous, c'est important de donner un signal. Pour notre groupe, c'est de la politique

concrète. C'est pour cela que nous vous demandons l'urgence pour enlever le centime communal de cette taxe cantonale qui est déjà assez élevée.

**M. Pierre Vanek** (EàG). M. Medeiros est intervenu pour parler d'un vote important ayant lieu dimanche concernant la taxe pour les chiens. J'aimerais le contredire sur ce point. Les votes importants qui ont lieu dimanche portent sur le droit... (*Protestations.*)

**La présidente.** Exprimez-vous sur l'urgence, Monsieur Vanek! Pour la minute où vous avez la parole, vous vous exprimez uniquement sur l'urgence, sinon nous allons nous arrêter là tout de suite!

*M. Pierre Vanek.* Pour justifier l'urgence que M. Medeiros demandait ce soir, je le contredisais sur un élément de son argumentation en affirmant – je recommence – que les votes importants qui ont lieu dimanche... (*Protestations.*)

**La présidente.** Monsieur Vanek, je regrette, mais vous ne pouvez pas utiliser l'occasion de ces débats pour des messages politiques qui concernent la politique fédérale ou cantonale. Je suis bien désolée.

*M. Pierre Vanek.* Quelle horreur, quelle horreur, de la politique dans cette enceinte!

**La présidente.** Jusqu'à nouvel avis, nous avons des règles dans ce Conseil municipal, et il serait bon que tout le monde les suive.

*M. Pierre Vanek.* Absolument, Madame la présidente. Je vous remercie...

**La présidente.** Personne n'est au-dessus des règles. Est-ce que vous allez parler de l'urgence de la proposition du Mouvement citoyens genevois ou pas?

*M. Pierre Vanek.* Madame la présidente, vous me permettez de finir ma phrase; ce sera plus rapide quand même! Vous n'êtes pas là pour faire perdre du

temps à cette assemblée. M. Medeiros a indiqué qu'un vote important avait lieu dimanche sur la question de la taxe sur les chiens. Je voulais quand même préciser que les deux votes les plus importants, dimanche... (*Protestations.*)

**La présidente.** Je regrette, cela suffit maintenant! Cette assemblée a entièrement raison. La parole est à M<sup>me</sup> Marie Chappuis...

*M. Pierre Vanek.* Non, mais vous me permettez de finir ma phrase quand même! Les deux votes les plus importants, dimanche, portent sur le droit à un salaire minimum... (*protestations*) ...et contre une réforme de la loi sur l'aide sociale individuelle qui supprime le revenu minimum... (*Protestations et chahut.*)

**La présidente.** Monsieur Vanek, vous ne pouvez pas prendre cette assemblée en otage. Cela suffit! Cette séance est suspendue. Je demande au bureau et aux chefs de groupe de se réunir à la salle Nicolas-Bogueret.

*M. Pierre Vanek.* Je pense que l'urgence ne se justifie pas pour le motif que j'ai évoqué. Merci, Madame la présidente!

*(La séance est suspendue de 18 h 30 à 18 h 54.)*

**La présidente.** Mesdames et Messieurs, quelques points ayant été clarifiés, la séance va à présent reprendre. L'orateur suivant est M<sup>me</sup> Marie Chappuis... Apparemment, nous avons des problèmes de micros... Aucun micro ne fonctionne plus?

Bien, alors je lève la séance. Nous reprenons nos travaux à 20 h 30.

### **93. Propositions des conseillers municipaux.**

Néant.

**94. Interpellations.**

Néant.

**95. Questions écrites.**

Néant.

Séance levée à 18 h 55.

## SOMMAIRE

1. Communications du Conseil administratif . . . . .	2522
2. Communications du bureau du Conseil municipal . . . . .	2522
3. Prestation de serment de M <sup>me</sup> Marie Gobits, remplaçant M <sup>me</sup> Aurélie Seguin, conseillère municipale démissionnaire . . . . .	2523
4. Questions orales . . . . .	2524
5. Pétitions. . . . .	2545
6. Motion du 2 décembre 2009 de MM. Christian Lopez Quirland, Grégoire Carasso, Miltos Thomaidis, Christophe Buemi, Endri Gega, M <sup>mes</sup> Annina Pfund, Isabelle Brunier et Andrienne Soutter: «Parce qu'ils ont construit la Suisse et Genève: rendons hommage aux saisonniers» (M-891). . . . .	2545
7. Motion du 20 janvier 2010 de M. Robert Pattaroni, M <sup>me</sup> Marie Chappuis, MM. Jean-Charles Lathion, Jacques Hämmerli, M <sup>me</sup> Catherine Buchet-Harder, MM. Olivier Fiumelli, Rémy Burri, Alexandre Chevalier et Alexis Barbey: «Pour un budget de référence établi en fonction des missions et prestations de la Ville de Genève permettant de répondre aux besoins de base des habitant-e-s de la commune» (M-893). . . . .	2546
8. Motion du 20 janvier 2010 de MM. Jean-Charles Lathion, Alain de Kalbermatten, Robert Pattaroni, M <sup>mes</sup> Anne Carron-Cescato, Marie Chappuis, Nelly Hartlieb, Alexandra Rys, Sandra Golay et Odette Saez: «Pour des gardiens de parcs susceptibles de garantir la salubrité et la sécurité de ceux-ci» (M-896) . . . . .	2547
9. Motion du 20 janvier 2010 de M <sup>mes</sup> Salika Wenger, Ariane Arlotti, Marie-France Spielmann, Maria Pérez, Maria Casares, Hélène Ecuyer et Charlotte Meierhofer: «De subventions en fondations?...» (M-897). . . . .	2548
10. Projet d'arrêté du 17 février 2010 de M <sup>mes</sup> Salika Wenger, Maria Pérez, Hélène Ecuyer, Vera Figürek, Charlotte Meierhofer, Christiane	

- Olivier, Nicole Valiquer Grecuccio, Marie-France Spielmann, Silvia Machado, Martine Sumi, MM. Christian Zaugg, Gérard Deshusses et Alexandre Wisard: «Gratuité du domaine public pour les 1<sup>er</sup> Mai, 1<sup>er</sup> Juin et 1<sup>er</sup> Août» (PA-102) . . . . . 2549
11. Motion du 17 février 2010 de MM. Christophe Buemi, Grégoire Carasso, Miltos Thomaidis, Thierry Piguet, Roger Michel, Endri Gega, Christian Lopez Quirland, M<sup>mes</sup> Nicole Valiquer Grecuccio, Corinne Goehner-Da Cruz, Silvia Machado, Andrienne Soutter et Christiane Olivier: «Construisons des bains publics dans le Rhône!» (M-901) . . . . . 2550
12. Motion du 17 février 2010 de MM. Mathias Buschbeck, Alexandre Wisard, Marc Dalphin, Yves de Matteis, Fabien Sartoretti, Georges Breguet, Bayram Bozkurt, M<sup>mes</sup> Sarah Klopmann, Marie-Pierre Theubet, Sandrine Burger, Valérie Bourquin, Anne Moratti Jung et Frédérique Perler-Isaaz: «Comédie après la Comédie!» (M-902) . . . 2551
13. Motion du 17 février 2010 de M<sup>mes</sup> Corinne Goehner-Da Cruz, Martine Sumi, Nicole Valiquer Grecuccio, Christiane Olivier, MM. Roger Michel, Christophe Buemi, Endri Gega, Grégoire Carasso, Christian Lopez Quirland, Gérard Deshusses et Thierry Piguet: «Grandes traversées cyclables à Genève» (M-903) . . . . . 2552
14. Motion du 17 février 2010 de M. Grégoire Carasso, M<sup>mes</sup> Ariane Arlotti, Patricia Richard, Odette Saez, MM. Mathias Buschbeck, Alexandre Chevalier, Christian Zaugg et Pascal Rubeli: «Développons les murs de grimpe» (M-904) . . . . . 2553
15. Résolution du 17 février 2010 de M<sup>mes</sup> Salika Wenger, Maria Pérez, Vera Figurek et Ariane Arlotti: «La Ville de Genève ne veut pas subventionner le dumping salarial» (R-129) . . . . . 2554
16. Projet d'arrêté du 24 mars 2010 de M<sup>mes</sup> Salika Wenger, Hélène Ecuyer, Ariane Arlotti, Marie-France Spielmann et M. Christian Zaugg: «Affectation de l'excédent de revenus» (PA-103) . . . . . 2555
17. Motion du 24 mars 2010 de M<sup>mes</sup> Salika Wenger, Maria Pérez, Hélène Ecuyer, Marie-France Spielmann, MM. Christian Zaugg, Pierre Rumo, Mathias Buschbeck et Fabien Sartoretti: «Gouverner, c'est... gouverner (audits)!» (M-911) . . . . . 2556

18. Motion du 24 mars 2010 de M. Christophe Buemi, M<sup>me</sup> Isabelle Brunier, MM. Grégoire Carasso, Gérard Deshusses, M<sup>me</sup> Corinne Goehner-Da Cruz, M. Endri Gega, M<sup>me</sup> Silvia Machado, M. Roger Michel, M<sup>mes</sup> Christiane Olivier, Véronique Paris, Annina Pfund, MM. Thierry Piguet, Miltos Thomaidès et M<sup>me</sup> Nicole Valiquier Grecuccio: «Protégeons les écoliers et les piétons et réglons mieux le trafic pendant les travaux du TCOB du lundi au vendredi!» (M-912) 2557
19. Motion du 24 mars 2010 de MM. Simon Brandt, Olivier Fiumelli, Rémy Burri, Guy Dossan, Salvatore Vitanza, Edgar Bordier, Adrien Genecand et M<sup>me</sup> Patricia Richard: «Un nouvel espace culturel à Saint-Gervais» (M-913) ..... 2558
20. Résolution du 24 mars 2010 de M<sup>mes</sup> Claudia Heberlein Simonett, Sandrine Burger, Sarah Klopmann, Nicole Valiquier Grecuccio, Isabelle Brunier et M. Grégoire Carasso: «Nous avons le droit à l'air frais: pour des zones à faibles émissions polluantes à Genève!» (R-131) ..... 2559
21. Projet d'arrêté du 28 avril 2010 de MM. Grégoire Carasso, Christian Lopez Quirland, Thierry Piguet, Christophe Buemi, Roger Michel, M<sup>mes</sup> Christiane Olivier, Annina Pfund, Nicole Valiquier Grecuccio, Corinne Goehner-Da Cruz, Véronique Paris, Isabelle Brunier, Silvia Machado, Andrienne Soutter et Maria Casares: «U.ZN» (PA-105) . . 2561
22. Projet d'arrêté du 28 avril 2010 de MM. Thierry Piguet, Christophe Buemi, Gérard Deshusses, Roger Michel, Christian Lopez Quirland, M<sup>mes</sup> Andrienne Soutter, Corinne Goehner-Da Cruz, Nicole Valiquier Grecuccio, Silvia Machado et Annina Pfund: «Des logements modulaires dans des structures pavillonnaires pour les personnes en formation» (PA-106). ..... 2562
23. Motion du 28 avril 2010 de MM. Grégoire Carasso, Christian Lopez Quirland, Miltos Thomaidès, Christophe Buemi, Thierry Piguet, Roger Michel, Mathias Buschbeck, Alexandre Wisard, M<sup>mes</sup> Annina Pfund, Christiane Olivier, Nicole Valiquier Grecuccio, Isabelle Brunier, Véronique Paris, Silvia Machado, Andrienne Soutter, Corinne Goehner-Da Cruz, Vera Figurek, Maria Casares et Sarah Klopmann: «Insonorisation de l'Usine» (M-914) ..... 2564
24. Motion du 28 avril 2010 de MM. Thierry Piguet, Christophe Buemi, Grégoire Carasso, Roger Michel, Christian Lopez Quirland, Endri

- Gega et M<sup>me</sup> Corinne Goehner-Da Cruz: «Des logements à portée de main: construisons à Plainpalais!» (M-915) . . . . . 2564
25. Motion du 28 avril 2010 de M<sup>mes</sup> Ariane Arlotti, Salika Wenger, Charlotte Meierhofer, Maria Pérez, Hélène Ecuyer, Maria Casares, MM. Pierre Rumo et Christian Zaugg: «Trouver une solution pour le parking des habitants de la Jonction pendant les travaux!» (M-916) . 2566
26. Résolution du 28 avril 2010 de M<sup>me</sup> Frédérique Perler-Isaaz et M. Mathias Buschbeck: «Ne touchez pas aux cartes journalières des CFF des communes!» (R-132) . . . . . 2566
27. Projet d'arrêté du 31 mai 2010 de MM. Grégoire Carasso, Christophe Buemi, Miltos Thomaidés, Christian Lopez Quirland, Thierry Piguët, Roger Michel, Gérard Deshusses, M<sup>mes</sup> Nicole Valiquier Grecuccio, Corinne Goehner-Da Cruz, Isabelle Brunier et Véronique Paris: «Jetons de présence et indemnités 2011-2014: enfin la transparence du financement des partis!» (PA-108). . . . . 2567
28. Motion du 19 mai 2010 de MM. Simon Brandt, Salvatore Vitanza, Rémy Burri, Alexandre Chevalier, M<sup>me</sup> Florence Kraft-Babel, M. Jean-Charles Lathion et M<sup>me</sup> Marie Chappuis: «Construction d'une nouvelle patinoire pour le hockey professionnel et le GSHC» (M-921) . . 2569
29. Motion du 19 mai 2010 de MM. Miltos Thomaidés, Grégoire Carasso, Gérard Deshusses, Christophe Buemi, Thierry Piguët, M<sup>mes</sup> Isabelle Brunier, Nicole Valiquier Grecuccio, Véronique Paris, Corinne Goehner-Da Cruz, Annina Pfund, Christiane Olivier, Andrienne Soutter, Silvia Machado et Martine Sumi: «Un cahier des charges pour l'entretien et la réhabilitation des promenades, parcs et jardins historiques sur le territoire de la Ville de Genève» (M-922). . . . . 2570
30. Motion du 19 mai 2010 de M<sup>mes</sup> Maria Casares, Vera Figurek, Marie-France Spielmann, Charlotte Meierhofer, Hélène Ecuyer, Salika Wenger, Ariane Arlotti, MM. Pierre Rumo et Christian Zaugg: «Livres non sexistes: mais que fait la Ville de Genève!» (M-923) . . . . . 2571
31. Motion du 19 mai 2010 de M<sup>mes</sup> Salika Wenger, Maria Pérez, Charlotte Meierhofer, Hélène Ecuyer, Ariane Arlotti, Maria Casares, MM. Pierre Rumo et Christian Zaugg: «Pour soumettre préalablement le plan de site du quartier de Clos-Belmont au Conseil municipal» (M-924). . . . . 2572

32. Motion du 19 mai 2010 de M<sup>mes</sup> Nicole Valiquer Grecuccio, Isabelle Brunier, Véronique Paris, Christiane Olivier, Andrienne Soutter, Silvia Machado, Annina Pfund, Corinne Goehner-Da Cruz, Martine Sumi, MM. Christophe Buemi, Miltos Thomaidés, Thierry Piguet, Gérard Deshusses et Roger Michel: «La pointe de la Jonction: encore et toujours» (M-926)..... 2573
33. Résolution du 18 mai 2010 de M<sup>mes</sup> Hélène Ecuyer et Charlotte Meierhofer: «Pour que les comptes et le budget soient aussi étudiés par la commission Agenda 21» (R-133)..... 2574
34. Résolution du 19 mai 2010 de M<sup>me</sup> Nicole Valiquer Grecuccio, MM. Miltos Thomaidés, Thierry Piguet, Gérard Deshusses, Grégoire Carasso, Christophe Buemi, Roger Michel, M<sup>mes</sup> Christiane Olivier, Andrienne Soutter, Annina Pfund, Silvia Machado et Martine Sumi: «Droits syndicaux: le gouvernement doit respecter les engagements internationaux concernant la protection des délégué-e-s syndicaux» (R-134)..... 2575
35. Motion du 9 juin 2010 de M<sup>mes</sup> Catherine Buchet-Harder, Sophie Kuster, MM. Sylvain Clavel, Roland Crot, Jacques Hämmerli, Pascal Rubeli, Gilbert Schreyer, Olivier Tauxe et Jacques Baud: «Bonne intégration et cohésion sociale par la lecture». (M-928)..... 2576
36. Motion du 9 juin 2010 de M. Mathias Buschbeck, M<sup>mes</sup> Sarah Klopmann, Claudia Heberlein Simonett, Marie-Pierre Theubet, MM. Marc Dalphin, Bayram Bozkurt, M<sup>me</sup> Anne Moratti Jung, MM. Alpha Dramé, Georges Breguet, M<sup>me</sup> Frédérique Perler-Isaaz, MM. Yves de Matteis, Fabien Sartoretti, M<sup>mes</sup> Sandrine Burger, Valérie Bourquin et M. Alexandre Wisard: «Créons rapidement des places de livraison en ville de Genève» (M-929)..... 2577
37. Motion du 9 juin 2010 de MM. Thierry Piguet, Gérard Deshusses, Grégoire Carasso, Roger Michel, Endri Gega, Christian Lopez Quirland, M<sup>mes</sup> Corinne Goehner-Da Cruz, Andrienne Soutter, Nicole Valiquer Grecuccio et Silvia Machado: «Skate-parks dans nos parcs et autres places» (M-930)..... 2578
38. Motion du 9 juin 2010 de MM. Thierry Piguet, Gérard Deshusses, Grégoire Carasso, Roger Michel, Endri Gega, M<sup>mes</sup> Corinne Goehner-Da Cruz, Andrienne Soutter, Nicole Valiquer Grecuccio, Isabelle Brunier, Véronique Paris, Christiane Olivier et Silvia

- Machado: «Œuvres d'art et antiquités: quelle provenance pour quelle garantie éthique?» (M-931) . . . . . 2579
39. Motion du 29 juin 2010 de M<sup>mes</sup> Maria Casares, Charlotte Meierhofer, Vera Figurek, Marie-France Spielmann, Hélène Ecuyer, Maria Pérez, Salika Wenger, Ariane Arlotti, MM. Christian Zaugg et Pierre Rumo: «Structure municipale de gestion de logements intergénérationnels pour les étudiant-e-s» (M-932) . . . . . 2580
40. Motion du 29 juin 2010 de M<sup>mes</sup> Martine Sumi, Silvia Machado, Corinne Goehner-Da Cruz, MM. Grégoire Carasso, Endri Gega et Roger Michel: «Un emploi de solidarité (EdS) ne devient solidaire que lorsqu'il débouche sur un véritable emploi» (M-933) . . . . . 2581
41. Motion du 29 juin 2010 de MM. Grégoire Carasso, Roger Michel, Gérard Deshusses, Christophe Buemi, Thierry Piguet, Christian Lopez Quirland, Endri Gega, M<sup>mes</sup> Nicole Valiquer Grecuccio, Silvia Machado, Corinne Goehner-Da Cruz, Véronique Paris et Martine Sumi: «Emplois de solidarité (EdS): la Ville de Genève ne participera pas à la précarisation du marché de l'emploi» (M-934) . . . . . 2581
42. Résolution du 29 juin 2010 de MM. Grégoire Carasso, Christian Lopez Quirland, Gérard Deshusses, Christophe Buemi, Thierry Piguet, M<sup>mes</sup> Nicole Valiquer Grecuccio, Isabelle Brunier, Silvia Machado, Corinne Goehner-Da Cruz, Véronique Paris et Martine Sumi: «La gestion des déchets des entreprises: un échec dont les responsabilités sont politiques et qu'une privatisation ne fera qu'aggraver» (R-137) . . . . . 2582
43. Projet d'arrêté du 15 septembre 2010 de M<sup>mes</sup> Salika Wenger, Nicole Valiquer Grecuccio, MM. Alexandre Wisard, Gérard Deshusses et Grégoire Carasso: «Projet de règlement municipal sur l'utilisation du domaine public et des parcs pour les activités citoyennes et caritatives ainsi que les animations de quartier» (PA-114) . . . . . 2583
44. Motion du 15 septembre 2010 de M<sup>mes</sup> Valérie Bourquin, Claudia Heberlein Simonett, Sarah Klopmann, Charlotte Meierhofer, Patricia Richard, MM. Grégoire Carasso, Christian Lopez Quirland, Thierry Piguet, Olivier Tauxe et Christian Zaugg: «Tri des déchets dans les parcs et autour de la rade» (M-935) . . . . . 2585
45. Motion du 15 septembre 2010 de M<sup>mes</sup> Salika Wenger, Maria Pérez, Hélène Ecuyer, Ariane Arlotti, Charlotte Meierhofer, Marie-France

- Spielmann, Vera Figurek, Maria Casares, MM. Christian Zaugg, Pierre Rumo, Pascal Holenweg et Alexandre Wisard: «Genève n'est pas Bagdad!» (M-936) . . . . . 2585
46. Motion du 15 septembre 2010 de MM. Mathias Buschbeck, Grégoire Carasso, Alexandre Wisard, Pascal Rubeli, M<sup>mes</sup> Salika Wenger, Marie-Pierre Theubet, Sarah Klopmann, Claudia Heberlein Simonnet, Anne Moratti Jung, Marie Chappuis et Alexandra Rys: «Pour une villa La Concorde enfin ouverte sur le quartier» (M-938) . . . . . 2586
47. Motion du 27 septembre 2010 de MM. Olivier Fiumelli, Salvatore Vitanza, Jacques Finet, Jean-Charles Lathion, Alexandre Chevalier, M<sup>mes</sup> Anne Carron-Cescato et Florence Kraft-Babel: «Pour une réelle autonomie du Grand Théâtre de Genève». (M-940) . . . . . 2588
48. Motion du 13 octobre 2010 de MM. Alexis Barbey, Rémy Burri, M<sup>me</sup> Florence Kraft-Babel: «Engagement en Ville de Genève: pour la fin du fait du prince» (M-942) . . . . . 2589
49. Motion du 13 octobre 2010 de M. Yves de Matteis, M<sup>mes</sup> Ariane Arlotti, Marie-France Spielmann, Isabelle Brunier, Sarah Klopmann, Anne Moratti Jung, Anne Carron-Cescato, MM. Pascal Holenweg, Jean-Charles Lathion, Salvatore Vitanza, Olivier Fiumelli, Alexandre Chevalier, Alexis Barbey et Gary Bennaim: «Une plaque commémorative pour Bartholomé Tecia» (M-944) . . . . . 2590
50. Motion du 13 octobre 2010 de MM. Olivier Fiumelli, Rémy Burri, Alexandre Chevalier, Alexis Barbey, Jean-Charles Lathion et M<sup>me</sup> Marie Chappuis: «Pour une politique d'achat plus efficace et plus efficiente» (M-945) . . . . . 2591
51. Motion du 3 novembre 2010 de MM. Simon Brandt, Rémy Burri, Jean-Charles Lathion, Alain de Kalbermatten, Alexandre Wisard, Mathias Buschbeck, Christophe Buemi, Alexandre Chevalier, Roland Crot, Jacques Hämmerli, M<sup>mes</sup> Florence Kraft-Babel et Martine Sumi: «Fête fédérale 2016: Genève doit se mêler à la lutte» (M-947) . . . . . 2592
52. Motion du 3 novembre 2010 de M. Mathias Buschbeck, M<sup>mes</sup> Sarah Klopmann, Salika Wenger et M. Grégoire Carasso: «Pourquoi pas un cyclocable à Genève?» (M-948) . . . . . 2593
53. Motion du 3 novembre 2010 de MM. Olivier Fiumelli, Adrien Genevand, Alexandre Chevalier, Guy Dossan, Rémy Burri et Alexis Bar-

- bey: «Pour une gestion municipale du logement plus efficace, plus efficiente et moins politisée» (M-950) . . . . . 2594
54. Résolution du 3 novembre 2010 de MM. Pascal Holenweg, Gérard Deshusses, Thierry Piguët, Alexandre Wisard, M<sup>mes</sup> Andrienne Soutter, Isabelle Brunier, Corinne Goehner-Da Cruz, Véronique Paris, Vera Figurek et Salika Wenger: «Cette petite ville qui porte le monde»: pour une rue ou une place Georges-Haldas» (R-140) . . . . . 2595
55. Projet d'arrêté du 24 novembre 2010 de M<sup>mes</sup> Frédérique Perler-Isaaz, Marie-Pierre Theubet, Anne Moratti Jung, MM. Mathias Buschbeck, Fabien Sartoretti, Yves de Matteis, Christophe Dunner, Georges Breguet, Bayram Bozkurt, Marc Dalphin, Grégoire Carasso, Christian Lopez Quirland, M<sup>mes</sup> Maria Casares, Maria Pérez, Ariane Arlotti et Martine Sumi: «Pour des horaires du Conseil municipal compatibles avec la vie de famille et la vie sociale des élu-e-s» (PA-119) . . . . . 2596
56. Motion du 23 novembre 2010 de M<sup>mes</sup> Salika Wenger, Vera Figurek, Hélène Ecuyer et M. Christian Zaugg: «Pour élaborer un plan localisé de quartier portant sur le périmètre des terrains de la caserne des Vernets (1250 logements)» (M-951) . . . . . 2597
57. Motion du 23 novembre 2010 de MM. Olivier Fiumelli, Guy Dossan, Rémy Burri, Adrien Genecand, Georges Queloz, M<sup>mes</sup> Florence Kraft-Babel et Linda de Coulon: «Chassons les dealers de la plaine de Plainpalais à coup de lampadaires» (M-952) . . . . . 2599
58. Motion du 24 novembre 2010 de MM. Robert Pattaroni, Jean-Charles Lathion, Alain de Kalbermatten, Jacques Finet, M<sup>mes</sup> Anne Carron-Cescato, Marie Chappuis, Sandra Golay, Alexandra Rys et Odette Saez: «Pour une nouvelle formule de gestion du patrimoine financier de la Ville de Genève» (M-954) . . . . . 2600
59. Motion du 24 novembre 2010 de MM. Jean-Charles Lathion, Alain de Kalbermatten, Robert Pattaroni, Jacques Finet, Rémy Burri, Simon Brandt, Alexandre Chevalier, Alexis Barbey, M<sup>mes</sup> Sandra Golay, Anne Carron-Cescato, Odette Saez, Marie Chappuis, Alexandra Rys, Maria Pérez, Anne Moratti Jung, Danièle Magnin, MM. Gérard Deshusses, Grégoire Carasso et Pascal Rubeli: «FASe: pour une vraie transparence justifiant les subventions de la Ville de Genève» (M-955) . . . . . 2601

60. Motion du 24 novembre 2010 de MM. Grégoire Carasso, Christian Lopez Quirland, Thierry Piguet, Pascal Holenweg, Gérard Deshusses, Pierre Rumo, M<sup>mes</sup> Corinne Goehner-Da Cruz, Isabelle Brunier, Andrienne Soutter, Martine Sumi, Hélène Ecuyer, Salika Wenger, Sandrine Burger, Sarah Klopmann et Claudia Heberlein Simonett: «Pour la prochaine Semaine de la mobilité: que la Ville de Genève se bouge!» (M-957) . . . . . 2602
61. Projet d'arrêté du 19 janvier 2011 de MM. Mathias Buschbeck, Grégoire Carasso, Gérard Deshusses et M<sup>me</sup> Sarah Klopmann: «Crédit d'étude pour l'élargissement du pont de la Coulouvrenière afin d'y aménager une piste cyclable et un itinéraire en site propre jusqu'à la place du Cirque» (PA-123) . . . . . 2603
62. Projet d'arrêté du 19 janvier 2011 de M<sup>mes</sup> Vera Figurek, Salika Wenger, Ariane Arlotti, Marie-France Spielmann, MM. Pascal Holenweg, Gérard Deshusses, Thierry Piguet et Grégoire Carasso: «Organisons rationnellement la délation» (PA-124) . . . . . 2605
63. Motion du 19 janvier 2011 de M<sup>mes</sup> Renate Cornu, Fabienne Aubry Conne, Véronique Latella, MM. Alexandre Chevalier, Alexis Barbey, Rémy Burri et Guy Dossan: «Pour une ville verte, plantons des murs végétalisés» (M-959) . . . . . 2607
64. Motion du 19 janvier 2011 de MM. Grégoire Carasso, Gérard Deshusses, Robert Pattaroni, Pascal Rubeli et M<sup>me</sup> Salika Wenger: «Quand une régie publique fédérale tue la diversité de la presse» (M-960) . . . . . 2608
65. Motion du 19 janvier 2011 de MM. Grégoire Carasso, Endri Gega, Roger Michel, Gérard Deshusses, Pascal Holenweg, Christophe Buemi, Thierry Piguet, M<sup>mes</sup> Annina Pfund, Corinne Goehner-Da Cruz, Andrienne Soutter et Isabelle Brunier: «Formation continue: la Ville de Genève doit être à la hauteur» (M-961) . . . . . 2609
66. Résolution du 19 janvier 2011 de M. Pascal Holenweg: «Vive la commune! Vive la région! La communauté urbaine contre l'esprit de clocher et contre les réflexes technocratiques» (R-143) . . . . . 2609
67. Projet d'arrêté du 16 février 2011 de MM. Rémy Burri et Alexandre Chevalier: «Règlement fixant les conditions de location des salles de réunions et de spectacles de la Ville de Genève» (PA-126) . . . . . 2612

68. Projet d'arrêté du 16 février 2011 de MM. Grégoire Carasso, Gérard Deshusses, M<sup>mes</sup> Nicole Valiquer Grecuccio, Christiane Olivier et Martine Sumi: «Indemnités 2011-2015 aux parents qui ont un mandat politique et des enfants à charge» (PA-127) . . . . . 2613
69. Motion du 15 février 2011 de M<sup>mes</sup> Vera Figurek et Salika Wenger: «Encore une fermeture de cinéma au centre-ville!» (M-962). . . . . 2614
70. Motion du 16 février 2011 de M<sup>mes</sup> Valiquer Grecuccio, Silvia Machado, Christiane Olivier, Annina Pfund, Andrienne Soutter, Martine Sumi, MM. Grégoire Carasso, Gérard Deshusses, Endri Gega, Pascal Holenweg, Christian Lopez Quirland, Roger Michel et Thierry Piguet: «Respect des droits des travailleuses et travailleurs de Ronin Primeurs, maintenant!» (M-963) . . . . . 2614
71. Motion du 16 février 2011 de MM. Christophe Dunner, Benaouda Belghoul, Mathias Buschbeck, Alain de Kalbermatten, Yves de Matteis, Alpha Dramé, Endri Gega, Christian Lopez Quirland, Thierry Piguet, Alexandre Wisard et M<sup>me</sup> Maria Casares: «Pour une petite enfance plus écologique (langes)» (M-964) . . . . . 2615
72. Motion du 16 février 2011 de M<sup>mes</sup> Vera Figurek, Marie-France Spielmann, Salika Wenger, Isabelle Brunier, MM. Pascal Holenweg et Jacques Hämmerli: «Pour une réelle visibilité de l'enrichissement des collections municipales qui sont la base de notre patrimoine» (M-965). . . . . 2616
73. Motion du 16 février 2011 de MM. Georges Queloz, Armand Schweingruber, Pascal Rubeli, Olivier Tauxe, Simon Brandt, Benaouda Belghoul, Alpha Dramé, Christophe Buemi, M<sup>mes</sup> Maria Casares, Vera Figurek, Corinne Goehner-da Cruz, Silvia Machado, Sandrine Burger, Anne Moratti Jung et Odette Saez: «Pour la sécurité des piétons face aux chantiers sur le domaine public.» (M-966) . . . . 2618
74. Motion du 23 mars 2011 de MM. Christophe Dunner, Mathias Buschbeck, Marc Dalphin, Alpha Dramé, Alexandre Wisard, Christian Lopez Quirland et M<sup>me</sup> Anne Moratti Jung: «Pour des fêtes alliant plaisir et développement durable» (M-967) . . . . . 2619
75. Motion du 18 mai 2011 de MM. Bayram Bozkurt, Alexandre Wisard, Yves de Matteis, Benaouda Belghoul, Alain de Kalbermatten, Jean-Charles Lathion, Endri Gega, Pascal Rubeli, Jacques Baud,

- M<sup>mes</sup> Anne Moratti Jung, Sarah Klopmann, Marie Chappuis, Silvia Machado, Martine Sumi, Charlotte Meierhofer et Danièle Magnin: «Mère Teresa, nous ne t'oublierons jamais» (M-969) . . . . . 2620
76. Motion du 23 mai 2011 de MM. Yves de Matteis, Benaouda Belghoul, Christophe Dunner, M<sup>mes</sup> Anne Moratti Jung, Sandrine Burger, Martine Sumi, Ariane Arlotti et Maria Pérez: «Petite enfance: des crèches pour toutes les familles... Toutes?» (M-970) . . . . . 2621
77. Projet de délibération du 18 mai 2011 de M. Pascal Holenweg: «Règlement du Conseil municipal: débat accéléré» (PRD-1) . . . . . 2622
78. Projet de délibération du 18 mai 2011 de M. Pascal Holenweg: «Règlement du Conseil municipal: suppression de la commission des naturalisations» (PRD-2) . . . . . 2623
79. Motion du 8 juin 2011 de MM. Grégoire Carasso, Alberto Velasco, Pierre Vanek, Alexandre Wisard, Carlos Medeiros, M<sup>mes</sup> Nicole Valiquer Grecuccio, Silvia Machado, Martine Sumi et Sarah Klopmann: «Les électrons ont-ils une couleur et un prix politiques?» (M-971) . . . . . 2623
80. Projet de délibération du 7 juin 2011 de M. Eric Bertinat: «Règlement du Conseil municipal: répartition des sièges en commission» (PRD-3) . . . . . 2624
81. Motion du 28 juin 2011 de M<sup>mes</sup> Alexandra Rys, Marie Chappuis, Sandra Golay, MM. Michel Chevrolet, Jean-Charles Lathion, Alain de Kalbermatten, Robert Pattaroni, Eric Bertinat et Pascal Spuhler: «A quand le retour de la grande roue?» (M-974) . . . . . 2625
82. Motion du 28 juin 2011 de MM. Christian Zaugg et Morten Gisselbaek: «Des bains publics pérennes au fil du Rhône» (M-975) . . . . . 2626
83. Motion du 28 juin 2011 de MM. Christian Zaugg et Olivier Baud: «Remise en état des équipements sportifs dans les écoles» (M-976) . . . . . 2627
84. Motion du 28 juin 2011 de MM. Christian Zaugg et Morten Gisselbaek: «Deux salles pour le handball à Genève» (M-977) . . . . . 2627
85. Motion du 28 juin 2011 de MM. Julien Cart, Eric Bertinat, Pascal Spuhler, M<sup>mes</sup> Maria Casares, Olga Baranova et Marie Chappuis: «Bâtissons un parc aventure au bois de la Bâtie» (M-978) . . . . . 2628

86. Motion du 28 juin 2011 de M<sup>mes</sup> Marie Chappuis, Alexandra Rys, Nicole Valiquer Grecuccio, MM. Michel Chevrolet, Mathias Buschbeck, Julien Cart, Grégoire Carasso, Alberto Velasco, Gary Bennaïm, Adrien Genecand, Olivier Fiumelli, Yves Nidegger, Eric Bertinat, Claude Jeanneret et Pascal Spuhler: «Elargissement du pont du Mont-Blanc pour y joindre une piste cyclable: la Ville de Genève veut-elle se passer des fonds privés et publics?» (M-979) . . . . . 2629
87. Résolution du 27 juin 2011 de MM. Olivier Fiumelli, Alexandre Chevalier, Jean-Marc Froidevaux, Simon Brandt, Thomas Boyer, Guy Dossan, Gary Bennaïm, Jean-Paul Guisan, Rémy Burri, Adrien Genecand, Alexis Barbey, M<sup>mes</sup> Florence Kraft-Babel, Natacha Buffet, Fabienne Aubry Conne et Sophie Courvoisier: «Pour un projet de budget 2012 conforme aux attentes de la population» (R-145) . . . . . 2631
88. Projet de délibération du 27 juin 2011 de M. Pascal Holenweg: «Modification de l'article 140 du règlement du Conseil municipal concernant les modifications du règlement» (PRD-7) . . . . . 2632
89. Projet de délibération du 28 juin 2011 de MM. Adrien Genecand, Jean-Marc Froidevaux, Olivier Fiumelli, Guy Dossan, Gary Bennaïm, Rémy Burri, Alexandre Chevalier, Simon Brandt, Alexis Barbey, Thomas Boyer, Jean-Paul Guisan, M<sup>mes</sup> Natacha Buffet, Florence Kraft-Babel, Marie Chappuis, MM. Alain de Kalbermatten, Eric Bertinat, Yves Nidegger, Thomas Bläsi, Michel Amaudruz, Soli Pardo, Jean-François Caruso, Daniel Sormanni, Jean-Philippe Haas, Denis Menoud, M<sup>mes</sup> Mireille Luiset et Danièle Magnin: «Abrogation du règlement général relatif aux plans d'utilisation du sol» (PRD-8) . . . . . 2633
90. Motion du 26 septembre 2011 de M. Pascal Holenweg: «Création d'une commission consultative des espaces verts et de l'environnement» (M-980) . . . . . 2634
91. Projet de délibération du 13 septembre 2011 de M<sup>mes</sup> Marie Chappuis, Alexandra Rys, Sandra Golay, MM. Michel Chevrolet, Alain de Kalbermatten, Jean-Charles Lathion et Olivier Fiumelli: «Taxe professionnelle communale 2012» (PRD-10) . . . . . 2634
92. Projet de délibération du 26 septembre 2011 de MM. Jean-Philippe Haas, Pascal Spuhler, Carlos Medeiros, Claude Jeanneret, Jean-François Caruso, Laurent Leisi, M<sup>mes</sup> Mireille Luiset, Danièle Magnin, MM. Michel Chevrolet et Jean-Charles Lathion: «Pouvoir exclure un-e conseiller-ère municipal-e» (PRD-11) . . . . . 2635

93. Propositions des conseillers municipaux . . . . .	2643
94. Interpellations . . . . .	2644
95. Questions écrites . . . . .	2644

La mémorialiste:  
*Marguerite Conus*